



Les SPE se mobilisent face à la pandémie Covid 19

Enquête conjointe

L'AMSEP, l'Organisation Internationale du Travail, la Banque Interaméricaine de Développement et Socioux + ont réalisé grâce à l'engagement conjoint de leur réseaux une enquête commune du ...au

Le Monde vit depuis le début de l'année 2020 une crise sans précédent qui bouleverse nos sociétés, nos économies, nos organisations, et, nous touche jusque dans nos vies intimes, au sein de nos familles.

Les Services Publics de l'Emploi, comme les autres acteurs publics ou privés, doivent faire face à des défis inédits à relever :

- Aujourd'hui, pour limiter les impacts de la crise économique engendrée par cette pandémie, et, ensemble anticiper les actions que nous aurons à mener pour accompagner la reprise économique.
- Demain, pour contribuer à la réparation des dommages sociaux et économiques causés à nos territoires, et, pour accompagner de nouvelles perspectives émergentes des enseignements que nous saurons tirer de cette difficile expérience collective.

L'objectif de cette enquête était tout d'abord de permettre très rapidement un partage d'expériences entre SPE face à cette crise, de faire un état des lieux, puis de repérer et anticiper les problématiques auxquelles, demain nous devons, collectivement, répondre.

Nos questions ont orienté les observations sur 4 domaines :

- Les mesures de prévention et de soutien à l'économie.
- Les mesures de maintien des services et activités des services publics de l'emploi
- Les mesures d'organisation prises pour assurer ses services
- Les problématiques avérées ou à prévoir sur le fonctionnement du marché de l'emploi

Remerciements

A tous les services publics, gouvernementaux et organisations qui ont consacré, dans cette période difficile, de leur temps pour contribuer à cette enquête, et permettre ainsi de partager ensemble problématiques, actions et pratiques pour faire face aux effets de cette pandémie, à savoir (par ordre alphabétique) :

Afghanistan

- Nn

Albanie

- NAES Albania

Algeria

- Agence Nationale de l'Emploi (ANEM)

Allemagne

- Bundesagentur für Arbeit (BA)

Argentina

- Ministerio de Trabajo, Empleo y Seguridad Social de la Nación

Arménie

- State Employment Agency of Republic of Armenia

Australie

- Australian Government Department of Education, Skills and Employment

Autriche

- AMS Österreich

Belgique

- VDAB
- LE FOREM
- Actiris & Bruxelles Formation
- Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (Belgien)

Belize

- B

Benin

- Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE Benin)

Bolivie

- Servicio Público de Empleo

Bosnie et Herzégovine

- Labour and Employment Agency of Bosnia and Herzegovina

Brésil

- Sistema Nacional de Empleo - SINE

Bulgarie

- Employment agency

Burkina Faso

- Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)
- Ministère de la Jeunesse et de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes

Cabo Verde

- Observatorio do Mercado de Trabalho

Cambodge

- National Employment Agency (NEA)

Tchad

- Office National Pour la Promotion de l'emploi (ONAPE)

Chili

- SENCE. Servicio Nacional de Capacitación y Empleo

Chine

- Ministry of human resources and social security of the People's Republic of China

Colombie

- Unidad Administrativa Especial del Servicio Público de Empleo

Congo (Congo-Brazzaville)

- Agence Congolaise pour l'Emploi

Corée du Sud

- Korea Employment Information Service

Costa Rica

- Instituto Nacional de Aprendizaje bajo la optica de SNE Costa Rica

Côte d'Ivoire

- Direction Générale de l'Emploi
- Agence Emploi Jeunes

Croatie

- Croatian Employment Service

Democratic Republic of the Congo

- Office National de l'Emploi (ONEM)

Danemark

- Danish Agency for Labour Market and Recruitment

Equateur

- Red Socio Empleo

El Salvador

- Departamento Nacional de Empleo

Espagne

- SEPE Servicio Publico de Empleo Estatal de España

Estonie

- Estonian Unemployment Insurance Fund

Etats-Unis d'Amérique

- National Association of State Workforce Agencies (NASWA)

Finlande

- Public Employment Service of Finland

France

- Pôle emploi

Gabon

- Office National de l'Emploi

Guatemala

- Servicio Nacional de Empleo

Haïti

- Ministère des Affaires Sociales et du Travail

Ireland

- Education and Training Boards Ireland

Italie

- National Agency for Active Labour Policies (ANPAL)

Japan

- Ministry of Health, Labour and Welfare

Kazakhstan

- Ministry of Labour and Social Protection of Population of the Republic of Kazakhstan

Kenya

- National Employment Authority

Malaisie

- Public Employment Services Malaysia

Mali

- Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)

Maroc

- ANAPEC

Mauritanie

- Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes ANAPEJ

Maurice (Ile)

- Ministry of Labour, Human Resource Development and Training (Employment Service)

Mexico

- Servicio Nacional de Empleo

Monténégro

- Employment Agency of Montenegro

Namibie

- Public Employment Services

Niger

- Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE)

Norvège

- Nav The Norwegian Labour and Welfare Administration

Panama

- Dirección Nacional de Empleo, Panamá
- Plataforma Virtual de Empleos

Pays-Bas

- UWV WERKbedrijf

Pérou

- Servicio Nacional del Empleo de Perú
- Ministerio de Trabajo y Promoción del Empleo

Portugal

- Instituto do Emprego e Formação Profisisonal, I.P

Roumanie

- National Agency for Employment

Sénégal

- Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes - ANPEJ

Slovaquie

- Centrla Office of Labour, Social Affairs and Family

Slovénie

- Employment service of Slovenia

Sri Lanka

- Job Center (Public Employment Service Center)

Suède

- Arbetsförmedlingen

Suisse

- SECO

Tchéquie (Czech Republic)

- Labour Office of the Czech Republic

Thaïlande

- Department of Employment

Togo

- Agence Nationale Pour l'Emploi

Tunisie

- Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant

Turquie

- Turkish Employment Agency (İŞKUR)

Uruguay

- División Servicios Públicos de Empleo de la Dirección Nacional de Empleo del MTSS

Zimbabwe

- National Employment Services Division

Table des matières

| | |
|--|----|
| Préambule | 9 |
| La représentativité des répondants | 9 |
| Structure du document | 10 |
| Première partie : Les mesures de prévention et de soutien à l'économie | 11 |
| Protéger les travailleurs : Une priorité partagée | 11 |
| Faciliter l'adaptation des entreprises : Préserver la diversité et la vitalité du tissu économique... .. | 12 |
| Deuxième partie : Les mesures de maintien des services SPE | 14 |
| Maintien des services aux demandeurs d'emploi..... | 15 |
| Maintien des services aux entreprises | 15 |
| Maintien des services pour l'auto-emploi et la création d'entreprises | 17 |
| Maintien des services en matière de formation professionnelle | 18 |
| Troisième partie : Mesures d'organisation des services | 19 |
| Mise en place de plans de continuité..... | 19 |
| La mobilisation du télétravail..... | 19 |
| Quatrième Partie. Problématiques avérées ou à prévoir | 21 |
| Synthèse des verbatims..... | 21 |
| Résumés des verbatims & exemple de mesures par thèmes et par continents..... | 22 |
| Pour les travailleurs (secteur formel)..... | 22 |
| Pour les demandeurs d'emploi..... | 25 |
| Pour les travailleurs non protégés/informels..... | 27 |
| Pour les entreprises..... | 29 |
| Sur le champ de l'auto-emploi et de la création d'entreprises..... | 34 |
| Concernant le secteur de l'économie informelle | 36 |
| Sur la question des migrations | 37 |
| Sur la formation professionnelle | 42 |
| Sur d'autres domaines ? | 45 |
| Avez-vous une question particulière que vous souhaitez partager avec notre communauté ?... .. | 47 |
| En conclusion..... | 50 |
| Annexe 1 : Protéger les travailleurs | 51 |
| AFRIQUE | 51 |
| AMERIQUE..... | 53 |
| ASIE..... | 55 |
| EUROPE..... | 56 |

| | |
|--|----|
| OCEANIE | 67 |
| Annexe 2 : Faciliter l'adaptation des entreprises..... | 69 |
| AFRIQUE | 69 |
| AMERIQUE..... | 70 |
| ASIE..... | 71 |
| EUROPE..... | 72 |
| OCEANIE | 77 |
| Annexe 3 : Soutien financier aux entreprises touchées par une baisse d'activité..... | 78 |
| AFRIQUE | 78 |
| AMERIQUE..... | 78 |
| ASIE..... | 80 |
| EUROPE..... | 82 |
| OCEANIE | 91 |

Préambule

Nous tenons à rappeler que ce rapport de synthèse est le fruit d'une enquête appuyée par un questionnaire élaboré conjointement avec nos partenaires. Les réponses ne reflètent donc que l'avis et la vision des personnes consultées. Il ne s'agit pas d'une étude réalisée à partir d'observations, ni en aucun cas d'un sondage à prétention statistique.

Nous avons 31 questions réparties sur 4 thèmes, pour la plupart fermées et dans la dernière partie nous avons recueilli des verbatim à partir de questions ouvertes.

Les données, graphiques et commentaires qui suivent sont issues des données brutes de cette enquête et ont pour seule vocation de brosser un état des lieux des pratiques des SPE, en première ligne, face à la crise pandémique, d'en dégager quelques grandes tendances. Mais il s'agit surtout d'alimenter notre questionnement et nos réflexions sur des sujets que nous devons traiter aujourd'hui et pour la période à venir.

La représentativité des répondants

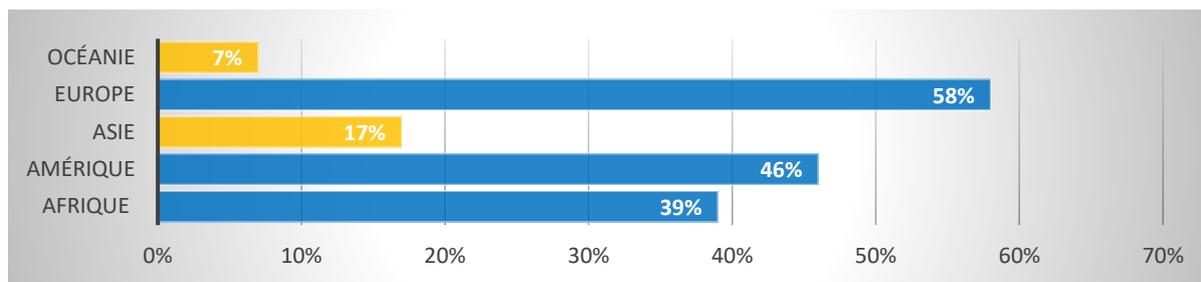
Avec plus de **50% de participation** c'est **80 services publics de l'emploi** qui ont répondu à notre enquête, représentant **73 pays** sur nos cinq continents.



Pour l'Océanie, seul le Département de l'Éducation, des Compétences et de l'Emploi du Gouvernement Australien nous a répondu, donc pour rendre plus significatif les comparaisons entre continent nous avons choisi de regrouper Océanie et Asie dans certaine infographie.

L'échantillon est composé essentiellement de services publics d'emploi, et de services attachés à des ministères et intervenant sur les politiques d'emploi et de formation professionnelle.

Si l'on considère le nombre total de pays (Source ONU) par continent et les pays représentés dans notre panel, nous pouvons dire qu'environ 1/3 des pays sont représentés dans notre panel avec sous-représentation de l'Océanie et de l'Asie.



De fait, les regroupements de résultats par continent ou sous-région doivent être interprétés avec précaution, et, pour cela nous avons pris la partie de ne pas les systématiser, en privilégiant pour nos analyses plutôt une vision globale d'ensemble, avec laquelle chaque SPE saura se positionner pour identifier des leviers d'action pour le futur, en cohérence avec son environnement.

Structure du document

Nous avons choisi, pour valoriser et partager la richesse des contributions des participants à l'enquête d'ajouter en annexes à notre synthèse, l'intégralité des précisions apportées par les répondants sur les trois premières questions concernant les mesures de prévention et de soutien à l'économie.

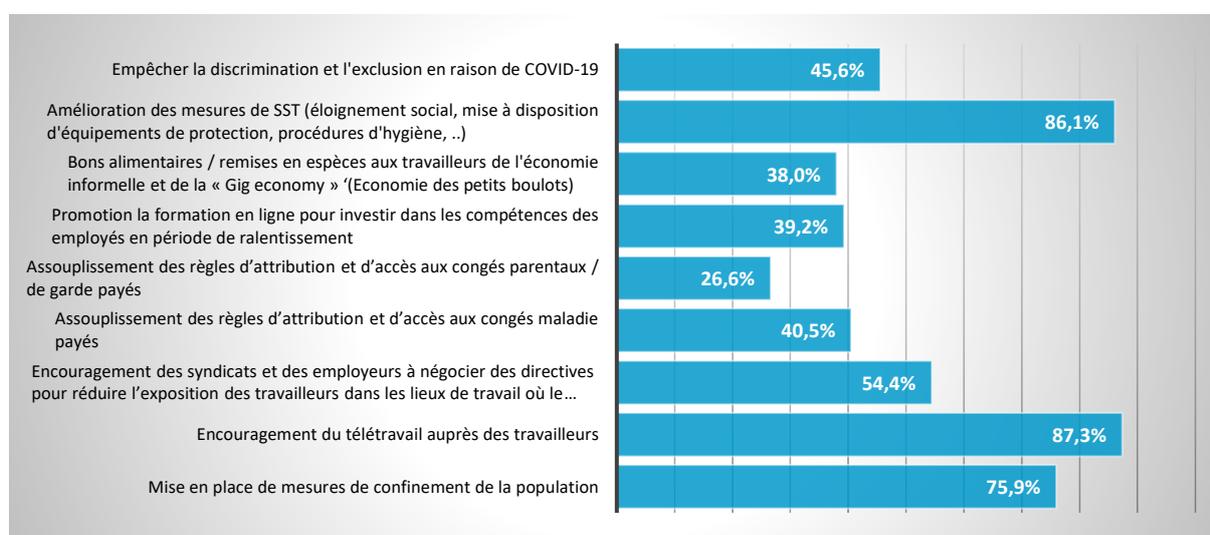
Première partie : Les mesures de prévention et de soutien à l'économie

Protéger les travailleurs : Une priorité partagée

Les pays, quelques soient les continents, ont massivement pris des mesures de protection de leur population et notamment des travailleurs. Les mesures de confinement se sont généralisées rapidement (74,07%) avec l'impact que nous connaissons sur l'économie mondiale et dont nous avons encore du mal aujourd'hui à estimer la profondeur et la durée des effets.

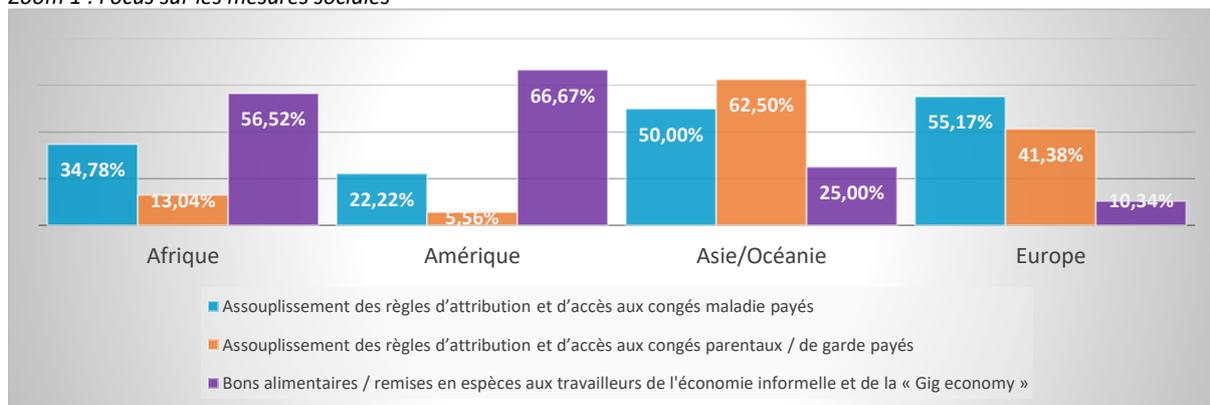
Sur tous les continents, et, cela sera un sujet sur lequel nous reviendrons, le télétravail a été encouragé (87,3%) et quand ce n'était pas possible l'encouragement du dialogue social pour mettre en œuvre des actions préventives en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (86,1%).

Pourcentage de pays (SPE répondants) ayant mis en œuvre chacune des mesures.



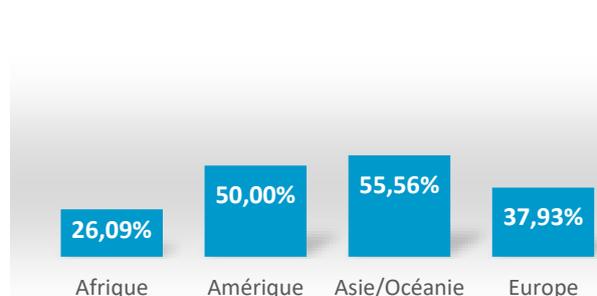
Les principaux écarts régionaux s'observent sur les mesures sociales vers les actifs, avec l'assouplissement de l'accès aux avantages sociaux existants comme c'est le cas principalement en Europe et en Asie. Sur l'Amérique, principalement l'Amérique du Sud, et sur l'Afrique, nous observons une mobilisation ponctuelle de mesures de soutien ciblées (bons alimentaire, aides en espèce) vers les populations plus vulnérables (travailleurs de l'économie informelle et de la gig economy),.

Zoom 1 : Focus sur les mesures sociales

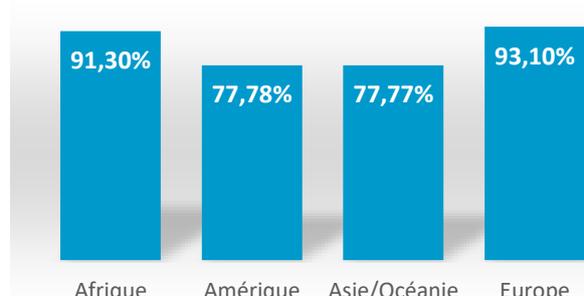


Avec une moyenne seulement de 32,9% de réponses, la promotion du recours à la formation en ligne pour permettre aux salariés d'investir sur le développement des compétences durant la période, reste modeste. Comme semble le révéler le graphique « zoom2 », l'Amérique et l'Asie-Océanie, grâce sans doute à une acculturation plus forte de leur population aux usages du digital ont plus fortement favorisé et mobilisé cette mesure.

Zoom 2 : Promotion la formation en ligne pour investir dans les compétences des employés en période de ralentissement



Zoom 3 : Encouragement du télétravail auprès des travailleurs

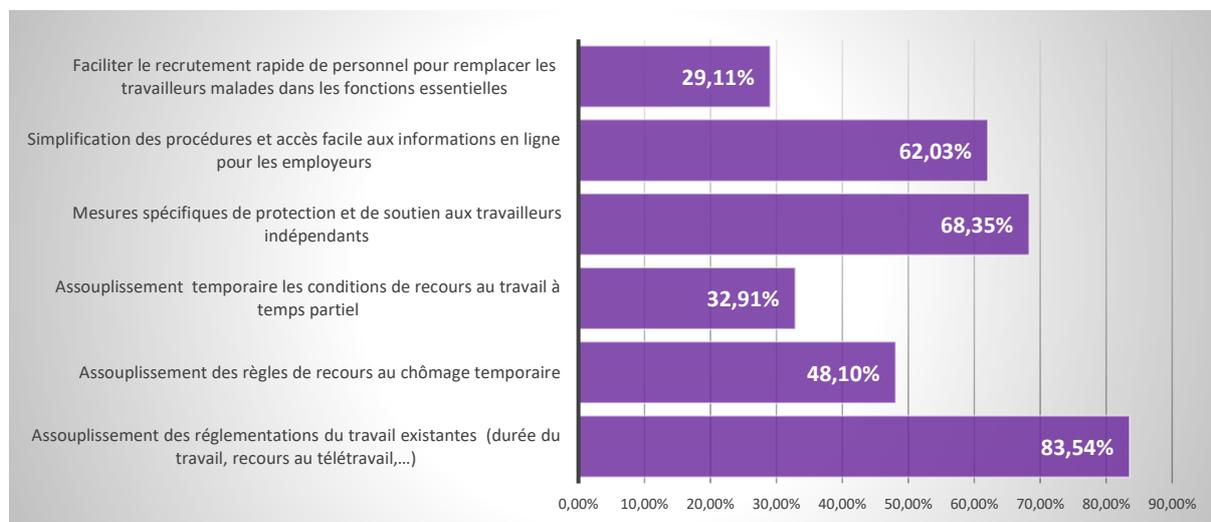


Quant à l'encouragement au télétravail, l'observation par continent (voir graphique Zoom3) démontre une généralisation « conjoncturelle » de cette pratique, avec comme le signalent les verbatims, la confrontation à des réalités hétérogènes de développement des infrastructures, des équipements et des habitudes culturelles.

De nombreux répondants posent dorénavant la question de la pérennisation des mesures de télétravail dans les organisations du travail, de leur intégration « légale » et « opérationnelle » notamment comme levier d'action face aux risques pandémiques (ou d'autres risques imposants la distanciation sociale) et cela en tenant compte de la diversité des contextes.

Faciliter l'adaptation des entreprises : Préserver la diversité et la vitalité du tissu économique

Pourcentage de pays (SPE répondants) ayant mis en œuvre chacune des mesures.



Comme nous l'indique notre graphique ci-dessus, la plupart de nos gouvernements ont pris des mesures visant assouplir les réglementations existantes pour permettre aux entreprises d'avoir par exemple recours au télétravail quand c'est possible et d'adapter la durée du travail.

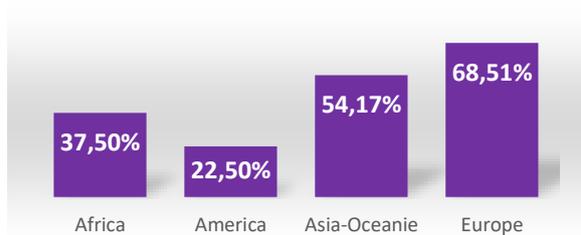
Dans une majorité de pays, quelques soient les régions du Monde (voir graphique Zoom 2), des mesures dédiées à la protection des travailleurs indépendants ont été mise en place pour amortir les effets de la chute brutale d'activité que nous avons vécus sur cette période.

C'est majoritairement en Europe (41,38%) que des mesures actives ont été mise en œuvre pour accélérer le remplacement des travailleurs malades sur les fonctions essentielles. Nous avons pu ainsi observer la création par certain SPE et Ministères de plateformes dédiées à des mise en relation Offre-Demande simplifiées pour répondre à cet impératif (France, Belgique,...).

Zoom 2 : Mesures spécifiques de protection et de soutien aux travailleurs indépendants (% de pays ayant mis en œuvre la mesure)



Zoom 3 : Assouplissement des règles de recours au chômage temporaire (% de pays ayant mis en œuvre la mesure)



L'amortisseur économique et social que constitue le recours au chômage temporaire (partiel), nous le voyons (voir graphique Zoom 2) a été plus facilité en Europe et dans une partie importante de l'Asie-Océanie, et en moindre part en Amérique et notamment sur l'Amérique du Nord qui n'a pas pris, en la matière, de mesures spécifiques (45% si nous considérons uniquement les pays d'Amérique du Sud).

Deuxième partie : Les mesures de maintien des services SPE

Vos réponses à notre enquête démontrent que majoritairement nos services publics, à moyens constants voire en situation dégradée, eux-mêmes étant engagés par les mesures de protection sanitaires de leurs usagers et de leurs salariés, ont su et continuent à faire face à la situation assurant le maintien de la majorité des services indispensables.

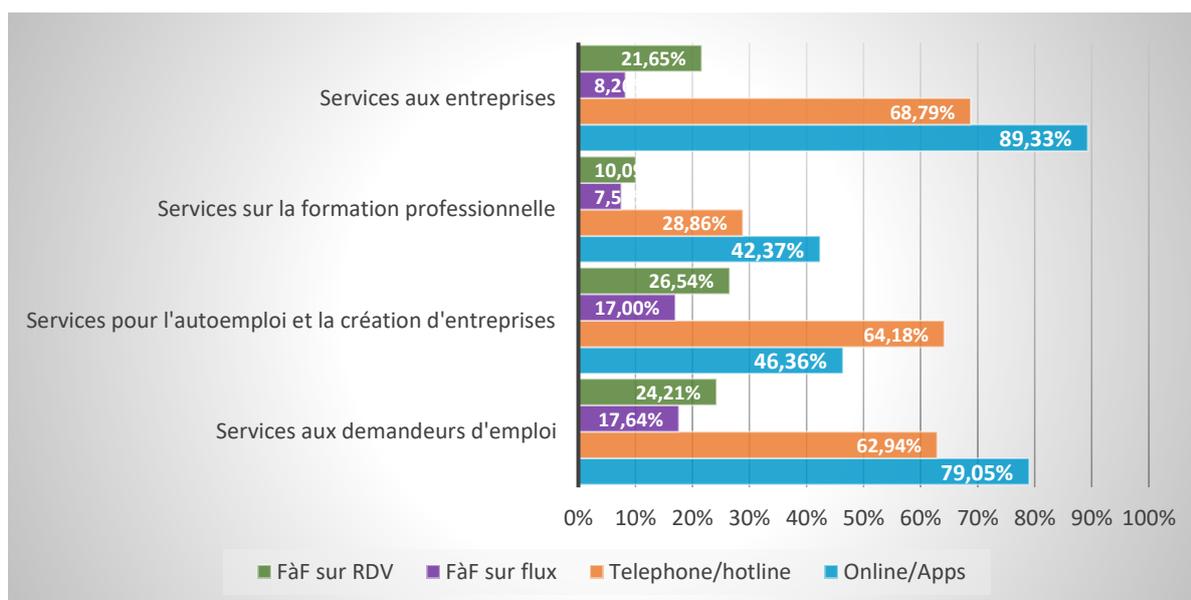
Pour illustrer les situations nous avons choisi de calculer un « taux de recours » : il correspond au pourcentage de répondants ayant indiqué l'utilisation de la modalité pour délivrer le service.

Tous services confondus voici schématiquement ce taux de recours pour chaque modalité :



Si le recours au digital est cité majoritairement, il est intéressant de remarquer une mention importante de l'usage du téléphone pour délivrer des services aux différents usagers. La combinaison de l'ensemble de ces modalités de délivrance des services a permis dans de nombreux pays de maintenir une part significative de services sur rendez-vous, de limiter des flux que les mesures de restrictions sanitaires rendaient difficile à organiser.

Taux de recours par services :



Pour cela les services publics de l'emploi ont su capitaliser sur leur expérience notamment sur la délivrance de service via les outils digitaux et le développement d'une approche multicanale.

Maintien des services aux demandeurs d'emploi

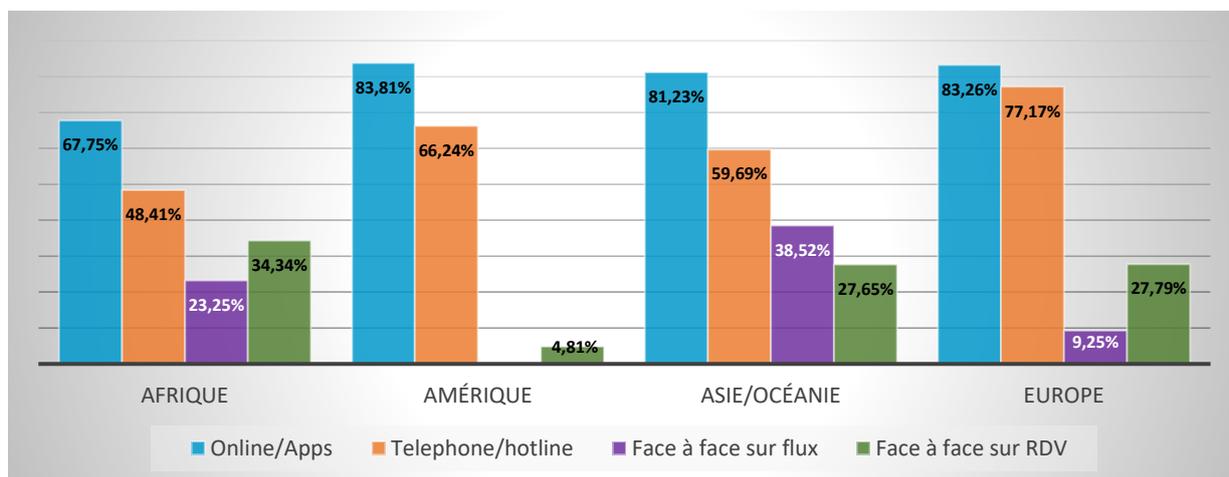
Près de 80% (79,05%) des répondants ont déclaré utiliser le digital pour délivrer l'ensemble des services aux demandeurs d'emploi et plus de 62% le téléphone ; seulement 17,6 % déclarent avoir maintenu du face à face sur flux, et 24% sur rendez-vous.

Nous pouvons constater à la lecture du tableau ci-dessous que les principaux services aux demandeurs d'emploi sont accessibles majoritairement grâce à la généralisation dans nos SPE depuis quelques années d'approche multimodale

Taux de recours aux différentes modalités de délivrance par services (tous répondants)

| | Online/Apps | Téléphone/hotline | Face à face sur flux | Face à face sur RDV |
|--|-------------|-------------------|----------------------|---------------------|
| Inscription | 85,66% | 60,36% | 23,30% | 23,77% |
| Information et conseil | 83,17% | 81,10% | 24,12% | 27,06% |
| Indemnisation des demandeurs d'emploi | 83,44% | 52,18% | 7,86% | 17,45% |
| Versement d'aides à la recherche d'emploi | 54,86% | 41,04% | 7,78% | 23,40% |
| Accompagnement personnalisé | 82,13% | 72,85% | 20,93% | 28,43% |

Sur chaque continent des modalités d'accès à distance sont offerte aux demandeurs d'emploi. La délivrance de services en face à face, évidemment liés aux différentes contraintes de distanciation sociale prises par chaque pays, est resté maintenue de manière plus important en Asie-Océanie et en Afrique. Il est a noté que la modalité d'accès sur rendez-vous est restée dans la période significative dans certains pays d'Europe.



Maintien des services aux entreprises

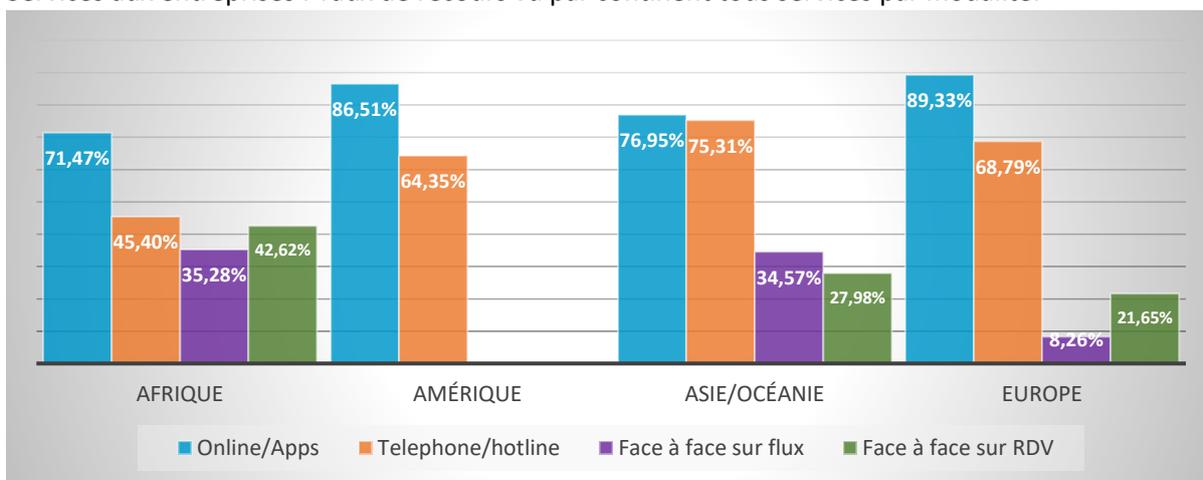
Au même titre que pour les services vers les actifs, comme nous pouvons le voir dans le tableau et graphique ci-dessous, la digitalisation des services a permis dans la période de répondre aux attentes et besoins des entreprises. Dans certaines régions ce sont les SPE qui ont été mobilisé pour réaliser la

gestion et le versement des aides aux entreprises notamment pour les mesures de chômage partiel (ex : Allemagne).

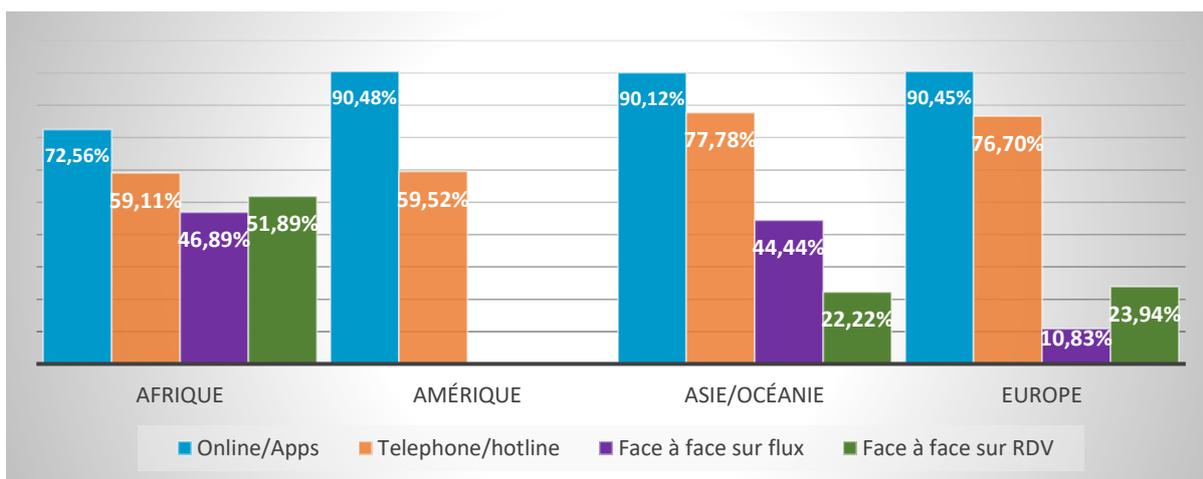
Taux de recours aux différentes modalités de délivrance par services (tous répondants)

| | Online/Apps | Téléphone/hotline | Face à face sur flux | Face à face sur RDV |
|---|-------------|-------------------|----------------------|---------------------|
| Enregistrement et traitement des offres d'emploi | 85,17% | 69,64% | 25,69% | 26,37% |
| Information et conseil | 77,35% | 74,74% | 20,75% | 27,48% |
| Versement d'aides à l'emploi ou à la formation professionnelle | 81,44% | 43,24% | 12,80% | 17,91% |

Services aux entreprises : Taux de recours vu par continent tous services par modalité.



Zoom sur l'enregistrement et traitement des Offres : *Taux de recours vu par continent par modalité pour assurer cette activité.*



L'enregistrement et le traitement des offres d'emploi est majoritairement traité en distanciel et plutôt avec des modalités digitales. Les besoins particuliers du marché de l'emploi et des entreprises avec des secteurs comme ceux de la santé et de la sécurité, de la logistique, de l'agro-alimentaire qui se sont brutalement tendus, ont souvent nécessité la mise en place de plateformes digitales spécifiques d'appariement (matching) et des dispositifs de formation accélérée pour répondre plus

facilement et plus rapidement (exemples de création de plateforme en France, Uruguay...et opération « jobs Switch » en Suède).

Maintien des services pour l'auto-emploi et la création d'entreprises

Les effets de la pandémie sur l'économie provoquant des pertes d'emploi massive, amène une recrudescence de demandes de conseil et d'accompagnement vers l'auto-emploi et la création d'entreprise. Par ailleurs les porteurs de projet, déjà engagés, sont également en demande pour actualiser leurs plans d'action au regard des nouvelles contraintes et des évolutions prévisibles des marchés.

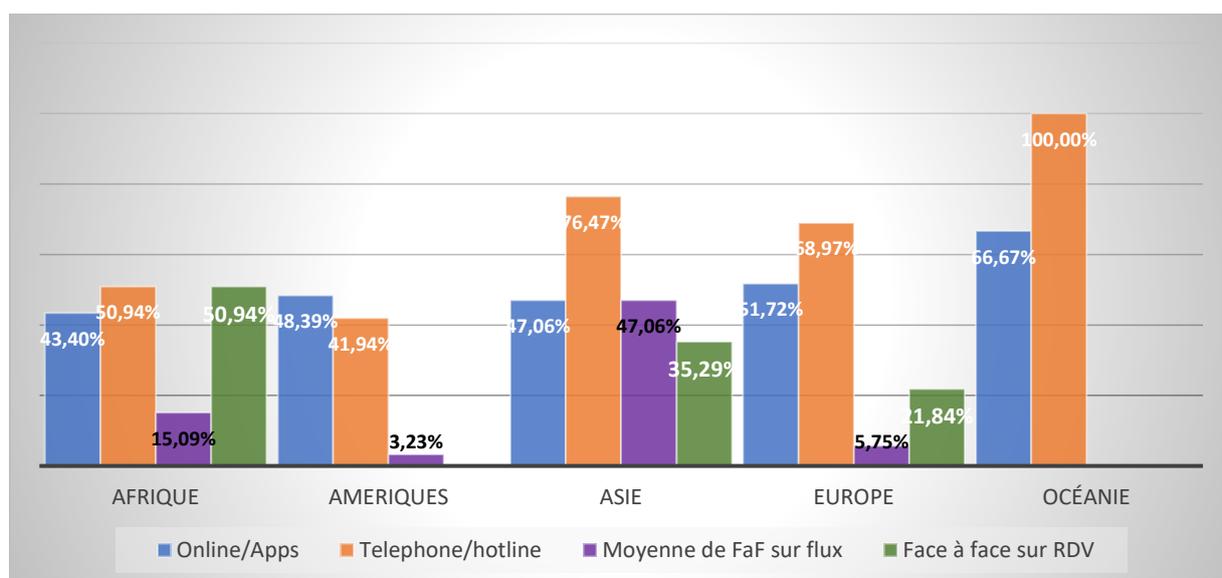
Tous les SPE n'ont pas dans leur compétences l'accompagnement à la création d'entreprise, 40% de nos répondants déclarent le pas être concernés par ces services.

Pour ceux qui ont pour mission d'assurer ces services, à nouveau le digital distanciel et le téléphone sont les canaux privilégiés (Applications en ligne : 48% ; Téléphone : 58% ; réception sur RDV : 27% et en réception sur le flux seulement 11%)

Taux de recours aux différentes modalités de délivrance par services (tous répondants)

| | Online/Apps | Téléphone/hotline | Face à face sur flux | Face à face sur RDV |
|---|-------------|-------------------|----------------------|---------------------|
| Indemnisation | 64,3% | 42,9% | 7,1% | 21,4% |
| Information et conseil | 73,4% | 68,8% | 14,1% | 26,6% |
| Inscription et traitement du dossier de demande d'aide financière | 0,0% | 59,2% | 12,2% | 24,5% |
| Accompagnement personnalisé | 56,0% | 62,0% | 10,0% | 34,0% |

Taux de recours vu par continent tous services par modalité.



Maintien des services en matière de formation professionnelle

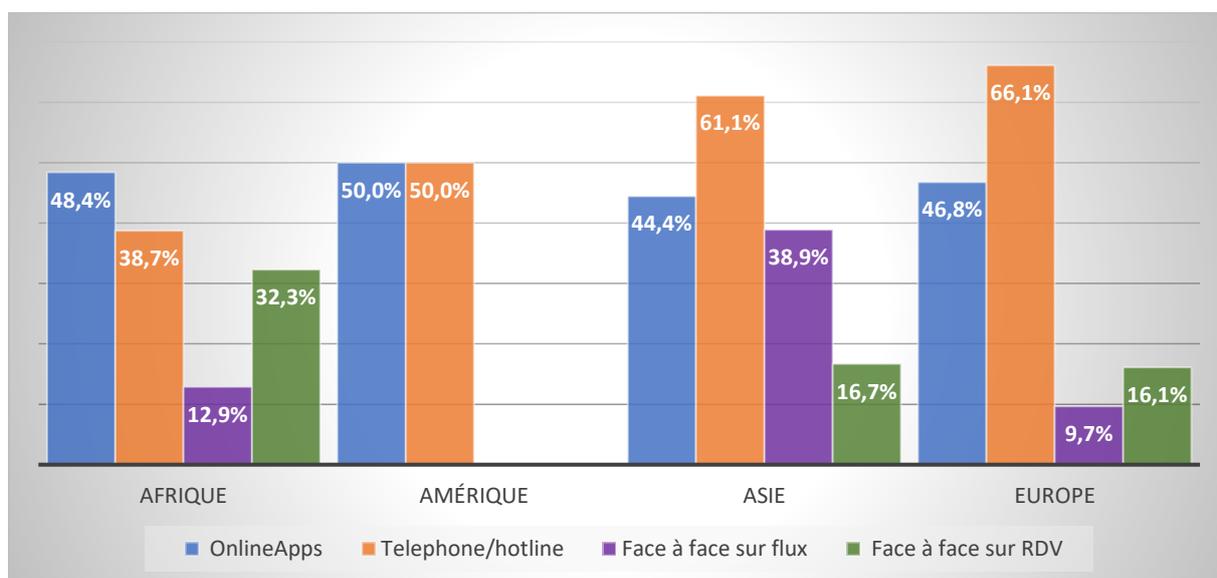
Les effets de la pandémie sont fortement ressentis par l'ensemble du secteur de la formation professionnelle. Le confinement ou les contraintes de distanciation sociale ont conduit dans de nombreux pays à la suspension des actions de formation en mode présentiel. Lorsque c'était possible, la formation distancielle a progressivement pris le relais.

La plupart de gouvernements et SPE ont encouragé les entreprises et les travailleurs privé d'activités ou d'emploi à s'investir dans le développement de leurs compétences. L'incertitude quant à l'avenir a entraîné une plus forte demande de formation professionnelle. Les services en charge de la formation professionnelle, comme pour les autres activités ont donc principalement mobilisé les modalités distancielles à la fois pour informer, conseiller et lorsque cela est dans leur champ de compétences d'assurer la rémunération des stagiaires.

Taux de recours aux différentes modalités de délivrance par services (tous répondants)

| | Online/Apps | Téléphone/hotline | Face à face sur flux | Face à face sur RDV |
|---|-------------|-------------------|----------------------|---------------------|
| Inscription et traitement du dossier de demande d'aide financière | 0,0% | 52,4% | 16,7% | 16,7% |
| Information et conseil | 75,4% | 64,9% | 12,3% | 17,5% |
| Paieement des aides | 58,8% | 47,1% | 8,8% | 17,6% |

Taux de recours vu par continent tous services par modalité.



Troisième partie : Mesures d'organisation des services

Mise en place de plans de continuité

La majorité des services publics d'emploi ont été confrontés sur la période à un double enjeu, répondre à une augmentation significative de la demande de services et assurer la protection des salariés en tenant compte des différentes mesures sanitaires prises par les autorités locales.

Plus de 50% des répondants ont déclaré avoir mis en place un plan de continuité de service.

Des ajustements ont été apportés à la structure organisationnelle et certains départements essentiels ont été renforcés :

- Relocalisation du personnel
- Recrutement de nouveaux collaborateurs
- Renfort et prêt de personnel par d'autres institutions

Dans la plupart des cas, les SPE ont procédé à un ajustement, à une simplification des règles d'accès aux prestations en assouplissant les critères d'admissibilité et souvent en élargissant le périmètre de la couverture à d'autres actifs touchés par les effets économiques de la pandémie

Il était indispensable de répondre aux besoins urgents de travailleurs dans les secteurs et services essentiels pendant la crise.

Pour cela nous l'avons vu, l'investissement dans le digital a permis cette simplification de l'accès aux services pour une majorité de la population. Mais pour maintenir ces services en backoffice il a été nécessaire de mobiliser chaque jour les personnels de SPE, alors même que dans de nombreux cas, l'usage habituel des locaux professionnels n'était plus possible, soit totalement (fermeture d'agence), soit partiellement (restriction sur l'effectif présent dans les locaux).

En réponse à ce double enjeu, la solution du télétravail s'est imposée à la plupart des services.

La mobilisation du télétravail

Encouragé nous l'avons vu dans une majorité de pays (87,3%), nos SPE ne sont pas en reste avec une mobilisation inédite du **télétravail** même dans des pays et des structures publiques où cette pratique n'était pas inscrite dans la culture organisationnelle (+19 points pour nos SPE)

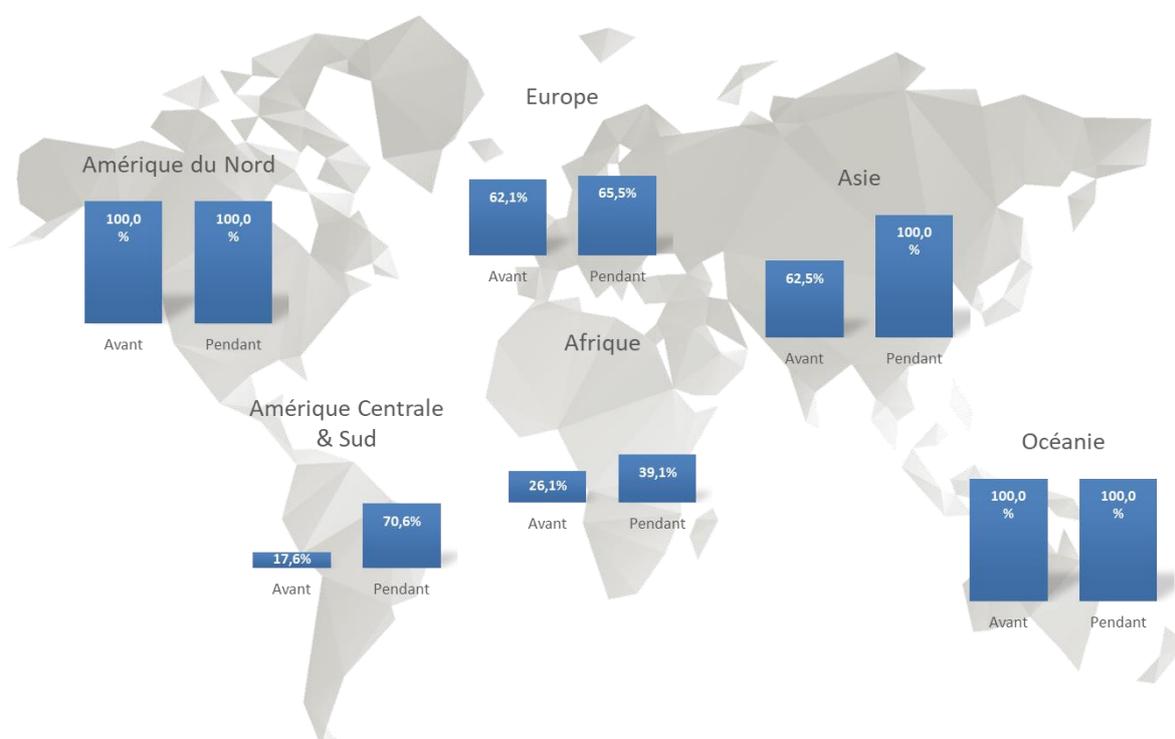
Evolution du pourcentage de SPE ayant recours au télétravail avant et après le début de la pandémie



Comme nous pouvons le constater dans le schéma ci-dessous, dans les régions où cet usage était encore peu développé avant la pandémie, un net accroissement, c'est le cas particulièrement pour les SPE de l'Amérique latine, en moindre mesure ceux de l'Afrique. Ce recours massif, même quand vous

notez des carences dans les infrastructures ou les équipements, a permis en grande partie de garantir la réalisation de nos missions prioritaires.

Pourcentage de SPE déclarant avoir recours au télétravail (avant et pendant la pandémie) par continent



Beaucoup d'entre vous déclare dorénavant le projet d'installer de manière récurrente et d'optimiser cette modalité d'organisation du travail.

Cette progression a été facilitée en majeure partie par la maturité de nos organisations (mise en place de démarches d'amélioration continues qui ont sécurisé les processus, nouvelles pratiques de management qui ont développé la confiance réciproque management/salariés, progrès sur la dotation en équipements mobiles, investissement dans les services digitaux...). Mais nous devons noter que cet usage sans précédent du télétravail tant dans le secteur public que dans le secteur privé a révélé une forme de précarité numérique et présente un risque de fracture à plusieurs niveaux :

- Au niveau territorial, car ces secteurs, dans certaines régions représente une part non négligeable de l'économie informelle et emploient un pourcentage important de travailleurs moins qualifiés, moins acculturés au digital donc plus vulnérables.
- Au niveau social et éducatif ou les carences en infrastructures de télécommunication, l'insuffisante ou l'inadaptation des équipements renforcent la précarité de certaine composante de la population dont particulièrement les jeunes qui pourrait se trouver ainsi exclus temporairement du marché du travail et surtout des dispositifs d'éducation et de formation professionnelle.

Quatrième Partie. Problématiques avérées ou à prévoir

Problématiques avérées ou à prévoir sur le fonctionnement du marché de l'emploi dans vos régions et la délivrance des services d'emploi

Synthèse des verbatims

Nous voyons traduit dans vos réponses une préoccupation partagée sur l'avenir à court et moyen termes, avec un questionnement commun sur l'évolution de la nature et des volumes de services à rendre.

L'augmentation importante du chômage dans la majorité de nos pays, nécessite une réflexion particulière car pour la plupart des SPE, l'enjeu est et sera d'absorber cette croissance significative du nombre de personnes en recherche d'emploi dans un contexte d'accroissement des dettes et déficits de nos pays, et donc dans le meilleur des cas avec la contrainte de moyens constants. Cela nous incitera à poursuivre et amplifier nos efforts de digitalisation des services et de développement de l'application de l'IA (Intelligence Artificielle) dans nos activités.

Les paramètres de l'adéquation offre/demande, clé de la fluidité du marché du travail, vont être également bousculés.

Vous constatez déjà l'impact de la décroissance d'activité dans des secteurs qui souvent sont vitaux pour l'économie de nombreux pays comme par exemple les secteurs liés au tourisme comme les transports, l'hôtellerie, la restauration et l'ensemble des services associés. Ces secteurs décroissants vont libérer des compétences qui ne sont pas forcément à court terme toujours reconvertibles vers les secteurs en besoins accrus comme les personnels de la santé, de l'industrie pharmaceutique. Il est probable que nous ayons à gérer des mouvements importants de balancier sur le marché de l'emploi et des compétences déclenchés par les rééquilibrages progressifs des différents secteurs de nos économies.

Par ailleurs, les effets de la contraction de la consommation dans les pays « riches » et un mouvement prévisible de relocalisation des certaines productions ne manqueront pas d'avoir un impact économique et social sur les pays « émergents » dont souvent l'économie formelle et informelle est essentiellement attachée à l'appareil de production industrielle (par exemple le secteur de la confection en Asie est déjà très touché), l'exportation de biens de consommation et le tourisme de masse.

Cela a pour effet direct de rendre donc plus vulnérable encore les populations qui étaient déjà éloignées du marché du travail, ou en situation de travail très précaires, de marquer un recul sensible de nos progrès sur le travail décent et d'accroître la paupérisation d'une grande partie d'entre eux.

Du point de vue des SPE cela nous engage à renforcer nos dispositifs de prévention et de lutte contre l'exclusion, d'orientation et d'accompagnement, et, d'adapter et mobiliser encore plus les politiques d'éducation et de formation professionnelle voire de les « influencer ».

La question du « Job switch » qui peut nous sembler très conjoncturelle, est peut-être l'indicateur d'une évolution plus structurelle de la relation des actifs avec le marché du travail au même titre que le mouvement que nous observons depuis quelques années avec le développement de la gig économie.

Pour nous SPE, cela signifie accroître la flexibilité, la réactivité de nos dispositifs de reconversion et de reclassement des travailleurs ; Et cela milite pour la poursuite de la transformation de nos méthodes d'intermédiation pour passer d'une logique Emploi/Métier à une logique de Compétences, avec une attention particulière pour le renforcement des *softkills* notamment liées à la capacité personnelle de gérer le changement. Les politiques d'orientation et de formation tout au long de la vie sont donc plus que jamais une des réponses à la crise que nous vivons collectivement.

Cela signifie également une transformation dans la manière de concevoir la formation professionnelle continue, tant dans sa relation avec les besoins immédiats de l'économie, que dans sa capacité à accompagner et orienter les actifs à gérer les transitions tout au long de leur vie professionnelle.

Un autre point révélateur de l'enquête, le pas « Digital » franchi par la majorité des SPE dans la période agit comme révélateur de « fractures numériques » qui ne sont pas seulement l'apanage des pays à faible taux d'équipement et d'infrastructure.

La fragilité des réseaux et de la technologie, la maturité plus ou moins avancées des populations quant à leur usage restent des sujets pour lesquels l'expérience actuelle nous engage à poursuivre des actions de consolidation, d'accompagnement et d'ancrage de l'usage de ces dispositifs dans la relation avec nos usagers.

Résumés des verbatims & exemple de mesures par thèmes et par continents

Les paragraphes sont élaborés à partir d'une synthèse « compilée » des verbatim des répondants visant à donner par continent les caractéristiques et tendances émergentes, illustrées de quelques exemples d'actions ou de pratiques mises en œuvre par certains pays ou SPE. Ces synthèses ne sont donc pas exhaustives.

Pour les travailleurs (secteur formel)

Afrique

L'accroissement des licenciements collectifs pour motif économique, les faillites prévisibles de PME/PMI, les suspensions de contrat de travail dans des secteurs comme le tourisme, l'hébergement, la restauration, les transports frappent durement le continent, provoquant des baisses de revenus, la perte de moyens de subsistance.

L'insuffisance dans certaines régions d'infrastructure de communication ne facilite pas la mobilité des travailleurs.

De nombreux facteurs s'additionnent : une culture d'entreprise qui privilégie le présentiel – le manque d'équipements et des facteurs exogènes (électricité, logement), rendant plus difficile les transitions professionnelles et l'insertion des travailleurs.

Néanmoins de nouveaux métiers émergents versus perte d'emploi (Togo)

Amérique

En Amérique latine, les possibilités d'emploi ont été considérablement réduites en raison des mesures de distanciation sociale, il n'y a plus que des possibilités de services à domicile, de livraison de vivres, d'aliments, de médicaments, etc.

L'augmentation du chômage et du nombre de personnes ayant accès à l'assurance chômage nécessitera la définition de stratégies et de méthodologies pour la prestation de services différentes de celles appliquées jusqu'à présent ; les développements technologiques ne sont pas toujours prêts

à répondre à ces demandes et l'usage dans la population des médias virtuels n'est pas installé (Uruguay, Mexique, El Salvador,).

Cette situation qui ne semble pas être en passe de s'améliorer, affectera sans aucun doute la possibilité d'obtenir des emplois formels, obligeant les travailleurs à se tourner vers le secteur informel (Pérou). Préoccupation partagée pour la protection des personnes à faibles revenus économiques - Manque de transports publics (Guatemala)

L'Amérique du Nord est également confrontée à une forte augmentation du chômage ; Des efforts particuliers sont fait pour redéployer certains travailleurs vers des secteurs en demande (santé, sécurité, de travailler leur adaptation à l'usage des nouvelles technologies, et sécuriser l'emploi saisonnier. (Canada).

Asie

Des mesures sont prises pour éviter aux entreprises de licencier des travailleurs. Toutefois, une baisse durable des performances des entreprises pourrait entraîner un grand nombre de chômeurs. En outre, trouver un nouvel emploi pourrait être difficile en raison du manque de recrutement. (Japon)

Les travailleurs temporaires sont frappés par une diminution du montant du revenu (Corée du Sud)

Actuellement, selon les directives du gouvernement, le secteur privé a payé les salaires pendant deux mois, même si les opérations sont suspendues depuis deux mois en raison du blocage découlant de la crise. Mais cette compensation ne pourra plus être mis en pratique les mois à venir, la main-d'œuvre salariée devra donc faire face à une réduction de ses salaires mensuels, comme cela s'est produit dans plusieurs entreprises du secteur de l'habillement. (Sri Lanka)

La fermeture des usines aura un impact sur les travailleurs, qui perdront leur emploi, ce qui entraînera une augmentation du taux de chômage (Cambodge)

Europe

Dans la plupart des pays européens nous assistons à une augmentation du chômage et particulièrement du chômage temporaire provoquant un afflux important et une pression accrue sur les services publics d'Emploi :

Plus de 1,26 million (sur base des demandes des employeurs) de chômeurs temporaires (8 avril 2020) dus au coronavirus en Belgique., en France, c'est plus de 10 millions de salariés qui bénéficient du chômage temporaire. Les gouvernements restent cependant aussi vigilants sur les risques de fraude sur ces dispositifs.

En Autriche environ 300.000 personnes ont perdu leur emploi, environ 900.000 personnes ont un travail à temps partiel et plus de 150.000 sont au chômage.

Dans la majorité des pays européens, pour les fonctions où l'on ne peut recourir au télétravail, les entreprises doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des règles de distanciation sociale. Cette règle s'applique également aux transports pris en charge par l'employeur. Les entreprises sont autorisées à poursuivre leurs activités, à condition qu'elles organisent le télétravail pour chaque poste où cela est possible, sans exception. Pour ceux pour qui cette organisation n'est pas possible, la distanciation sociale sera strictement respectée. S'il est impossible pour l'employeur de respecter ces obligations (comme, par exemple, dans le secteur de la construction), la société doit fermer ses portes. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux secteurs et services essentiels (épiceries,

pharmacies, supermarchés, etc.). Toutefois, ils devront s'assurer, dans la mesure du possible, du respect des règles de distanciation sociale.

Risque de perte d'emploi, précarisation. L'accent est mis sur l'amélioration des compétences (upskilling/reskilling) des travailleurs des secteurs les plus touchés par la crise, en particulier dans le secteur touristique, et qui auront plus de difficulté à reprendre leur activité, afin de les réorienter vers des professions actuellement plus porteuses, en particulier dans le domaine de la santé et des soins aux personnes âgées. (Portugal, Belgique,)

Dans cet environnement actuellement très incertain, deux facteurs paraissent essentiels : d'une part, la durée attendue de l'épidémie et des mesures exceptionnelles de confinement destinées à l'endiguer, d'autre part la capacité des mesures publiques de soutien à éviter une nouvelle crise bancaire et financière en Europe.

Mise en attente de la fourniture de certains services, par exemple la dispense de cours de formation dans certains domaines, où il n'est pas possible de proposer l'enseignement en ligne (par exemple la soudure, la conduite d'un véhicule, etc.). (Estonie)

De nombreux travailleurs travaillent à distance, ce qui rend nécessaire une certaine adaptation à une nouvelle réalité et à de nouvelles méthodes de travail.

Dans plusieurs pays (Portugal, France,..) des mesures sont prises destinées à soutenir la réalisation d'un travail socialement nécessaire pour favoriser la réactivité des institutions publiques, du secteur social et sanitaire pendant la pandémie du COVID-19. Les salariés dont le contrat a été suspendu ou ceux travaillant à temps partiel peuvent participer à ces activités.

Difficultés dues aux mesures d'éloignement social qui dureront au moins 8 mois en Italie. Les SPE devraient adapter leurs espaces pour pouvoir maintenir la distanciation sociale tout en étant efficaces. (Italie)

Tant pour les travailleurs que pour les demandeurs d'emploi et les entreprises, un problème majeur reste le manque de connaissances concernant le virus et les évolutions possibles de la pandémie. Cette incertitude empêche de prévoir l'élaboration de processus et de prendre des mesures à long terme.

Océanie

La propagation continue du COVID-19 a eu un effet dramatique sur toutes les formes d'emploi en Australie, avec une forte baisse de la demande de main-d'œuvre, de nombreuses entreprises ayant été forcées de cesser leurs activités pour tenter d'endiguer l'expansion de la pandémie.

Le Ministère des Finances australien a prévu que le taux de chômage national pourrait atteindre les 10 %. Le gouvernement australien n'a pas encore mis en œuvre de nouvelles mesures de services de l'emploi ciblant des groupes spécifiques, s'axant plutôt sur des mesures générales de soutien du revenu et sur des subventions salariales destinées à limiter l'impact du ralentissement économique pour tous les secteurs affectés. Dans le cadre des politiques préexistantes, les chercheurs d'emploi confrontés à de plus grands obstacles à l'emploi peuvent prétendre à des aides financières plus élevées par l'entremise de Jobactive, des programmes spécialisés sont en place pour soutenir plusieurs cohortes de chercheurs d'emploi qui sont défavorisés sur le marché du travail. Ainsi, les conditions d'octroi des revenus de soutien ont été temporairement élargies et le versement d'un nouveau supplément à durée limitée au taux de 550 \$ A tous les quinze jours à compter du 27 avril 2020 a été décidé pour face aux conséquences liées au Coronavirus. Dans le cadre du programme JobKeeper, une

subvention directe de 1 500 dollars par employé et par quinzaine est accordée aux entreprises concernées pour une durée maximale de six mois. Cela permettra aux travailleurs de rester en contact avec leur employeur et les rassurera quelque peu en cette période de turbulences économiques. Le gouvernement australien subventionne également les apprentissages par une contribution salariale de 50 % du salaire de chaque apprenti ou stagiaire, versée à concurrence de 21 000 \$ pendant les neuf mois couvrant la période de janvier à septembre 2020. Un soutien sera également fourni au *National Apprentice Employment Network*, le principal organisme national représentant les Organisations de formation en Groupe, pour coordonner le réemploi des apprentis et stagiaires déplacés dans l'ensemble de leur réseau d'employeurs à travers l'Australie. Dans le cadre de ces mesures et d'autres visant à soutenir le système de santé et l'économie nationale, le gouvernement australien a engagé l'équivalent de plus de 16 % du PIB. Ces mesures sont ciblées, proportionnées et se veulent pérennes pendant au moins six mois. En outre, les gouvernements des États et des territoires d'Australie ont également annoncé leurs propres mesures de relance pour minimiser les impacts de la pandémie sur les travailleurs. (Australie)

Pour les demandeurs d'emploi

Afrique

Accroissement des difficultés pour retrouver un emploi suite à la contraction de marché des offres disponibles et l'arrivée massive de nouveaux demandeurs d'emploi souvent plus qualifiés. Des facteurs exogènes (électricité), la disponibilité de connexion internet (gratuite) ne permettent pas d'user au mieux des possibilités offertes par les services à distance et de diffuser de l'information sur le marché du travail. Néanmoins, il apparaît indispensable de poursuivre l'effort de digitalisation et améliorer le système d'information sur le marché du travail, en l'accompagnant par un effort de formation à l'environnement des TIC et de développer l'accompagnement en ligne (e-CV, e-interview) (Congo (Congo-Brazzaville))

On note également une difficulté à mobiliser les demandeurs d'emploi pour certaines prestations d'accompagnement en cette période de confinement.

Amérique

Les SPE d'Amérique latine témoignent d'une population non coutumière de l'utilisation des médias virtuels et absence de capacités d'acquisition de ces technologies. De même la crise résultant du COVID-19 va affecter les économies des pays et donc rendre le marché du travail plus précaire, les plus touchés sont les groupes vulnérables, qui seront contraints de travailler dans des conditions précaires et de basculer vers le secteur informel. (Pérou).

Les chômeurs sont dans une situation très complexe parce qu'ils ont généralement des activités informelles, pour générer quotidiennement des revenus de subsistance. Le commerce et d'autres activités étant soumis à des restrictions, ils ne peuvent plus assurer leur subsistance (Chili)

Les difficultés d'insertion professionnelle des groupes de la population qui présentent habituellement les plus grandes difficultés pour être embauchés par les entreprises s'aggraveront. Même les mesures d'incitation à l'embauche mises en place, dans plusieurs pays (Uruguay,...) depuis de nombreuses années n'ont pas démontrées leur efficacité pour résoudre le problème de l'emploi des groupes vulnérables. Une réflexion doit être engagée par les services publics d'emploi pour proposer la mise en œuvre de stratégies plus énergiques. (El Salvador)

Difficultés accrues pour les clientèles éloignées du marché du travail (faiblement scolarisées) pour trouver un emploi. Le ralentissement de certains secteurs hautement spécialisés et le redéploiement des travailleurs qualifiés vers des secteurs moins qualifiés pourraient expliquer ces difficultés (Canada-Québec).

Asie

Même constat que pour les travailleurs avec la croissance du chômage, mais l'impact sera plus important pour les demandeurs d'emploi avec la contraction des nouveaux recrutements, la réduction des possibilités de formation professionnelle... etc. (Corée du Sud ; Malaisie, Japon)

Par ailleurs ce sont souvent les travailleurs vulnérables sont les premiers à perdre leur emploi.

Europe

En raison de la réduction de l'activité économique, on s'attend à beaucoup moins de création d'emplois, ce qui place les chômeurs dans une situation encore plus difficile. Tous les demandeurs d'emploi attendent un soutien financier accru du gouvernement. (Monténégro)

Dans les situations de crise qui ont un impact significatif sur le marché de l'emploi, les groupes sociaux les plus vulnérables sont les plus pénalisés. Les personnes peu scolarisées et peu qualifiées, les immigrés, les personnes en situation de chômage endémique, les familles monoparentales, les personnes handicapées les personnes handicapées, les analphabètes numériques, les travailleurs âgés et les jeunes sans expérience professionnelle sont des groupes que le SPE devrait soutenir de manière plus intensive. (Portugal)

Certains services de l'emploi sont difficiles à organiser par le biais des télécommunications et de l'internet, donc certains services sont fermés, comme par exemple certaines activités liées à la formation professionnelle. (Finlande, Estonie...)

Mais globalement dans la plupart des pays, les services publics de l'emploi axés sur la recherche d'emploi et les services de placement sont toujours assurés en fonction des besoins et des demandes mais avec un pression accrue .

La fracture du numérique est plus marquée dans la période notamment pour les demandeurs d'emploi qui actualisent leur situation et usent des services proposés habituellement physiquement en agence (France).

Par exemple en Belgique, le chômage s'élève à plus de 200.000 demandeurs d'emploi inactifs (+10,2% de suivi mensuel. La forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inactifs entre le 21 mars (181.798) et le 21 avril (18.614, au dernier décompte), soit la plus forte augmentation mensuelle jamais enregistrée, est probablement due en grande partie à l'afflux de travailleurs temporaires.

Au cours des 20 derniers jours (sauf les fins de semaine), l'augmentation moyenne a été d'environ 900 par jour et cette augmentation s'est accélérée au cours de la dernière semaine.

Solutions avant Coronavirus : l'encouragement au recrutement pour les demandeurs d'emploi de longue durée. L'incitation au recrutement pour les demandeurs d'emploi de longue durée vise à soutenir le recrutement et l'emploi durable. Un décret prévoit la possibilité d'adapter temporairement le calcul de la prime afin que les employeurs qui doivent adapter leur emploi ne subissent pas de perte financière supplémentaire. Admissibilité au chômage complet : Les périodes de chômage temporaire

sont prises en compte dans le calcul de l'accessibilité au chômage complet. Les jours couverts par les allocations de chômage temporaire (AT) accordées avec une exemption des conditions d'octroi pour cause de force majeure et de chômage temporaire (AT) pour raisons économiques pour la période du 01.02.2020 au 30.06.2020 sont assimilés à des jours de travail pour remplir les conditions d'accessibilité au chômage complet. Les chômeurs temporaires pourront bientôt gagner un revenu supplémentaire en plus de leurs allocations, tandis que les demandeurs d'asile pourront également travailler.

Si augmentation du taux de chômage, plus de concurrence pour les emplois disponibles. Risque de pauvreté augmenté. Risque de mal-être psychosocial dû au confinement et aux insécurités (Belgique)

Nous avons constaté dans le passé que, lors d'une crise, lorsque beaucoup de gens se retrouvent au chômage que ce sont les personnes les plus proches du marché du travail qui ont le plus de chances de trouver rapidement un nouvel emploi. Il sera donc plus difficile pour les groupes vulnérables de retrouver un emploi. (Pays-Bas)

Les demandeurs d'emploi, en particulier les groupes vulnérables, auront besoin d'un soutien plus fort et continu de la part des opérateurs, des formateurs et des tuteurs des SPE, mais, parallèlement, ces services devront trouver des modes d'organisation permettent de respecter les règles de la distanciation sociale (Italie). Durant cette période il faut proposer aux personnes sans emploi des possibilités d'amélioration des compétences pour anticiper les besoins du nouveau marché du travail (Irlande)

Océanie

Des exemptions d'obligations mutuelles pour tous les demandeurs d'emploi sont actuellement en vigueur jusqu'au 22 mai 2020. (Australie)

Pour les travailleurs non protégés/informels

Précisions : Le secteur informel est officiellement défini comme « un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme » (BIT, 1993).

On l'entend généralement par secteur et économie informelle en Europe¹ : *l'ensemble des activités productives légales et des activités de fourniture de biens et de services délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics pour quatre raisons : éviter le paiement d'impôts, de la TVA ou autres taxes ; se soustraire au paiement des cotisations sociales ; contourner certaines normes comme le salaire minimum, la durée légale du travail, les conditions de sécurité, etc. ; échapper à certaines procédures administratives telles que devoir répondre à des questionnaires statistiques ou remplir des formulaires.*

¹ L'économie informelle en Europe par Friedrich SCHNEIDER, professeur émérite du Research Institute of Banking and Finance de l'université de Linz (Autriche) - Articles de la revue France Forum n° 71, décembre 2018

Afrique

Suppression importante d'activités et donc de possibilité de générer des revenus (Côte d'Ivoire, Zimbabwe,...) avec des pertes sèche d'emploi (vendeurs d'objets d'arts aux touristes, guides, fournisseurs des hôtels etc...) (Benin), sur une population difficile à toucher et à accompagner, et souvent absence ou insuffisance de mesures adaptées (Gabon, Algérie,..).

Aggravation de la situation économique et professionnelle, et accroissement de l'exigence d'un travail décent.

Non reconnaissance de l'expérience acquise par l'exercice d'activités informelle (ou dans le secteur informel) et donc difficulté de réintégration, de réinsertion sur le marché du travail (Tunisie)

Amérique

Le travail informel va augmenter et sera certainement plus précarisé, puisque le marché du travail va entrer en récession et n'aura pas la possibilité d'intégrer des travailleurs dans le secteur formel, au contraire le chômage sera une constante (Pérou)

En général, les travailleurs informels peuvent être associés aux situations similaires vécues par les autres groupes vulnérables. Dans la plupart des cas, le caractère informel est associé au type d'activité exercée et de profil professionnel, ce qui implique la nécessité d'améliorer ces conditions d'emploi. Certains secteurs d'activité économique ne bénéficient pas d'une protection sociale, comme, par exemple les secteurs associés aux arts. (Uruguay).

En Equateur, le pouvoir exécutif et législatif envisage actuellement la création d'un compte d'aide humanitaire alimenté par des contributions d'entreprises et d'employeurs, qui serait destiné à la santé, à l'approvisionnement alimentaire et à la protection de l'emploi. (Equateur)

Les travailleurs informels verront le niveau de leurs revenus baisser (baisse des salaires) et il leur sera plus difficile d'accéder à une sorte de couverture sociale (Le Salvador)

Au Chili : Difficulté d'accès aux subventions et aux soutiens du gouvernement. On entrevoit une situation future délicate pour ces travailleurs bien qu'une formule ait été mise en place pour fournir des ressources financières directes dans les mois à venir. Bons COVID-19, montant d'argent prévu pour 40% de la population la plus vulnérable (Chili)

Au Panama : La préoccupation se situe au niveau de l'aide sociale, beaucoup demandent des subventions, et en tant que travailleurs informels, d'avoir accès à la sécurité sociale. (Panama)

Asie

Au Sri Lanka, seuls les services essentiels sont opérationnels. Ainsi, le travail informel dans le secteur de la vente au détail et de l'alimentation s'est maintenu, alors que la plupart des autres activités du secteur informel subissent l'impact de la crise. Par exemple, les travailleurs informels, dans le secteur du tourisme, sont confrontés à des difficultés.

Les travailleurs non protégés/informels sont les premiers à perdre leur emploi, consécutivement au ralentissement sur le long terme de la performance de l'entreprise. En outre, de trouver un nouvel emploi peut être difficile en raison du manque de recrutement. (Japon)

Europe

En Belgique, pour les travailleurs « précaires », ce n'est qu'en cas de mission plus longue qu'ils peuvent disposer du droit d'être temporairement au chômage, tout comme les travailleurs permanents. a. Le chômage temporaire pour des raisons économiques ne peut pas être introduit pour les travailleurs à emplois « flexibles ». On peut recourir au cas de force majeure, mais uniquement s'il existe un contrat de travail écrit. Le système de sécurité social belge permet d'assurer un revenu de substitution accessible à une part importante de la population (notamment via un Revenu d'Intégration Social). Néanmoins, par définition, les travailleurs informels n'étant pas repris dans des statistiques officielles, nous ne disposons pas d'informations pouvant éclairer cette thématique. (Belgique)

En Bulgarie, même avant la pandémie, les travailleurs informels étaient confrontés à des problèmes d'insécurité et à la difficulté de trouver des clients et des marchés. Dans la situation de ralentissement économique, ces problèmes seront exacerbés au sein de cette population. Comme ils ne sont pas assurés, ils ne peuvent pas non plus percevoir d'allocations de chômage. La loi d'urgence prévoit l'octroi de prêts sans intérêt de 1.500 BGN². Le remboursement du montant principal par la suite sera difficile pour la majorité de ces travailleurs. (Bulgarie)

En Italie Il sera nécessaire de prolonger le régime de revenu minimum introduit en 2019 (*Reddito di cittadinanza*) et de prévoir des aides spéciales consacrées à ce groupe de travailleurs. (Italie)

Pour le Portugal, les travailleurs sans protection et travaillant de manière informelle font partie des groupes cibles les plus vulnérables. Ces travailleurs, s'ils perdent leur emploi, n'ont pas droit aux allocations de chômage, ce qui obligera l'IEFP à trouver des solutions visant, d'une part, à les intégrer le plus rapidement possible dans le marché du travail et, d'autre part, à les faire participer à des activités de retour à l'emploi (ex : activités professionnelles, stages, etc.) leur permettant d'avoir un certain revenu et offrant la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, y compris par le biais de professionnels les accompagnant au cours de cette réinsertion professionnelle future. On prévoit également une utilisation accrue des revenus d'insertion sociale. Aide qui serait allouée aux personnes dans le besoin et qui n'ayant pas droit aux allocations de chômage. (Portugal)

En Turquie, les travailleurs informels ne peuvent pas bénéficier des possibilités d'emploi offertes par l'État. Ils peuvent bénéficier de l'assistance sociale fournie par le ministère de la Famille, du Travail et des Services sociaux. D'autre part, ces personnes peuvent percevoir une aide sociale

Dans une majorité de pays européens est identifié un risque d'accroissement de la pauvreté ; ces populations relèvent en majorité de l'aide sociale et dans certains pays ont accès aux soins (France).

Océanie

Voir la contribution de l'Australie page 14

Pour les entreprises

Afrique

Sur l'ensemble du continent, la baisse d'activité, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, le risque de fermeture accrue des entreprises provoquent de nombreuses pertes d'emploi (licenciement économique, non renouvellement de contrat,).

² 1 500 Lev bulgare = environ 767 Euro

Pour le Maroc et l'Algérie, crainte de la persistance de la crise pour certaines entreprises après le déconfinement (absence de marché, mesures restrictives, problème de trésorerie grave...), de reprise partielle ou totale des activités par d'autres entreprises mais avec des difficultés de trésorerie et nécessité d'investissement (SI, Adaptation de l'offre, ..) et de recrutement.

Et dans un certain nombre de cas on imagine des reconversions (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire,) industrielles, des adaptations de la production et des services que les services publics et les pouvoirs publics devront accompagner. Des plans de relance sont attendus (Namibie)

Cela nécessitera de renforcer les visites d'entreprises et des prospections pour mieux identifier et répondre aux besoins des entreprises. (Mali)

Utilisation des possibilités de télétravail grâce à de nouveaux plans de travail (L'île Maurice)

Amérique

Généralement, les secteurs plus confrontés aux difficultés : gastronomie, tourisme, hôtellerie. Commerce non essentiel. Magasins de vêtements, magasins d'accessoires, grands magasins. Surtout le petit commerce de détail. Commerce non essentiel. Magasins de vêtements, magasins d'accessoires, grands magasins. Surtout le petit commerce de détail.

Au Chili : mise en place de prêts à 0% d'intérêt (Chili) ; Des programmes sont en cours d'élaboration pour tous les secteurs afin d'injecter des liquidités dans les PME et de réduire le coût des ressources humaines dans les entreprises.

Pour le Salvador, les secteurs à forte intensité de capital de travail auront plus de mal à réactiver leurs activités ; ce pourquoi il sera très important de développer des projets d'innovation permettant de transformer les modèles d'entreprises. L'accompagnement du système financier jouera un rôle clé. (Salvador)

En Argentine, en ce qui concerne les entreprises, , il y a des secteurs TPE- PME (Micro, Petites et Moyennes Entreprises) qui étaient déjà très touchés par la crise économique (en 2019 le PIB a chuté de 1%) mais qui maintenant ont encore plus besoin d'aide, car cette crise généralisée va provoquer la fermeture de nombreuses entreprises. (Argentine)

De nombreux petits entrepreneurs se sont trouvés dans des situations économiques très difficiles les ont obligés à fermer les portes de leur société, d'autres ont temporairement cessé leurs activités en raison des règles de sécurité sanitaire, d'autres encore évaluent la situation de leurs collaborateurs. Mais des possibilités d'aide sont envisagées : en termes de paiement des impôts, de loyer, d'électricité, d'eau, de possibilités pour leurs employés de ne pas perdre leur emploi (Panama)

Exemples de mesures fiscales en Equateur : *Selon l'article 2 du décret exécutif n° 1021, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu des micro-entreprises, ayant leur domicile fiscal aux Galapagos, seront différés pour les activités économiques des compagnies aériennes, des services touristiques d'hébergement et/ou de restauration, du secteur agricole et des exportateurs habituels de marchandises. De même, l'exécutif analyse la proposition de compte d'aide humanitaire, qui bénéficiera également aux petits producteurs. De même, la Corporation Financière Nationale et la Banque de l'Institut de Sécurité Sociale ont créé une ligne de crédit pour les petites et moyennes entreprises, plus vulnérables en raison de l'urgence sanitaire, avec un financement de 25.000 USD. à 100.000 USD. , moyennant un taux de 8,95% réajustable sur un délai de 18 mois.*

Asie

Sur l'ensemble du continent, les entreprises se voient forcées d'interrompre et de réduire leurs activités, et pourraient être confronté à des problèmes de trésorerie et notamment ne plus être en capacité de maintenir les salaires de leurs employés (Japon, Corée du Sud).

Pour le Sri Lanka : Les secteurs du tourisme, du vêtement, de l'aviation et des voyages sont en danger. Petit à petit, le gouvernement relâche les restrictions en rouvrant les entreprises de confection, mais avec un minimum de travailleurs. Le secteur hôtelier est menacé par la perte d'arrivées de touristes et le gouvernement discute continuellement avec les différents secteurs pour prendre les décisions stratégiques nécessaires.

En Malaisie : nous prévoyons davantage de liquidations, réductions d'effectifs, etc. Le soutien à la relance se fait par le biais de subventions, toutefois, en raison du confinement, de nombreuses entreprises n'ont pas encore commencé leurs activités et connaissent de grandes difficultés financières.

Europe

Comme dans le reste du Monde, de nombreux secteurs de l'économie sont fortement touchés : le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, mais également les transports avec notamment les compagnies aériennes, les industries dont l'aéronautique, l'automobile. La trésorerie des entreprises quel que soit leur taille est mise à mal provoquant les risques de cessation de paiement et les faillites avec les conséquences sociales que l'on imagine. Les gouvernements ont pris des mesures pour militer ces risques. Un plan de relance européen est en cours de négociation.

Le gouvernement du Monténégro a pris d'importantes mesures pour relancer l'économie et aider les entrepreneurs, en particulier les petites et moyennes entreprises. En voici quelques-unes :

- Subventions pour les industries fermées les mois d'avril et mai 2020, à hauteur de 70% du salaire minimum et 100% des impôts et contributions au salaire minimum pour chaque employé inscrit dans les secteurs qui ont dû cesser leurs activités en raison des mesures liées à l'épidémie.
- Subventions pour les activités plus vulnérables pour les mois d'avril et de mai, à hauteur de 50% du salaire minimum brut pour chaque salarié dont le travail est menacé par les mesures de lutte contre l'épidémie ;
- Subvention pour le salaire des employés en congé payé, pour les mois d'avril et mai , à raison de 70% du salaire minimum brut pour chaque employé ayant dû rester à la maison pour s'occuper d'un enfant de moins de 11 ans;
- Subventions pour les salaires des employés en quarantaine ou en isolement, également pour les mois avril et mai 2020 , à hauteur de 70% du salaire minimum brut .
- Subventions à l'emploi à hauteur de 70% du salaire minimum brut, pendant minimum 6 mois, pour les entrepreneurs de micro, petites et moyennes entreprises, ayant engagé de nouveaux salariés en avril et qui étaient simultanément enregistrées comme demandeurs d'emploi auprès de l'Agence pour l'emploi du Monténégro.
- De plus, le gouvernement demandera au Fonds d'investissement et de développement de dégager de nouvelles lignes de crédit qui compléteront ces mesures gouvernementales.
- Les organismes d'État, les administrations publiques, les institutions et autres entités exerçant l'autorité publique, fondées par le Monténégro, ainsi que les sociétés dont le capital est détenu majoritairement par l'État, demanderont, après adoption, le report de l'exécution des mesures

pour une période de 60 jours, en ce qui concerne les entités économiques dont les activités ont été interdites par ordre du Ministère de la Santé, afin de lutter contre l'épidémie.

- Les entreprises dont les activités sont prohibées par ordre du ministère de la Santé se verront exemptées du paiement d'une partie de leur facture d'électricité ; Parallèlement, durant toute la durée d'application des mesures, l'entreprise électrique monténégrine doublera le montant des subventions des factures d'électricité pour les ménages socialement défavorisés.
- A la demande des citoyens et pour le bien de l'Economie, report, pendant 90 jours, du remboursement des prêts auprès de toutes les banques, des institutions de microcrédit et du Fonds d'investissement et de développement.
- Report du paiement des impôts et cotisations sur les revenus ainsi que des obligations en vertu de la loi sur le rééchelonnement des créances fiscales. (Monténégro)

En Belgique : *La force majeure peut être invoquée en fonction du secteur d'emploi. Le chômage temporaire pour raisons économiques peut être mis en place lorsqu'il y a une diminution des clients, des commandes, du chiffre d'affaires ou de la production, entraînant une impossibilité de maintenir le niveau normal de l'emploi. Une demande de reconnaissance en tant qu'entreprise en difficulté est adressée par lettre motivée et recommandée au Directeur Général de la Direction générale des Relations collectives de travail de la Fonction publique fédérale, de l'Emploi, du Travail et du Dialogue social, avec un Business Plan ou une convention collective (CCT). Les conditions préalables : la preuve de circonstances imprévues entraînant une baisse substantielle du chiffre d'affaires, de la production ou des commandes à court terme. Le lien de causalité entre les circonstances imprévues et la baisse substantielle du chiffre d'affaires, de la production ou des commandes doit également être démontré. Les secteurs au sein desquels une convention collective sectorielle avait déjà été conclue ne sont pas tenus de conclure une nouvelle convention collective ; il s'agit de l'industrie de la métallurgie ; l'industrie textile, l'industrie du papier (le traitement du papier et du carton), mais aussi les entreprises de maintenance technique, d'assistance et de formation dans le secteur de l'aviation pour les compagnies aériennes, ou encore de l'industrie et le commerce du diamant, des ateliers protégés, des ateliers sociaux et des entreprises sur mesure. Au cours des prochains jours, d'autres secteurs concluront probablement aussi le même type de convention collective de travail. Si les entreprises ne peuvent pas se référer à une convention collective sectorielle ou n'ont pas de convention collective d'entreprise, elles devront concevoir leur propre Business plan. Plusieurs mesures ont été prises tant au niveau fédéral que des régions du pays afin de compenser les pertes de revenus des entreprises et des travailleurs affectés par les mesures de confinement. L'objectif est d'éviter (de limiter) les faillites et les licenciements. Elles permettent de soutenir la demande de manière ciblée durant la période de confinement et de garantir aux entreprises de rester en vie et de conserver leurs salariés. Toutefois bien que l'incidence négative de l'expansion du coronavirus sur la croissance semble limitée au premier trimestre de cette année, elle pourrait s'avérer plus substantielle au deuxième trimestre. La baisse de la demande et de l'offre, au travers des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales pourrait conduire à une interruption de la production et ainsi amplifier les conséquences économiques dont le nombre de faillites.*

En Bosnie-Herzégovine : Soutien au maintien de l'emploi et à la mise en place de fonds de relance. ()

Pour la Bulgarie : En raison de l'incertitude, de nombreuses entreprises mettront leurs plans d'embauche de nouveaux employés en veille. L'endettement des entreprises du pays est relativement élevé, ce qui limitera la possibilité de tirer profit de certaines des mesures proposées. Le pronostic difficile pour le développement de l'infection constitue un défi pour l'élaboration de mesures de rétablissement post-pandémique. (Bulgarie)

En Italie les entreprises auront besoin d'une prolongation des mesures extraordinaires prises pour soutenir les PME dans la crise COVID-19 (suspension des paiements d'impôts, garanties d'État sur les prêts, mesures de maintien des travailleurs, etc.) en particulier les entreprises et les activités ne pouvant s'adapter très facilement aux mesures de distanciation sociale (bar, restaurants, services de soins, hôtels, etc.) (Italie)

Le 20 mars, le gouvernement finlandais a approuvé une enveloppe de 15 milliards d'euros pour aider les entreprises pendant la crise. Un programme de soutien supplémentaire pour les entreprises a été rendu public le 8 avril, avec la contribution d'un montant d'environ 1,5 milliard d'euros. (Finlande)

En Turquie, un ensemble de mesures de soutien fiscal, dont le report de 100% de la TVA et des cotisations sociales pendant six mois dans certains secteurs, et une allocation de travail à court terme, a été annoncé. Certaines mesures économiques sont également prises, telles que l'octroi aux exportateurs d'une aide au financement des stocks pour maintenir l'activité pendant le ralentissement.

En Estonie, on note une tendance aux licenciements dans certains secteurs (pour éviter de tels comportements, le programme de subventions temporaires a été créé). En revanche, dans certains secteurs (par exemple les soins de santé, l'agriculture, etc.), un besoin accru d'employés se fait sentir. Pour répondre à la demande, une plateforme en ligne d'offres d'emploi temporaire a été mise en place. (Estonie)

Océanie

Voir la contribution de l'Australie page 14

Sur le champ de l'auto-emploi et de la création d'entreprises

Afrique

Nous constatons d'une part une baisse de motivation des porteurs d'idée d'entreprise dans la création d'entreprise due à la perception du ralentissement des dépenses de consommation des ménages et des entreprises, la méfiance des institutions de financement à octroyer des crédits aux entrepreneurs entraînant une baisse probable d'octroi de crédit (Togo, Bénin, Maroc,...), et, d'autre part nous observons une augmentation du nombre de candidats à l'auto-emploi vu le nombre de licenciements et la difficulté d'obtenir un emploi salarié dans un contexte de crise. (Gabon, Maroc,..)

Les services d'accompagnement sont presque à l'arrêt, chute du nombre de la création d'entreprises et d'auto-emploi (AGR) , difficulté d'accès au financement. (Bénin, Côte d'Ivoire, Maroc, Tunisie,...)

Par ailleurs le niveau de digitalisation insuffisant de certains SPE et la faible maîtrise des outils en ligne ne permettant pas de faciliter la délivrance des services offerts - Coût élevé des frais de connections internet rendant difficile l'accès aux services offert par les SPE (Togo, Bénin,...)

Apparition de nouvelles opportunités d'affaires selon les besoins du marché pendant et après la crise. (Maroc)

Le Mali cherche à mettre en place des mécanismes adaptés pour le financement des PME et renforcer les mécanismes d'accompagnement et d'orientation, avec la mise en place de banque de données sur les filières porteuses.

Amérique

En Amérique du sud, dans la plupart des pays répondants, la création d'entreprises est en suspens. Néanmoins On constate une diversification des possibilités de générer des revenus (produits et services à domicile, cours à distance ,...etc) et le travail indépendant est donc en augmentation (Uruguay, Chili, Pérou, Guatemala,...).Les personnes ayant perdu leur emploi se lancent dans des formes d'auto-emploi de proximité mais principalement de manière informelle.

En Argentine, comme mesure temporaire, les activités indépendantes et le travail en free-lance sont encouragés par des programmes d'État. Il n'y a pas de mesures pour la création de nouvelles entreprises.

Au Chili, création d'une assurance chômage pour les travailleurs indépendants (Chili)

Au Salvador, intensification des actions visant à promouvoir l'emploi indépendant en tant que mesure d'accompagnement des secteurs et/ou des personnes concernés. (El Salvador)

Au Panama, de nombreuses personnes et entreprises modifient leurs stratégies commerciales et font preuve de créativité en s'adaptant aux besoins actuels et aux contraintes sanitaires liées au coronavirus. Celles-ci bénéficient de conseils, de procédures juridiques et d'un soutien pour pouvoir engager des personnes qui les aideront dans leur chaîne de production. (Panama)

En Equateur, un projet de loi visant à maintenir l'emploi et l'entrepreneuriat est soumis à l'Exécutif et plusieurs projets de loi sont examinés par le Législatif. (Équateur)

Asie

Les entrepreneurs et les travailleurs indépendants font (et feront) preuve de plus de prudence dans la création d'entreprises compte tenu des répercussions des mesures sanitaires sur de nombreux secteurs de l'économie. Seuls les intervenants des services essentiels peuvent être plus confiants compte tenu de la demande plus élevée pendant le confinement. (Malaisie, Corée du Sud)

Le gouvernement du Sri Lanka a imposé des restrictions à l'importation de divers articles, ce qui aura une incidence positive sur la production des fournisseurs locaux. Les employeurs indépendants seront ainsi motivés et un modèle durable à long terme sera développé.

Europe

Dans la plupart des pays européennes, des mesures ont été adoptées pour soutenir les travailleurs indépendant et le professions libérales : réduction des paiements anticipés des indépendants, report ou dispense de paiement de cotisations sociales et dans certain cas obtention d'un revenu de remplacement (Belgique, France,...). Le point faible de cette population réside dans la capacité de leur réserve financière, de leur trésorerie à faire face à la suspension temporaire de leurs activités. En cas de prolongement de la crise sanitaire, ces réserves pourraient s'avérer insuffisantes et conduire à des faillites.

Les programmes d'accompagnement sont en majorité maintenu par les SPE lorsque cela relève de leur champ de compétence, mais l'incapacité à ce stade de prédire la durée de la propagation de l'infection et les effets économiques à termes, constitue un obstacle à la motivation de la plupart des gens à s'installer à leur compte et à démarrer leur propre entreprise.

Un autre facteur est la réduction du pouvoir d'achat de la population en raison de l'arrêt ou de la réduction du travail de nombreuses entreprises, d'une part, et sous l'influence des mentalités, d'autre part. Bien sûr, on remarque aussi des cas de réaction rapide à la situation actuelle et d'occupation de niches vacantes sur le marché, principalement pour la production d'équipements de sécurité et de logistique.

En Bulgarie, la Loi sur la Promotion de l'Emploi prévoit une mesure qui permet aux chômeurs bénéficiaires, après avoir présenté un business plan, de commencer à percevoir leurs allocations de chômage pour accompagner la création de leur entreprise.

En Roumanie, les travailleurs autonomes, les athlètes, les avocats, etc. qui ne travaillaient pas dans le cadre d'un contrat de travail ont également bénéficié d'indemnités de chômage temporaire pendant la période d'urgence.

Dans un avenir proche, au Monténégro, une subvention financée par l'UE continuera d'être mise en œuvre par l'Agence pour l'emploi du Monténégro, des fonds importants seront injectés sur le marché dans le but de créer de nouveaux emplois et des emplois indépendants. Même si le travail indépendant devrait être à la baisse dans un proche avenir, nous pensons qu'avec cette mesure, nous pensons pouvoir en limiter les effets économiques du Covid-19.

Au Pays-Bas, les travailleurs indépendants ne sont pas assurés par l'État en cas de chômage ou de maladie. Nous constatons aujourd'hui que bon nombre d'entre eux ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour faire face à la crise économique Pour les travailleurs indépendants, des mesures d'urgence spécifiques sont en place.

En Turquie, la banque publique des PME reportera le paiement des intérêts et de la dette pour une période minimale de trois mois. Le Fonds de garantie de crédit a augmenté ses limites pour les prêts

aux PME de 3,8 à 7,7 milliards de dollars américains. La période d'adaptation et de rééquilibrage des règles relatives au temps de travail de deux mois a été élargie à quatre mois (Turquie)

Océanie

Voir la contribution de l'Australie page 14

Concernant le secteur de l'économie informelle

Afrique

L'économie informelle et l'économie de subsistance sont durement touchées en Afrique, le commerce étant limité, les travailleurs de ce secteur éprouvent des difficultés à gagner leur vie, ce qui a un effet multiplicateur, à savoir l'incapacité de payer les factures, d'acheter des produits de base (Zimbabwe). Cette baisse de pouvoir d'achat aura donc également un impact sur l'économie formelle.

Beaucoup d'entreprises de l'économie formelle, notamment celles en difficulté pourraient être tentées d'évoluer vers l'informelle pour réduire notamment leurs charges sociales si elles ne bénéficient à terme des mesures d'accompagnement adaptées. (Gabon, Maroc,..).

La République démocratique du Congo a mis en place un programme d'urgence

Le SPE du Togo souligne le danger si les mesures d'accompagnement s'avéraient insuffisantes que les entrepreneurs du secteur informel continuent leurs activités malgré les risques.

Le SPE du Mali suggère des perfectionnements dans les métiers (professionnalisation) et de renforcer l'accompagnement et l'orientation pour ces travailleurs. (Mali)

Amérique

Il existe différents scénarios, de nombreuses personnes du secteur informel ont été touchées par le manque de personnes consommant leurs produits ou services. D'un autre côté, il y a des gens du secteur informel qui ont élaboré des stratégies pour pouvoir offrir leurs services ou de nouveaux services. D'autres sont soutenus par le Plan Panama solidaire, ainsi qu'une grande partie de la population disposent de bons alimentaires ; le secteur bancaire quant à lui a développé des plans pour le report de la dette, le secteur des services permet à beaucoup d'avoir l'eau, l'électricité, entre autres services, et beaucoup de locataires concluent des accords de paiement. Des canaux sûrs ont été mis sur pied pour que les producteurs puissent continuer à distribuer leurs produits. (Panama)

L'Etat doit venir en aide au secteur de l'économie formelle (Haïti)

Face aux contraintes de mobilité, le secteur informel étant en outre non protégé, on s'attend, consécutivement la perte d'emplois formels, à une augmentation du nombre de licenciements dans le secteur informel. (El Salvador)

Les centres d'emploi au Pérou ne travaillent pas avec le secteur informel. Il est clair qu'ils vont avoir des besoins plus importants en matière d'insertion professionnelle (Pérou)

- Il est très probable que l'informalité se développe face à la précarité du marché du travail, ce qui est déjà assez compliqué dans un pays où 73% du marché du travail est informel (Pérou)

- L'Exécutif a créé le Bon de Protection Familiale pour les affiliés sans rapport de dépendance avec des revenus inférieurs à un SBU, pour les affiliés à la Sécurité Sociale Paysanne et ceux accomplissant un travail non rémunéré au foyer. (Équateur)

Asie

Pas de verbatim attachés à ce sujet

Europe

L'Europe semble moins préoccupée par le secteur informel qui relève plutôt du travail non déclaré (voir page 17)

Le secteur informel est l'un des secteurs les plus vulnérables qui devrait être le plus touché par l'épidémie. C'est pourquoi les inspecteurs de la sécurité sociale continuent de contrôler les entreprises afin de protéger les droits des travailleurs. (Turquie)

Savoir si le secteur informel va croître ou ralentir en raison des mesures et des recommandations prises par le gouvernement du Monténégro n'est pas encore évident. (Monténégro)

Le secteur informel a été gravement touché par la crise COVID-19 et les fermetures connexes. Ces travailleurs sont actuellement épaulés par les services sociaux dans les municipalités (produits de première nécessité : nourriture, nettoyage, masques de protection, etc) (Italie)

Sur la question des migrations

Deux aspects sont évoqués :

- L'activité transfrontalière qui par la fermeture de certaines frontières pose des difficultés sur les relations commerciales et la circulation des travailleurs transfrontaliers
- L'impact sur les flux migratoires de population pour raison économique ou politique ;

Afrique

Les frontières sont fermées, restriction de circulation au sein et avec les autres pays, seules les marchandises franchissent les frontières (Bénin)

Cela aura un impact négatif, en particulier sur l'économie informelle qui dépend du commerce transfrontalier pour gagner sa vie (Zimbabwe)

Demander un permis de travail en ligne et respecter les lois migratoires (L'île Maurice)

Analyse de la migration de la main d'œuvre en Afrique centrale (rencontre, échange d'informations, des experts des pays d'Afrique centrale (République démocratique du Congo)

Lutte contre l'emploi abusif et illégal de la main d'œuvre étrangère en intensifiant les visites de contrôle dans les entreprises pour récupérer certains emplois qui échappent aux nationaux (Gabon)

En période de confinement : -

- Prolongation des contrats des travailleurs migrants dans les pays d'accueil –
- Suspension des départs vers les pays d'accueil

Post-confinement : - Diminution de la demande de la main d'œuvre en provenance des pays atteints de la pandémie (Maroc)"

Possibilités de recrutement sur le marché international réduites (Togo)

Information, sensibilisation et orientation. Mise à jour régulière du Manuel de Procédure de Gestion des Migrations Professionnelles. (Mali)

Amérique

Les restrictions de circulation qu'elles soient imposées légalement par les gouvernements, liées à la perte d'emploi dans le pays d'accueil ou individuellement par des personnes simplement par craintes du risque sanitaire posent divers problèmes :

- Le reclassement des population rapatriées,
- Une demande accrue d'emploi et un risque de paupérisation des populations migrantes,
- Des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs notamment en Amérique du Nord.

De nouvelles stratégies de contrôle doivent être développées et mises en œuvre, notamment dans les sports, les aéroports et les zones frontalières (Haïti)

Fermeture des frontières de l'Argentine.

Cordons sanitaires mis en place avant les jours fériés empêchant les mouvements entre les régions contigües. Suspension des voyages entre les régions en quarantaine. (Chili)

On prévoit une difficile insertion des rapatriés dans le marché du travail, d'où l'importance de développer des programmes d'emploi pour cette population vulnérable. De même, on prévoit une augmentation de l'offre de main-d'œuvre pour des travaux temporaires à l'étranger, mais certaines restrictions (ou préventions) à la mobilité pourront persister, ce qui devra être géré selon une approche fondée sur les droits de l'homme. (Le Salvador)

Au Panama, de nombreuses personnes étant impliquées dans des procédures d'immigration ont été autorisées à travailler avec le permis de travail dont elles disposent actuellement, à condition qu'une fois que tout sera revenu à la normale, les procédures correspondantes soient poursuivies, le ministère du travail continuant de traiter les demandes par Internet et par téléphone. Dans le cas de nombreuses personnes de passage, des accords ont été conclus avec des entreprises et des gouvernements pour rapatrier les personnes en transit. Des mécanismes ont été mis en place pour permettre l'extension de la durée des permis de travail et du statut d'immigration existants.

On peut affirmer que l'un des groupes les plus vulnérables est constitué par les migrants ; il existe, en effet, au Pérou, une importante population migrante de Vénézuéliens atteignant les 800,000 travaillant majoritairement dans le secteur informel, et l'on présume qu'avec cette crise leur situation sera davantage précarisée.

Ces dernières années, l'Uruguay a accueilli d'importants groupes de travailleurs migrants, notamment en provenance d'autres pays d'Amérique latine. Les difficultés d'insertion professionnelle risquent de s'aggraver en raison des restrictions à la création d'emplois sur le marché du travail actuel. (Uruguay)

Le Comité des Opérations d'Urgence a restreint l'entrée des passagers par voie aérienne et maritime. Les points de passage de la frontière équatorienne sont fermés et ne seront ouverts qu'avec des restrictions. En outre, les personnes qui se trouvaient à l'étranger doivent être placées en isolement obligatoire pendant 14 jours. (Équateur)

Il n'y a aucune restriction pour les personnes qui retournent dans leur pays. Les fermetures de frontières ne s'appliquent pas aux ressortissants guatémaltèques (Guatemala)

Au Mexique, aucune mesure spécifique n'est prise à cet égard.

Réticences possibles à la mobilité interprovinciale et internationale : certains secteurs pourraient être plus touchés par un manque de main d'œuvre, comme la construction, le secteur agricole et le secteur des technologies de l'information (Canada-Québec).

Asie

Le gouvernement a retenu la migration pour le moment en raison de la situation mondiale (Sri Lanka)

Restriction des mouvements (Cambodge)

Restriction de la circulation (non obligatoire mais recommandée), Réduction du taux d'exploitation des transports publics. (Corée du Sud)

Europe

La principale préoccupation en Europe porte sur les circulations des travailleurs transfrontaliers, le travail saisonniers avec deux aspects :

La génération d'emploi liée à l'activité touristique qui avec la fermeture de certaines frontières, la réduction de la circulation aérienne et les restrictions de circulation risque d'être fortement réduite

Le recours à la main d'œuvre intra ou extra européenne pour assurer les travaux saisonniers liés à l'agriculture (récolte des fruits, vendanges, ..).

Cette question est peut-être la plus importante pour le Monténégro, car toute l'économie repose sur le tourisme et les visites touristiques pendant la saison estivale. De plus, le défi qui nous attend est l'emploi saisonnier, qui diminuera. On ne sait pas exactement pendant combien de temps les frontières seront fermées, ce qui se traduira par une diminution du nombre de touristes, ce qui réduira considérablement l'offre de travailleurs saisonniers au Monténégro (Monténégro).

Le problème de disponibilité de travailleurs saisonniers en suffisance va se poser dans l'agriculture et l'horticulture. La Belgique a mis en place plusieurs mesures limitant le transit à ses frontières (de la Belgique et vers la Belgique) aux déplacements professionnels et essentiels. Le voyage professionnel est considéré comme un voyage essentiel. Pour l'Allemagne : Il est fortement recommandé de fournir une preuve plausible du lieu de destination. La France a réduit de manière stricte l'accès à son territoire jusqu'au lundi 11 mai. Depuis le 6 avril, une attestation de déplacement international doit être obligatoirement présentée comme justificatif à tout déplacement professionnel. À ce jour, le Luxembourg n'a introduit aucun contrôle à ses frontières avec la Belgique. Dans tous les cas, la Belgique a limité le franchissement de ses frontières aux mouvements essentiels. La frontière entre la Belgique et les Pays-Bas est strictement contrôlée. Seul le franchissement de la frontière pour des mouvements essentiels est autorisé. Aujourd'hui, il existe un système de vignettes qui permet de donner la priorité aux professions des secteurs critiques lors du passage de la frontière. La liste des professions critiques peut être consultée ici :

<https://crisiscentrum.be/nl/news/crisisbeheer/coronavirus-de-antwoorden-op-al-je-vragen>

Les travailleurs frontaliers résidant dans un autre pays (par exemple en France, en Allemagne, aux Pays-Bas ou au Grand-Duché de Luxembourg) et travaillant en Belgique peuvent, en cas de chômage temporaire, percevoir des prestations aux frais de la Belgique. Il était encore possible d'aller travailler. Toutefois, un certificat de l'employeur devait être présenté à la frontière. En principe, cela signifie que, dans un tel cas, le contrat de travail ne doit pas être suspendu en raison de ce motif et, par conséquent, en principe, il ne peut être question de chômage temporaire dû à un cas de force majeure. Si une personne vit en Belgique et travaille à l'étranger, le salarié est à la charge du pays du lieu d'emploi. Il n'y a dans ce cas pas de chômage temporaire aux dépens de la Belgique.

La crise sanitaire intervient à un moment où la Belgique a habituellement recours à une main d'œuvre étrangère importante notamment en matière de travail saisonnier. En Belgique, une réglementation sur l'emploi des travailleurs occasionnels ou des saisonniers permet d'engager d'une manière flexible dans tous les secteurs de la production horticole : la floriculture, les pépinières, la pépinière forestière, la fruiticulture, la culture maraîchère (aussi bien dans les serres qu'en plein air), la culture des chicons et la fungi-culture. Les restrictions de circulation mettent en difficulté ces travaux majoritairement réalisés par des travailleurs en provenance d'Europe de l'Est. Par ailleurs, l'accès au marché de l'emploi wallon par une main d'œuvre étrangère est simplifié pour certains métiers reconnus comme étant en pénurie de main d'œuvre. La restriction de circulation pourrait d'autant plus accroître les besoins de recrutement des entreprises pour ces métiers déjà en tension. (Belgique)

Des centres ont été installés pour les migrants afin de prévenir les mouvements et la propagation du virus. Ces installations fournissent l'hébergement, les repas et les soins de santé. (Bosnie-Herzégovine)

Selon le SPE bulgare, les restrictions de flux doivent être traitées sous plusieurs aspects :

1. La fermeture des frontières met à l'épreuve les économies de nombreux pays qui, comme la Bulgarie, dépendent des importations et des exportations
2. L'activité des transporteurs est également touchée. Au premier chef, l'aviation, pour laquelle un ensemble de mesures communautaires est en cours d'élaboration. Dans le même temps, les pays européens se sont mis d'accord sur des "corridors verts" pour le TIR (Transport international routier), cette industrie rencontrant des problèmes avant même que la pandémie ne soit déclarée. En décembre 2019, un accord, le paquet Mobilité, a été conclu à l'UE, avec néanmoins le désaccord de certains pays. Fin mars 2020, huit États membres, dont la Bulgarie, ont demandé à l'UE de soutenir les entreprises de transport touchées par la pandémie du coronavirus et de cesser les travaux de réforme des conditions de travail des camionneurs. La lettre exhorte l'UE à aider les entreprises de transport, comme elle envisage de le faire avec les compagnies aériennes. Peu de personnes dans le pays sont employées par les sociétés de transport, de sorte que la création de conditions supplémentaires entraînerait la faillite de beaucoup d'entre elles et la réduction du personnel. Or, dans la crise actuelle, le fret revêt une importance particulière.
3. Sur la migration : l'Europe a pris des mesures strictes pour lutter contre le coronavirus. À titre de mesure, les États membres ont fermé les frontières de l'UE ainsi qu'entre eux. Dans le même temps, la Commission européenne travaille d'arrache-pied sur un nouveau texte législatif visant une politique migratoire globale. Il remplacera l'actuel et offrira à nouveau un mécanisme contraignant pour la répartition des migrants vers l'Union en cas de forte pression dans les États frontaliers. Etablissant des "quotas", il avait été temporairement testé au plus fort de la vague de migration. Entre 2016 et 2018, les demandeurs d'asile se sont déplacés d'Italie et de Grèce vers le reste de l'UE, introduisant leurs demandes de séjour en Europe. Le concept n'a jamais été pleinement approuvé, et certains États membres ont résisté. Actuellement, le nombre de migrants en Bulgarie n'est pas important, mais à la frontière, sur le territoire de la Grèce, se trouvent des milliers de migrants souhaitant traverser le pays

pour se rendre en Europe occidentale. Ils vivent dans des camps où le niveau de population est très élevé et constituent un groupe à risque en termes d'infection. (Bulgarie)

Limitation des mouvements jusqu'à la fin de la fermeture des frontières. (Italie)

Des dispositions spéciales ont été prises pour que 1 500 travailleurs saisonniers étrangers puissent arriver en Finlande. Cela est essentiel pour garantir les semailles de printemps et d'autres travaux agricoles vitaux. L'industrie agricole fait normalement appel à environ 15 000 travailleurs saisonniers chaque été. (Finlande)

La demande d'introduction de travailleurs étrangers a diminué et elle restera probablement comme mentionné pendant un certain temps puisque les travailleurs nationaux sont licenciés. (Croatie)

Les travailleurs migrants qui sont également bénéficiaires peuvent avoir des difficultés à exporter leurs prestations s'ils ne parviennent pas à se conformer aux règles de l'UE, lorsqu'ils sont mis en quarantaine ou lorsque les bureaux des SPE sont fermés en raison du COVID-19. Comme de nombreuses frontières sont fermées, les travailleurs migrants peuvent se retrouver "coincés" dans un pays sans emploi approprié. (Pays-Bas)

En raison de la fermeture des frontières, la circulation est limitée, mais des accords spécifiques ont été pris pour les personnes travaillant dans l'agriculture et les services de soins (Autriche)

En Turquie, les immigrants peuvent profiter des services de rendez-vous et de demande en ligne dans les services liés à l'emploi. En outre, ils peuvent également s'adresser à nos unités provinciales. Ils ont la possibilité d'appeler le numéro de service afin d'obtenir toute information sur les prestations dispensées par İŞKUR. Les informations connexes seraient fournies dans différentes langues. Ils doivent respecter les restrictions qui sont valables pour les citoyens de la République de Turquie, telles que les limitations de voyage, etc. (Turquie)

Pour le Portugal, les fermetures de frontières et les restrictions à la mobilité ont entraîné des problèmes accrus pour ces travailleurs. L'insécurité de l'emploi pour ces travailleurs peut accentuer les désavantages sociaux. Avant la crise pandémique, le pays était en croissance et avait besoin de travailleurs dont les profils n'étaient pas disponibles sur le marché du travail portugais. Le contexte actuel a peut-être inversé cette tendance et une analyse plus approfondie sera nécessaire avant que des mesures ne soient prises. L'insécurité de l'emploi pour ces travailleurs peut catalyser les désavantages sociaux. Avant la pandémie, le pays était en croissance et avait besoin de travailleurs dont le profil n'était pas disponible au Portugal. Il faudra, avant d'aller de l'avant avec des mesures concrètes, étudier les meilleurs moyens de concilier la nécessité d'attirer des immigrants en raison de la situation démographique, à la hausse prévisible des taux de chômage.

Sur la formation professionnelle

Afrique

La restructuration des programmes de formation en fonction des tendances actuelles du marché devra être envisagée. Et ce d'autant que certaines personnes perdront leur emploi et qu'il faudra les réinsérer. (Zimbabwe)

Recherche du soutien et des conseils en ligne. Suivre des cours en ligne (L'île Maurice)

Pas de formation adéquate (Namibie)

Mise en place du cadre de concertation entre ONEM, INPP, CNSS, Ministère du Travail, AMSEP et BIT (République démocratique du Congo)

Les centres de formation sont fermés ; Instauration de la formation à la télévision et par visioconférence. (Bénin)

Mécanismes de reconversion professionnelle pour accéder aux secteurs d'activités multiplicateurs d'emplois, comme le secteur de l'agro-industrie. (Gabon)

Retard pour certains sur le cursus, risque d'abandon pour certains (Côte d'Ivoire)

Suspension des formations en présentiel. L'obsolescence de certaines filières de formation vis-à-vis des nouveaux besoins du marché du travail. Difficultés liées à des habitudes quant aux formations à distance (Maroc)

Diversification de la formation professionnelle pour couvrir les besoins insatisfaits des entreprises (Togo)

Poursuivre l'élaboration du Dictionnaire Opérationnel des métiers et Emplois (DOME) ou Répertoire Africain des Métiers et Emplois (ROAME). Renforcer l'ingénierie de la formation pour le développement et la mise en place de modules de formation qualifiante. (Mali)

Facteurs exogènes- Offre de service de formation en ligne (Congo (Congo-Brazzaville))

Amérique

Nécessité de concevoir et d'adapter de nouvelles filières de formation (Haïti)

Difficulté à suivre des cours en présentiel. Difficulté à se former en ligne par manque de connaissances (Chili)

On s'attend à ce qu'il soit possible de passer à des modalités de formation en ligne et à une utilisation accrue des TIC pour la formation professionnelle. (El Salvador)

Les nouvelles plateformes numériques ont été utilisées pour la promotion des cours de formation. En utilisant le slogan « Restez chez vous », les possibilités de formation virtuelle ont été mise en avant. Forte demande de formation à la reconversion professionnelle pour différents métiers (Pérou)

Le secteur de l'éducation est passé à la formation à distance à tous les niveaux de l'enseignement. En particulier, pour la formation professionnelle des travailleurs, on commence à promouvoir et à créer des possibilités de formation également en ligne. (Uruguay)

En Equateur, les cours ont été suspendus dans tout le pays, et l'année scolaire se terminera en mode virtuel dans les montagnes et en Amazonie jusqu'au 30 juin.

Peu de possibilités d'emploi * Faible rémunération économique (Guatemala)

Aucune mesure n'est prise à cet égard. Bien que l'Unité du Service national de l'emploi, la Direction générale des ressources humaines du Ministère du travail et de la Prévoyance sociale offrent des cours à distance pour les travailleurs. (Mexique)

Asie

Les actions de formation professionnelle en présentiel ont été interrompues et presque tous sont désormais dispensés en ligne.

L'EFTP a fermé ses portes et il n'y a pas de mesure d'apprentissage en ligne pour les étudiants (Cambodge)

Il y aura une forte demande en formation professionnelle pendant la période Covid-19 et après. Ceux qui ne sont pas en mesure d'entrer sur le marché du travail peuvent tirer profit de cette situation pour faire valider et améliorer leurs compétences. Le ministère de la Jeunesse et le ministère des Ressources humaines se penchent sérieusement sur cette question, en particulier pour les jeunes et ceux venant de perdre leur emploi. (Malaisie)

Europe

Étant donné que les rassemblements et les formations en groupe sont interdits, des efforts supplémentaires seront déployés pour créer les conditions d'une formation professionnelle en ligne. Cela constitue un défi puisque d'autres activités sont en cours de réorganisation au sein de l'Agence pour l'emploi du Monténégro. En outre, les prestataires de formation professionnelle ne sont pas préparés et il leur faudra du temps pour s'adapter aux mesures de prévention du gouvernement. (Monténégro)

En Belgique, la formation professionnelle se poursuit numériquement dans la mesure du possible. Les modules pratiques ne peuvent pas avoir lieu pendant la durée du confinement, les stages ont également été suspendus en raison des secteurs en confinement et/ou des mesures de distanciation sociale. Un redémarrage d'une formation professionnelle individuelle (abréviation néerlandaise IBO) peut être proposée par le VDAB après la résiliation d'un contrat de travail en cas de force majeure , pour cause de Coronavirus. En effet, de nombreuses entreprises ont dû cesser leurs activités au cours des derniers jours/semaines. En raison de l'évolution des règles, des possibilités et des solutions émergentes, certaines entreprises peuvent néanmoins reprendre leurs activités. Si ces entreprises souhaitent poursuivre la formation professionnelle à laquelle il avait été mis fin précédemment, cela peut se faire selon des lignes directrices spécifiques.

Un salarié qui devait suivre une formation au début de son emploi (chez un tiers devant fermer ses portes) peut invoquer le chômage temporaire pour cause de force majeure si aucune alternative en interne n'est proposée (par exemple, une formation interne).

Les élèves suivant une formation en alternance peuvent être mis temporairement au chômage pour des raisons de force majeure ou pour raisons économiques. Les jeunes de moins de 18 ans (toujours

soumis à l'enseignement obligatoire à temps partiel) n'ont pas droit aux allocations de chômage. Les jeunes (de plus de 18 ans) poursuivant des études en cursus complet, n'ont pas non plus droit aux allocations, sauf si les cours sont principalement donnés le samedi ou après 17 heures (Belgique-VDAB)

Tout a été suspendu (formation reclassement) sauf l'enseignement régulier qui se fait sous forme de cours en ligne. (Bosnie-Herzégovine)

La formation professionnelle des adultes en ligne, tant pour aujourd'hui que pour le futur, a été adoptée, car on ne sait pas trop combien de temps il faudra pour maintenir la distanciation sociale. L'ensemble du système éducatif, a, très rapidement, eu recours à l'enseignement à distance. Ceci permettra grandement de stimuler la transition vers l'apprentissage en ligne pour les adultes. (Bulgarie)

- La formation professionnelle a été suspendue en raison du confinement. Certaines formations sont déjà dispensées en ligne (ainsi que pour les cours scolaires). (Italie)

La demande dépasse largement l'offre disponible (Irlande)

Toutes les activités de formation organisées par les SPE ont été interrompues après l'introduction des mesures restrictives. Dans la période suivante, en raison de l'augmentation du nombre de chômeurs, le besoin de formation professionnelle sera réduit. (Croatie)

Impossibilité de facto d'entamer une formation, quant aux mesures concernant les formations commencées avant les restrictions liées au Covid-19 : il est possible de les poursuivre en ligne. Néanmoins aucune nouvelle mesure ne sera prise avant le mois de juin. (Autriche)

Des programmes de formation sur le lieu de travail sont en pratique pour l'instant : Cependant, les entreprises ont le droit de suspendre ces formations sans aucune obligation légale. En outre, les participants au programme peuvent, en raison de leur état de santé ou de leur âge, quitter le programme. (Turquie)

Le but est de donner des cours de formation en ligne avec un niveau de qualité égal à ceux dispensés en présentiel. Pour certains domaines (par exemple le soudage), il est impossible de fournir la formation en ligne. (Estonie)

Activités en suspens pour le moment (Albanie)

Afin de soutenir les entités privées, y compris celles du secteur social, et leurs travailleurs, la Mesure de Soutien extraordinaire pour le Maintien du Contrat de Travail en situation de crise économique - formation professionnelle, de nature temporaire et exceptionnelle, vise à : Atténuer les situations de crise commerciale, assurer la viabilité des entreprises ou des établissements ; - Soutenir le maintien des contrats de travail en situation de crise économique ; - Soutenir le développement de la qualification professionnelle des travailleurs qui augmente leurs compétences à l'emploi. Les procédures ont ainsi été définies dans le cadre de l'exécution de la mesure, notamment en ce qui concerne la réalisation d'une formation à distance ou si possible sur place, conformément aux dispositions actuelles concernant la prévention de l'urgence déclenchée par l'épidémie du COVID-19. Nous considérons qu'il est nécessaire d'élever le niveau de culture numérique des utilisateurs afin qu'à l'avenir, l'utilisation de l'enseignement à distance ne s'avère pas générer de plus grands écarts entre les publics, car tous les stagiaires ayant un faible niveau en connaissance digitale auront beaucoup plus de difficultés à se réinsérer professionnellement. Le Portugal a traditionnellement un faible niveau de culture numérique, selon l'IDES - 2019 (Indice numérique européen de l'économie et de la société), le

Portugal est en 19ème position parmi les 28 pays, étant que " Le pays affiche des performances médiocres en termes de Capital Humain et d'Utilisation des services Internet, ce qui s'explique en partie par le nombre relativement élevé de personnes qui n'utilisent pas régulièrement Internet. (...) ". Il est essentiel de renverser ces indicateurs, en particulier celui du capital humain, tant pour l'accès à la formation, qui sera de plus en plus éloigné, que pour l'accès à l'emploi, où le télétravail gagne du terrain et, par conséquent, éloigne ceux qui ne possèdent pas de compétences numériques compatibles. (Portugal)".

- Possibilité de formations en présentiel/ en ligne. (France)
- Diminution des fonds disponibles pour la formation professionnelle axée sur l'emploi nécessitant des actions stratégiques sélectives pour les secteurs en reconversion (Espagne)

Sur d'autres domaines ?

Afrique

SPE congolais étant transversal, il doit collaborer avec tous les domaines. (République démocratique du Congo)

Reduction à l'essentiel des activités programmées de l'ANPE, le gouvernement ayant annoncé la réduction des dépenses de l'Etat ; Suppression de nombreuses activités ; psychose et développement de maladies diverses ; vie sociale réduite ; morosité ambiante. Développement de start up de services en lignes ; (Bénin)

Identification des niches d'emplois dans le secteur informel et encadrement (valorisation) d'un certain nombre d'activités pour intéresser les nationaux en quête d'emploi. (Gabon)

Retard dans la réalisation des objectifs et dans la mise en œuvre du plan d'actions du SPE (investissements, projets,..) (Maroc)

Amérique

Dans tous les domaines, des efforts sont à faire (Haiti)

Les provinces, en fonction de leur capacité financière, ont lancé des programmes pour aider le secteur privé, mais de façon limitée, la province de Jujuy est la pire dans ce domaine car gangrenée par la corruption. (Argentine)

Report de l'année scolaire, incertitude concernant les dates de reprise (Chili)

Le gouvernement panaméen a mis en place des mécanismes ponctuels pour résister à la pandémie avec le plan Panama Solidaire. (Panama)

Le Comité des opérations d'urgence (COE) National, pour la restriction de la mobilité a créé un feu de signalisation par province qui changera progressivement. (Equateur)

Certaines entreprises ne rémunèrent pas leurs travailleurs même pas au salaire minimum autorisé par le gouvernement, et avec la crise, elles ont davantage baissé leurs salaires. (Guatemala)

Asie

Pas de verbatim sur ce sujet

Europe

Les salariés du secteur sans but lucratif sont soumis aux règles du secteur privé (liées à un contrat de travail), ils peuvent être temporairement au chômage pour cause de force majeure, mais pas pour des raisons économiques. (Belgique)

Sur tous ses domaines de compétence, Actiris a lancé un exercice « d'intelligence collective » au sein de l'ensemble de ses services afin de collecter des idées d'actions pour faire face à la crise économique à venir. Il vise par exemple à répondre à des questions sur la façon de gérer un flux entrant élevé de JS, des moyens innovants de réintégrer le marché du travail, les besoins de formation, les moyens d'évaluer les aides à l'emploi, etc. Actiris coopère également étroitement avec le ministre régional de l'emploi pour analyser l'impact sur le budget du PSE en lien avec les priorités du gouvernement. (Belgique)

En général : Le chômage pourrait augmenter dans les mois à venir malgré les efforts de tous les acteurs responsables de la politique, des affaires et de l'administration. L'ampleur et la durée de cette augmentation ne sont pas prévisibles actuellement. (Allemagne)

L'un des secteurs les plus touchés, qui a contribué à une grande partie du PIB ces dernières années, est le tourisme (plus de 23% des chômeurs enregistrés depuis le début de l'état d'urgence proviennent de ce secteur). Le secteur du voyage et du tourisme est actuellement confronté à des pertes difficilement récupérables. Les entreprises hôtelières et de restauration pourraient bénéficier d'instruments financiers garantis par le gouvernement, mais seulement si elles n'ont pas d'obligations de crédit. Celles-ci peuvent également bénéficier de la mesure de protection de l'emploi. Cependant, beaucoup de petites entreprises familiales hésitent à souscrire un crédit, car cela les exposerait à un risque de faillite si la saison touristique ne venait pas à démarrer. En ce qui concerne les voyageurs, la Loi de Mesures et Actions d'Urgence prévoit que ceux qui doivent rembourser un voyage lorsqu'il est annulé, en cas d'état d'urgence déclaré, peuvent offrir au voyageur un bon équivalent au montant payé. Si le voyageur n'accepte pas le bon et, en l'absence de l'établissement d'un autre contrat de voyage forfaitaire entre le voyageur et le voyageur, le voyageur est tenu de rembourser au plus tard un mois à compter de la date de l'annulation, les paiements effectués par le voyageur ou par un tiers en son nom. Si le voyageur n'est pas en mesure de rembourser les paiements reçus, des tensions entre lui et les potentiels voyageurs peuvent surgir, des poursuites judiciaires pouvant être entreprises. (Bulgarie)

Le Parlement finlandais a approuvé l'état d'urgence, donnant au gouvernement des pouvoirs supplémentaires pour lutter contre la crise. En particulier dans le domaine des soins de santé, le personnel dit essentiel peut être réquisitionné en vertu de la loi sur les pouvoirs d'urgence. (Finlande)

En ce qui concerne les perspectives des secteurs économiques et les possibilités d'emploi, les gens se sentent en insécurité, les entreprises aussi, et il est nécessaire que les gouvernements ainsi que les autres forums économiques donnent des orientations, des prévisions, de l'espoir, des mesures, des propositions sur la manière dont cette crise devrait être surmontée au niveau mondial, afin que les pays puissent prendre leurs propres mesures. (Albanie)

Avez-vous une question particulière que vous souhaitez partager avec notre communauté ?

Afrique

Donner aux travailleurs, aux demandeurs d'emploi et aux employeurs les moyens d'utiliser le télétravail grâce au développement des capacités. Recherche de soutien et de conseils en ligne (L'île Maurice)

Quel sera le rôle des services publics de l'emploi dans une économie sinistrée ? (Namibie)

Comment renforcer la digitalisation des SPE en Afrique subsaharienne ? (République démocratique du Congo)

Comment les autres SPE envisagent la relance de leurs activités après la crise et avec quels moyens ? (Côte d'Ivoire)

Quel rôle de coopération dans le soutien du SPE en période de crise et post-crise (Maroc)

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant a mis en place une cellule de crise et elle est en train de travailler sur un plan de secours après la fin de la pandémie au profit des demandeurs d'emploi et des petites entreprises en difficulté. L'agence souhaite être appuyée dans sa démarche et trouver un partenaire pour échanger avec lui et s'inspirer de ses initiatives (Tunisie)

Comment assurer le suivi permanent des demandeurs d'emplois surtout les diplômés ? (Mali)

Amériques

Le COVID 19 nous a fait constater toutes nos faiblesses, il faudra prendre de nouvelles dispositions pour parer à toutes autres éventualités (Haïti)

Nous assistons à des actes de corruption en période de pandémie ; la grande pandémie latino-américaine est la corruption. (Argentine)

Quelles sont les meilleures stratégies pour soutenir le maintien des conditions, l'emploi et le rôle de la formation professionnelle dans cette pandémie (Chili)

Nécessité d'une offre plus importante de conseils virtuels aux institutions et/ou organisations privées et publiques (Panama)

Quelles initiatives ou propositions sont en cours pour répondre aux nouvelles demandes de métiers qui vont se présenter ? Comment travaillez-vous sur la question de la reconversion à court terme ? (Pérou)

Cette situation nous oblige à approfondir l'utilisation des outils web et des réseaux sociaux pour une meilleure offre de services de l'emploi. En Uruguay, nous disposons déjà d'une Médiation professionnelle via Web. La question est donc de savoir s'il existe des expériences en matière de conseils en ligne sur le travail que nous pourrions prendre comme modèle à développer dans notre pays. (Uruguay)

Aurons-nous les ressources suffisantes et nécessaires (financement, ressources humaines, technologiques) pour assurer la relance de l'emploi dans un contexte de crise des finances publiques appréhendée. (Canada -Québec)

Asie

Pouvez-vous nous faire part des différentes stratégies nationales adoptées pour minimiser les problèmes de main-d'œuvre liés à cette pandémie ? (Sri Lanka)

Nous voulons connaître les contre-mesures adoptées par d'autres pays face au COVID-19. (Corée du Sud)

Europe

Nous aimerions lancer l'initiative de réponse sur COVID-19 par les Balkans occidentaux et l'Europe du Sud-Est, spécifiquement pour les chômeurs. Une telle action rassemblera les pays voisins de cette région dans la création de mesures d'intervention, de plateformes d'échange d'expériences, etc. et nous aimerions savoir si cette idée suscite de l'intérêt. (Monténégro)

La manière dont les chiffres du chômage technique sont compilés dans les pays voisins diffère totalement de la manière dont ils sont déterminés et calculés en Belgique. En Belgique, il est facile de trouver un accord entre les travailleurs et les employeurs concernant le chômage technique. Le fait de rester assis à la maison pendant une journée est déjà comptabilisé comme du chômage technique en Belgique. Un cinquième des travailleurs en Belgique se trouve dans une forme de chômage technique ; soit plus qu'en Allemagne (4 millions de travailleurs, ce qui équivaut à 10 % des travailleurs allemands), considérablement moins qu'en France (10 millions de travailleurs, ce qui équivaut au moins à 50 % des travailleurs français). Les définitions spécifiques du chômage technique ayant un impact sur la composition des chiffres des publications internationales sont-elles prises en compte de manière différenciée ou est-ce calculé globalement par rapport au nombre total de personnes employées ? (Belgique)

Afin de normaliser le marché du travail, les mesures nouvelles et en cours continuent à être discutées et mises à jour, en analysant la situation. Ce pourquoi il est nécessaire de réfléchir dans au moins deux directions : l'emploi temporaire subventionné intelligemment, c'est-à-dire dans les secteurs qui en ont vraiment besoin, et l'amélioration des compétences et des qualifications des nouveaux chômeurs. (Bulgarie)

Existe-t-il actuellement des stratégies/mesures spécifiques post COVID prévues pour lutter contre l'augmentation du nombre de chômeurs après cette crise initiale ? (Croatie)

Nous constatons que dans de nombreux pays, en raison du COVID-19, les SPE sont moins stricts ou ne s'appliquent pas à activer les activités de recherche d'emploi des bénéficiaires. Pour les Pays-Bas, nous sommes dans une situation similaire. Nous encourageons les bénéficiaires à rester actifs sur le marché du travail, mais nous ne les encourageons pas à chercher un emploi pendant la crise. En même temps, nous constatons une demande croissante de main-d'œuvre dans des postes essentiels. Par exemple, dans le domaine des soins de santé (évidemment) mais aussi dans le secteur agroalimentaire puisque de nombreux travailleurs migrants sont retournés dans leur pays d'origine à cause Coronavirus. Normalement, nous encouragerions et obligerions les demandeurs d'emploi à accepter des emplois dans ces secteurs, mais maintenant nous hésitons à le faire, face à la peur qu'ils pourraient éprouver de sortir de la maison en raison de COVID-19. (Pays-Bas)

La nécessité de comprendre la nouvelle perspective de l'emploi devrait être appréhendée afin de pouvoir guider au mieux les demandeurs d'emploi et les entreprises dans cette nouvelle situation de marché (Albanie)

Océanie

L'Australie souhaite en apprendre davantage sur les mesures prises par d'autres membres du WAPES pour assurer la transition des services d'emploi en personne vers des services en ligne en réponse à la pandémie.

En conclusion...

Les SPE ont su dans cette période complexe maintenir avec efficacité la mise en œuvre de leurs missions prioritaires. Mais nous constatons collectivement que la crise pandémique a et aura des effets profonds et durables sur notre société et particulièrement pour les régions et les populations qui déjà antérieurement étaient fragilisées. Même si sans de nombreux pays la sortie progressive du confinement est engagée, nous avons à faire face à une reprise de l'activité dans un contexte où le risque sanitaire reste très présent, certainement demain à des mesures drastiques de maîtrise budgétaire, et à des transformations ou des fluctuations importantes du marché du travail associées à fortes tensions sociales. C'est dans ce contexte d'incertitude que nous devons agir.

Et pour cela plusieurs axes d'action :

- Poursuivre et accélérer la digitalisation pas seulement de nos offres de services mais également pour simplifier nos processus internes (RH, logistique, ...) et augmenter nos capacités d'anticipation et d'intervention par un développement d'usages pertinent de l'intelligence artificielle. Pour cela nous devons également installer de nouveau capteurs, diversifier et fiabiliser les données de notre environnement (le meilleur algorithme ne vaut que si les données introduites sont significatives et fiables).
- Poursuivre et accélérer nos actions sur nos leviers de performance en intégrant à long terme la gestion du risque, qu'il soit d'ordre sanitaire où autre, dans nos schémas d'organisation et nos processus de délivrance des services et en capitalisant sur les initiatives émergentes de cette crise.
- Nous avons constaté également que le télétravail n'est pas qu'une question de technologie mais aussi de culture et particulièrement de culture d'entreprise :
 - Nos équipes ont dû et ont su créer de nouvelles façons de travailler, de nouveaux rituels collectifs (social meeting, travail collaboratif et maintien du lien par l'utilisation des réseaux sociaux) et ont démontré leur engagement indéfectible à remplir leurs missions,
 - Nos managers ont su redéfinir les priorités, retisser des liens réguliers avec leurs équipes, anticiper et réorganiser dans l'incertitude et ainsi rassurer. Ils ont su s'approprier et utiliser efficacement les nouvelles technologies, les nouveaux outils de communication et de collaboration (zoom, skype, MS Team,...) .

Agilité, empathie et résilience sont les marqueurs de cet épisode difficile, nous pouvons en faire durablement ceux de nos prises de décisions.

La crise du COVID-19 nous révèle la nécessité d'organisations plus horizontales, plus décentralisées avec plus d'autonomies pour être plus flexibles et réactives aux événements.

Ce seront donc ces sujets que nous vous proposons de partager et de faire progresser au sien de notre association.

AMSEP Bruxelles Juin 2020

Annexe 1 : Protéger les travailleurs

Ils nous en disent plus sur

Les mesures de prévention et de soutien à l'économie : Protéger les travailleurs

AFRIQUE

Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE Benin) - Bénin

- Suspension des transports en commun ;
- Réduction de personnes dans les autres transports (taxi) ;
- Port systématique et obligatoire du masque dans les régions du cordon sanitaire ;
- Installation de dispositif obligatoire de lavage de mains dans tous les services et entreprises ;
- Dispositif de prise de température (facultatif)

Ministère de la Jeunesse et de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes - Burkina Faso

Mesures du Ministère de la Jeunesse et de la promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes en application des décisions du Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID 19 En application des décisions prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid19, le Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes décide des mesures suivantes :

1. Suspension de toutes les activités délocalisées ;
2. Suspension de toutes les missions sauf celles jugées impératives ;
3. Limitation des contacts humains en privilégiant la communication électronique (téléphone, emails, WhatsApp, Messenger, tweeter, Instagram, etc. ;
4. Limitation des audiences à celles jugées essentielles ;
5. Pour les bureaux à forte concentration de personnel : application d'un système de rotation hebdomadaire afin de désengorger les bureaux tout en assurant le traitement diligent des dossiers. Les responsables des structures concernées prendront attache avec le Secrétaire général pour les modalités pratiques ;
6. Arrêt de la location des cars du ministère et des EPE placés sous sa tutelle ;
7. Respect des mesures de protection et des distances à observer entre participants dans les salles de réunion (cette information doit être portée à l'attention des usagers locataires) ;
8. Congé de 2 semaines reconductibles en fonction de l'évolution de la pandémie au profit de toutes les femmes enceintes ou qui allaitent et à toute personne souffrant de pathologie respiratoire connue
9. La DAF (Direction Administrative et Financière) prendra toutes les dispositions nécessaires pour acquérir les kits de protection au profit des structures centrales et de missions ;
10. Les responsables des Etablissement Publics de l'Etat, de projets et programmes et de structures déconcentrées sont invités à prendre des initiatives pour rendre disponibles des désinfectants dans leurs lieux de travail.

(Ouagadougou le 23 mars 2020)

Direction Générale de l'Emploi - Côte d'Ivoire

En plus des mesures de distanciation sociale, le télétravail a été privilégié et les services, chacun en ce qui le concerne, a mis en place des programmes de rotation et changement d'horaire de travail lié au couvre-feu...

Agence Emploi Jeunes - Côte d'Ivoire

Dispositif de lavage de main et de prise de température.

Observatorio do Mercado de Trabalho - Cap Vert

Préserver l'emploi ; Licenciement ; attribution d'une subvention aux travailleurs du secteur informel ; embaucher des professionnels de la santé et de la protection sociale

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI (ONEM) – République démocratique du Congo

Port de masque, lavage des mains, réduction des effectifs de travailleurs (service minimum), suspension des activités non essentielles, distanciation de postes de travail

Office National de l'Emploi - Gabon

Les personnes ayant des antécédents médicaux tels que les maladies chroniques sont exemptes de venir au travail. Stricte interdiction d'un regroupement de plus de 10 personnes dans une salle de travail.

Ministère des Affaires Sociales et du Travail- Haïti

Subventions aux travailleurs du secteurs textiles

Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)- Mali

Facilitation de l'accès aux produits pour les mesures barrières.

Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes ANAPEJ - Mauritanie

Mise à disposition des produits de nettoyage et des masques

Ministry of Labour, Human Resource Development and Training (Employment Service) – Iles Maurices

Un montant de 1/2 au salaire minimum est accordé aux travailleurs des secteurs formel et informel

Agence Nationale pour l'Emploi et les Compétences (ANAPEC) - Maroc

- Port des masques obligatoire
- Eloignement social
- Adaptation des postes de travail (ex : grandes surfaces/installation des panneaux de plexi glace dans la batterie des caisses)
- Installation des chambres de désinfection à l'entrée de certaines usines
- Port des visières médicales pour certains secteurs
- Installation des ventilateurs pour l'aération des lieux de travail

AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI (ANPE) Niger -

- Dispositif de lavage des mains ;

- Aménagement des horaires de travail ;
- Kit de protection pour le personnel ;
- Application des gestes barrières

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI Togo

Les heures de travail pour toute l'administration publiques ont été réaménagées. Elles sont de 08h à 16h tous les jours ouvrables. La possibilité est accordée à chaque administration pour modifier ces heures suivant les contraintes pour permettre aux travailleurs de regagner leur domicile avant le couvre-feu décrété de 20h à 6h du matin.

Mise en congé des agents en attente de leurs congés, rotation de présence au poste, obligation de porter les masques au travail et de se laver régulièrement les mains. Arrêt des activités de formation des jeunes et autres petits entrepreneurs. Mise en place des dispositifs de lavage de mains avec du savon et du gel hydroalcoolique. Distribution de couvre-nez à tous les employés.

NATIONAL EMPLOYMENT SERVICES DIVISION – Zimbabwe

Le Ministère procède actuellement à des inspections dans les lieux de travail qui ont été autorisés à fonctionner pendant le confinement pour assurer la sécurité des travailleurs.

AMERIQUE

SISTEMA NACIONAL DE EMPREGO – SINE- Brésil

Mesures du travail

Mesure provisoire 936 du 4/1/2020: établit le programme d'urgence d'emploi et de maintien du revenu et prévoit des mesures complémentaires du travail pour faire face à l'état de calamité publique reconnu par le décret législatif n° 6 du 20 mars 2020, et l'urgence de santé publique d'importance internationale résultant du coronavirus (covid-19), dont traite la loi n ° 13.979 du 6 février 2020 et d'autres mesures.

Ce programme vise à:

1. Préserver l'emploi et les revenus ;
2. Garantir la continuité du travail et des activités commerciales ;
3. Réduire l'impact social résultant des conséquences de l'état de calamité publique et d'urgence de santé publique.

Les mesures du Programme d'urgence pour le maintien de l'emploi et du revenu sont les suivantes :

1. Le versement d'une prestation d'urgence pour l'emploi et la préservation du revenu
2. La réduction proportionnelle de la durée du travail et des salaires
3. La suspension temporaire du contrat de travail.

Ce programme établit le versement d'une prestation de revenu pour le maintien d'un emploi en cas d'urgence, selon les hypothèses suivantes :

1. la réduction proportionnelle des heures de travail et des salaires
2. la suspension temporaire du contrat de travail.

Servicio Público de Empleo- Bolivie

Suspension des activités publiques et privées, salaires assurés pour le secteur public, une résolution bi ministérielle régleme les actions de prévention et de confinement de COVID 19 sur le lieu de travail

Ministerio de Trabajo, Empleo y Seguridad Social de la Nación - Argentine

Les licenciements sans invocation d'un motif valable pendant 60 jours ont été interdits, des négociations collectives ont été organisées pour organiser des suspensions de travailleurs avec une réduction maximale de 25% du salaire.

Le programme d'aide au travail a été mis en œuvre par le biais duquel le salaire a été versé à plus de trois millions de travailleurs privés, le revenu familial d'urgence a été accordé aux travailleurs informels, le montant de la caisse de chômage a été augmenté et l'octroi de Prêts à taux 0% aux secteurs intermédiaires.

SENCE. Servicio Nacional de Capacitación y Empleo - Chili

LOI SUR LA PROTECTION DE L'EMPLOI. Elle permet de maintenir la relation de travail entre le travailleur et l'employeur. Ce dernier paie les cotisations sociales (pensions, santé, etc.) et le travailleur reçoit une indemnité de licenciement de 3 mois minimum et dégressif.

DROIT TÉLÉPHONIQUE. Législation visant à établir des mesures protégeant les travailleurs et leur donnant la possibilité d'exercer leur travail.

Departamento Nacional de Empleo - Le Salvador

Interdiction de licenciement des personnes mises en quarantaine par l'autorité compétente (décret-loi 593) charge le secteur des employeurs de maintenir le paiement des salaires et la fermeture des entreprises exerçant des activités non essentielles (décret-loi 593 et décret de la branche de Santé n ° 19)

Soutien économique de 300 \$ US aux ménages touchés (professionnellement) par COVID-19 (principalement des travailleurs informels)

Dirección Nacional de Empleo, Panamá- Panama

Il existe des décrets en faveur de la protection des travailleurs, tels que:

1. En cas de suspension du contrat, les travailleurs suspendus doivent être couverts par des décrets leur permettant de reprendre leur travail, une fois la situation d'urgence passée.
2. Diminution des heures de travail et du roulement du personnel dans les entreprises qui sont approuvées par le gouvernement pour continuer à fonctionner.
3. Établir et mettre en œuvre des méthodologies de travail telles que: télétravail, travail à disponibilité, où le travailleur est en attente d'être appelé à travailler.
4. Au moyen de décrets, assurez-vous que les travailleurs bénéficient de leur temps compensatoire, de vacances et rémunéré.
5. Créer une alternative pour soutenir les entreprises qui sont actuellement en état d'urgence et qui ont la permission du gouvernement de continuer à fonctionner, en pouvant recruter des chômeurs pour soutenir la logistique de production, en particulier dans le secteur primaire.
6. Fournir des passages sûrs pour la mobilisation aux producteurs, aux distributeurs de logistique, pour assurer l'approvisionnement en intrants à la communauté, avec ces mesures soutient les producteurs et la chaîne d'approvisionnement.

7. Soutenir les entreprises qui changent leur production habituelle en nécessités de base en raison de l'état d'urgence.

8. Renforcer le dialogue social tripartite entre les principaux acteurs, dans le but de rechercher des initiatives qui favorisent les travailleurs et les employeurs, qui les soutiennent pendant et après l'état d'urgence.

Plataforma Virtual de Empleos- Panama

Une opportunité d'accès à distance (virtuel) est créée avec des moteurs de recherche pour ceux qui n'ont pas la possibilité de se déplacer vers les bureaux publics et d'accéder à leurs services.

Ministerio de Trabajo y Promoción del Empleo - Pérou

Disposition de la caisse de chômage (Compensation for CTS time service) pour un certain montant -
Disposition de votre caisse de retraite pour un certain montant

Suspension de la cotisation de sécurité sociale pour le mois d'avril, pour faciliter la liquidité des travailleurs. - Bénéfice économique de la protection sociale pour les travailleurs de Micro entreprise concernés par des mesures de suspension parfaite du travail - Licence avec jouissance d'avoir pour les 30 premiers jours d'isolement obligatoire - Application du travail à distance

Emploi-Québec (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - MTESS) Canada

Création par le MTESS des programmes suivants :

1) Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19) destiné à offrir une aide financière pour répondre aux besoins des travailleurs qui, en raison d'un isolement pour contrer la propagation du virus COVID-19, ne peuvent gagner en totalité leur revenu de travail et qui ne sont pas admissibles à un autre programme d'aide financière. Dans le but de ne pas dédoubler les programmes et considérant que la Prestation canadienne d'urgence (PCU) peut être obtenue par la plus grande partie des travailleurs admissibles au PATT, le programme a été fermé à compter du 10 avril 2020.

2) Concernant les mesures pour empêcher la discrimination et l'exclusion en raison de COVID-19

Description au point #10 à #13 des directives données pour le maintien du soutien aux participants des mesures des services publics d'emploi.

3) L'Agence du revenu du Québec (Revenu Québec) a mis sur pied le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) pendant la période de pandémie qui vise à compenser la différence entre leur salaire et la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Les travailleurs admissibles pourront demander cette aide en ligne à partir du 19 mai et recevront 100 \$ pour chaque semaine de travail admissible, rétroactivement au 15 mars 2020, pendant un maximum de 16 semaines. Ainsi, ils pourraient obtenir, en plus de leur salaire, une somme imposable de 400 \$ par mois, jusqu'à concurrence de 1 600 \$ pour une période de 16 semaines.

ASIE

Job Center (Public Employment Service Center) - Sri Lanka

Le gouvernement a déclaré une stratégie de travail à domicile et seuls les services essentiels du pays sont identifiés en maintenant la distance sociale.

National Employment Agency (NEA) – Cambodge

Nous avons diffusé les mesures de prévention de la SST et de distanciation sociale auprès des travailleurs ; et l'usage des masques, du gel et de l'alcool sur le lieu de travail.

Department of Employment – Thaïlande

Le Social Security Act peut fournir une compensation partielle Si les employés sont touchés par l'épidémie et que leurs employeurs ont mis des employés en congé temporaire, en vertu du Social Security Act, ces employés auront droit à une compensation de 50% de leur salaire mensuel ou pas plus 7 500 THB par mois.

Nn -Afghanistan

Élargir la couverture de l'interface utilisateur

Public Employment Services Malaysia – Malaisie

1. Programme de maintien en emploi pour les travailleurs en congé sans solde
2. Aide salariale aux employeurs pour les aider à conserver leurs employés

Ministry of Health, Labour and Welfare -Japon

Si les travailleurs sont infectés par Covid-19 pendant le travail ou les trajets domicile-travail, les travailleurs peuvent être éligibles à l'assurance contre les accidents du travail.

Une mesure spéciale temporaire permettra aux travailleurs infectés par Covid-19 en dehors du travail de recevoir une allocation de congé de maladie lorsqu'ils doivent s'absenter du travail. Cette indemnité de congé de maladie sera financée par les régimes publics d'assurance maladie.

Les travailleurs peuvent prendre un congé qui n'est pas pris en compte dans le congé annuel normal si les écoles élémentaires de leur enfant sont fermées. Le gouvernement subventionnerait les employeurs pour le paiement du congé dans la limite de 8330 JPY par personne et par jour. Le gouvernement accordera 4100 JPY par jour de congé aux travailleurs indépendants qui ont dû s'occuper de leurs enfants en raison des fermetures d'urgence des écoles élémentaires. Des prestations temporaires spéciales de 10 000 JPY par enfant éligible seront versées aux ménages bénéficiaires de l'allocation pour enfant.

Korea Employment Information Service – Corée du Sud

1. Adapter des modalités flexibles de travail pour protéger les travailleurs sur le lieu de travail (par exemple, télétravail, prolongation pour l'heure du déjeuner)
2. Subvention au revenu pour les travailleurs isolés confirmés en raison de COVID-19

EUROPE

National Agency for Employment – Roumanie

Pendant la période d'urgence de Covid, le SPE roumain a mis en place des procédures simplifiées pour l'envoi, soit par courrier régulier, soit par courrier électronique, des documents nécessaires à la validation des demandes de chômage et au paiement des allocations de chômage.

En outre, un centre d'appels spécialisé a été rendu opérationnel, disponible pour fournir toutes les informations nécessaires aux bénéficiaires potentiels des mesures nouvellement introduites.

Employment Agency of Montenegro – Montenegro

Rapports sur l'évaluation de l'état de santé, Suspension des travaux des commissions médico-sociales de première instance dans les institutions de protection sociale, dans le domaine de la protection sociale et de l'enfance, Le nombre de citoyens aux guichets de la fonction publique dans les unités et services du Ministère de l'Intérieur et des autres organes de l'administration de l'État est limité, de sorte que le nombre maximal de citoyens autorisés ne peut pas être supérieur au nombre de comptoirs de service public existants, aux autorités de l'État, aux organes de l'administration de l'État, aux organes de l'autonomie locale et du gouvernement local, aux personnes morales les pouvoirs publics et les services publics exerçant sont tenus de remettre aux parties toutes les décisions dans les procédures devant ces organes aux parties

VDAB – Belgique

1. Mesures visant à garantir le pouvoir d'achat des travailleurs (fédéral)

A. Le chômage temporaire pour cause de force majeure a été initialement prolongé de trois mois, jusqu'au 30 juin 2020. Par la suite, la distinction entre chômage pour raisons économiques et force majeure a été abandonnée, ne laissant qu'une seule forme, à savoir la force majeure. Les employeurs qui doivent fermer en totalité ou en partie à cause du coronavirus peuvent automatiquement invoquer le chômage temporaire. Toute personne utilisant le système pour la première fois s'est immédiatement vu attribuer un montant fixe de 1 450 euros par mois. De cette façon, le pouvoir d'achat doit être maintenu autant que possible. Cela signifie que l'entreprise n'a pas à rendre de comptes pour le réclamer.

B. Une extension automatique des délais de paiement de l'impôt sur le revenu des particuliers (deux mois) est également introduite.

C. Pendant la crise coronavirus, les employeurs peuvent accorder à leurs employés un remboursement temporaire des frais de travail à domicile (télétravail). Cette allocation mensuelle est exonérée d'impôts et de charges sociales et s'élève à 126,94 € par mois.

2. Mesures de soutien direct aux indépendants (fédéral)

Le droit de transition permet d'octroyer une allocation mensuelle de 1 291,69 € (indépendants sans charge familiale) à 1 614,10 € (avec charge familiale) aux indépendants dans leur profession principale qui ne peut pas poursuivre son activité ou ne peut continuer que partiellement son activité à cause du coronavirus. Ce droit s'appliquera automatiquement aux secteurs couverts par l'arrêté ministériel sur les mesures urgentes pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19 et sera appliqué leur activité à cause du coronavirus. Ce droit s'appliquera automatiquement aux secteurs couverts par l'arrêté ministériel sur les mesures urgentes pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19 et sera appliqué immédiatement (mars / avril). Pour les autres, l'activité doit avoir été arrêtée pendant 7 jours consécutifs. Le coût est estimé à 1 à 1,5 milliard d'euros par mois. Des reports d'impôts (deux mois) et des cotisations de sécurité sociale (report pour les deux premiers trimestres) sont prévus. Il est également prévu certaines exonérations et la possibilité de demander une réduction de l'acompte pour les indépendants.

Les autorités locales contribuent à l'effort et gèrent certaines taxes au niveau municipal.

Mesures flamandes pour les personnes physiques

Report de l'enregistrement et des droits de succession. Prolongation de la période d'enregistrement des actes passés à deux mois après la fin de laquelle des mesures coronavirus plus strictes s'appliquent.

Indemnité unique pour les chômeurs temporaires concernant la facture de services publics. Pour chaque chômeur temporaire dû à la crise de la couronne, le gouvernement flamand prévoit une compensation financière d'un mois pour le paiement de la facture d'eau et d'énergie. Le montant est basé sur une moyenne des dépenses mensuelles pour l'eau (30,77 EUR) et l'énergie (électricité 76,86 EUR, gaz / fioul / autres sources d'énergie 95,05 EUR). Ainsi, le montant total est de 202,68 EUR. Cette mesure est estimée à 20 millions d'euros.

- Si la crise COVID-19 dure plus longtemps que la période d'un mois, le Gouvernement flamand élaborera, en tenant compte des contraintes budgétaires, un système de report de paiement pour les familles dont un ou plusieurs membres de la famille entrent dans le système de technicité chômage.
- Tant que les strictes mesures COVID-19 seront en vigueur, il n'y aura pas de coupure d'eau, de gaz ou d'électricité

Actiris (et Bruxelles Formation pour la partie formation pour les francophones. Le VDAB répond pour la partie formation pour les néerlandophones à Bruxelles)- **Belgique**

Compétence fédérale qui n'est pas mise en œuvre par le PES. Les mesures mises en œuvre comprennent un accès facilité aux conditions avantageuses du chômage de courte durée / temporaire, Covid19 est reconnu comme «force majeure» ou cause de «raison économique» (il concerne +/- 1 million de personnes à travers la Belgique, dont 150 000 en BCR), mais à moyen terme, ces emplois risquent d'être définitivement perdus. (Le BECI (Brussels entreprises du commerce et de l'industrie) estime que 300 000 emplois pourraient être concernés, ce qui représente 40% des emplois occupés avant la crise dans la RBC).

Les indépendants qui rencontrent des difficultés en raison de COVID-19, peuvent faire appel à différents types de mesures, concernant le paiement des cotisations sociales :

- paiement différé et renonciation aux majorations: le travailleur indépendant et le partenaire aidant peuvent soumettre un formulaire à leur caisse d'assurance sociale pour demander un retard d'un an du paiement des cotisations sociales provisoire. Cette mesure s'applique déjà aux contributions provisoires relatives aux premier et deuxième trimestres 2020.
- Réduction des cotisations sociales provisoires : les indépendants peuvent demander une réduction de leurs cotisations sociales provisoires pour l'année 2020 si leurs revenus professionnels sont inférieurs à l'un des seuils légaux.

LE FOREM- Belgique

Les mesures générales liées au confinement de la population sont reprises (en français, néerlandais, allemand et aussi en anglais) sur le site officiel www.info-coronavirus.be.

En bref, rester chez soi en priorité, télétravailler, annuler les rassemblements de personnes, respecter les distances sociales (y compris sur le lieu de travail si obligation de s'y rendre ou dans les transports en commun) et ne procéder à aucun déplacement non essentiel (c-à-d autre que se rendre chez le médecin, dans un magasin d'alimentation, à la poste, à la pharmacie, à la banque, ou chez une personne ayant besoin d'aide).

Fermeture des magasins non essentiels et des entreprises ne pouvant pas respecter les mesures de distances sociales. Un numéro de téléphone gratuit est accessible de 8h00 à 20h00 pour toute question liée à la crise du Covid19.

D'autres mesures ont été prises pour faciliter la vie des citoyens en général dans leurs démarches administratives et judiciaires (suppression des délais de recours, etc.), dans le domaine fiscal (suppression de certains impôts, suppression des délais de paiement), et pour apporter une aide financière aux familles en situation précaire. Les mesures complémentaires prises par le gouvernement fédéral le 11 avril 2020 sont décrites ci-après :

- Le gel de la dégressivité des allocations de chômage du 1er avril au 30 juin en raison de la crise liée au coronavirus
- La défiscalisation des heures supplémentaires volontaires (220 heures) dans les secteurs dits « critiques » jusqu'au 30 juin 2020
- La possibilité pour les travailleurs en chômage temporaire de travailler momentanément dans les secteurs de l'horticulture et forestier de manière flexible et sans perte de revenu. Pour une journée de travail complète, par exemple, le travailleur bénéficiera du salaire normal lié à la fonction exercée ainsi que d'un montant équivalent à 75% de l'allocation de chômage temporaire
- Un assouplissement en matière d'horaires flottants, de détachement et de travail occasionnel afin de faciliter la mise à disposition provisoirement d'employés permanents d'autres entreprises aux employeurs des secteurs « critiques ». Les mécanismes de protection des travailleurs contre le dumping social - tels que le principe du salaire égal pour un travail égal - continueront à s'appliquer
- La neutralisation des heures de travail prestées par un étudiant au second semestre de 2020 afin qu'elles n'entrent pas en compte dans le calcul du contingent (475 heures par an) et leur permettre ainsi de renforcer la main-d'œuvre des secteurs « critiques », comme par exemple le secteur de la grande distribution ou le secteur alimentaire.
- La possibilité de cumuler de manière successive un contrat à durée déterminée (CDD) dans les secteurs « critiques » pendant une période de trois mois
- L'accès des demandeurs d'asile au marché du travail à condition que ceux-ci aient bien introduit leur demande auprès du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA). Ils auront l'opportunité de travailler pendant la durée de la procédure, y compris pendant la durée de l'éventuel recours devant le Conseil du Contentieux des Etrangers. L'objectif est de pallier le manque de main-d'œuvre, notamment au niveau des travailleurs saisonniers
- La confirmation d'un « droit passerelle » pour les indépendants complémentaires : « classique » quand il concerne les indépendants qui cotisent au maximum ; « adapté » pour certains indépendants complémentaires (revenu entre 6996,89 et 13993,78) et pensionnés actifs (revenu >6996,89) qui sont obligés d'interrompre leurs activités en raison du Covid-19
- En matière de santé, un cadre législatif pourrait être envisagé – en dernier recours – en vue de permettre des réquisitions de personnel de santé qui ne serait pas encore mobilisé dans la gestion de cette crise afin de parvenir à préserver voire à augmenter la capacité existante du nombre de professionnels de santé pouvant apporter leur concours dans la gestion de la crise, notamment dans les maisons de repos. Cette option est conditionnée à l'urgence de la situation. L'appel volontaire ou le concours du personnel actuellement en chômage économique seront des options privilégiées. · Il est également question déléguer temporairement des pouvoirs du législateur à la ministre de la Santé (règles et délais) et à l'administrateur général de l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI-aspects techniques) afin de garantir l'accessibilité aux soins de santé. Cela permettra, par exemple, de développer des

alternatives aux consultations physiques (comme c'est déjà le cas actuellement), d'appliquer des adaptations marginales pour le remboursement ou encore protéger les prestataires de soins qui n'entrent plus dans les conditions (ex : consultations par vidéoconférence alors que la condition est une consultation physique). Ces décisions sont prises en consultant de façon ciblée les mutuelles et les prestataires au sein de l'INAMI. Les mesures avec un impact budgétaire devront être soumises au contrôle administratif et budgétaire.

Quant au Forem, il a créé une page spéciale « mesures COVID » sur son site <https://www.leforem.be/coronavirus-mesures-prises-par-forem.html>. Toutes les mesures prises par le Forem y sont bien détaillées dans la partie « citoyens ». Au sein du Forem même, le télétravail est généralisé. Néanmoins, certains travailleurs sont considérés comme étant partiellement ou totalement en dispense de service. Il s'agit notamment des cantinières, des ouvriers, ou de certains employés dont le travail venait en support d'activités qui ne peuvent plus avoir lieu du tout, ou plus avec la même intensité. Les managers sont sensibilisés au fait de maintenir le contact avec leurs équipes et au fait de donner des repères temporels. Pour des questions liées à l'organisation du travail, des conseillers internes en RH peuvent être sollicités. Quant aux risques psychosociaux liés au travail, les personnes de confiance sont disponibles.

Pour des questions liées à des problèmes d'ergonomie, il peut être fait appel aux conseillers en prévention. Durant cette période de confinement, des risques non liés au travail (déprime, isolement, tensions familiales, ...) apparaissent et le Forem a pu mobiliser parmi son personnel des psychologues diplômés qui peuvent apporter un soutien professionnel à leurs collègues dans le respect de la déontologie qui s'applique. Par ailleurs, des formations en ligne supplémentaires et des webinaires sont proposés au personnel qui est encouragé à les suivre.

Bundesagentur für Arbeit (BA) – Allemagne

En tant qu'institution à fort volume de clients, la BA doit veiller à éviter les risques. Lorsque les autorités sanitaires locales font des recommandations ou prennent des décisions contraignantes en vertu de la Loi sur la protection contre les infections, un processus coordonné est nécessaire. Nous suivons ces recommandations ! Par conséquent, les recommandations s'appliquent en ce qui concerne le repérage de la toux et des éternuements, une bonne hygiène des mains et les règles de distance. Il a été recommandé aux agences de donner à leurs collègues à risque pour la santé, par exemple ceux qui ont déjà souffert d'une maladie, la possibilité de travailler à domicile. Cela vaut également pour les collègues avec des parents malades. Cette option est activement proposée aux employés.

Labour and Employment Agency of Bosnia and Herzegovina - Bosnie-Herzégovine

Recommandations des gouvernements et des associations d'employeurs à tous les niveaux de pouvoir: Afin de prévenir la propagation du virus COVID-19, il est recommandé aux employeurs d'organiser le processus de travail minimum et d'engager le nombre minimum de travailleurs. En fonction de l'évolution de la situation épidémiologique, les employeurs seront informés en temps utile des nouvelles étapes concernant l'organisation du travail. Le processus minimum de travail signifie la réduction du nombre de travailleurs engagés qui ne devraient pas mettre en danger le fonctionnement des entreprises, mais assurer le plus haut niveau possible de protection de la santé des travailleurs (en augmentant la distance entre les travailleurs, en réduisant le nombre de travailleurs en organisant le travail par équipes, en intensifiant les mesures de désinfection et de protection des travailleurs). Le télétravail est recommandé partout et chaque fois que cela est possible.

Employment agency – Bulgarie

Les mesures évoluent dans le temps, en fonction de l'évaluation de la situation. Les employeurs, en fonction de la nature et de la nature de leurs activités, devraient garantir des conditions de travail appropriées qui comprennent au moins :

- La fourniture d'une formation d'urgence aux employés, en mettant l'accent sur la limitation de la propagation du COVID-19 et la mise à jour des informations sur les risques de contamination, notamment en fournissant des instructions, des supports d'information et des conseils appropriés sur l'utilisation de sources fiables d'information; - Instaurer une habilitation de sécurité pour garantir le contrôle et la non-admission des employés et des étrangers sur le territoire de l'entreprise, avec des manifestations de maladies infectieuses aiguës.
- Mise en place d'une organisation du travail qui minimise les contacts directs entre les employés et entre eux et les personnes externes à l'entreprise et, si possible, en gardant une distance d'au moins 1 à 1,5 m.
- Nettoyage et désinfection obligatoires des lieux de travail. - Fournir les conditions nécessaires à l'hygiène personnelle.
- Mise à disposition des moyens de protection personnels et collectifs nécessaires des travailleurs en fonction de la spécificité de l'activité - masques, gants et autres. - Désinfection et ventilation des véhicules après chaque cours, lorsqu'ils sont utilisés pour le transport officiel, minimisant le nombre d'employés dans le véhicule.
- Suspension temporaire d'employés qui présentent des symptômes grippaux ou lorsque les employés n'utilisent pas l'équipement de protection individuelle qui leur est fourni.

Danish Agency for Labour Market and Recruitment – Danemark

Les partenaires sociaux et le gouvernement danois ont conclu un accord tripartite sur un régime temporaire d'indemnisation des salaires pour les entreprises qui risquent de licencier une partie substantielle de leur personnel. L'accord du 14 mars 2020 a été présenté à la lumière de la situation COVID-19, qui met à rude épreuve les entreprises et crée une insécurité pour les salariés du secteur privé. Il est prévu que le programme puisse aider à conserver les emplois de milliers d'employés ainsi que leurs salaires pendant la situation extraordinaire sur le marché du travail créée par COVID-19. Entreprises qui seraient autrement obligées de réduire leur personnel d'au moins 30% ou plus de 50 employés ont droit à une compensation salariale dans le cadre du régime. Le 30 mars, un ajustement de l'accord a été convenu. Il a augmenté le niveau des dépenses salariales totales qui est compensé par l'État aux montants mentionnés ci-dessous. Cet ajustement couvre également les entreprises qui ont déjà demandé une compensation salariale. La compensation d'état sera à 75 % des dépenses salariales totales pour les employés concernés, mais au maximum 30 000 DKK (environ 4 000 euros) par employé et par mois. Les entreprises devront couvrir les 25% restants du salaire. Pour les travailleurs horaires (sans préavis), le taux de rémunération est de 90%. (Maximum 4 000 euros). Les employés contribuent en prenant cinq jours de congé annuel obligatoire. Les indemnités seront versées à condition que les salariés concernés ne soient pas licenciés. Les entreprises doivent également s'engager à ne pas licencier des salariés pour des raisons financières pendant la période de rémunération. Le programme est jusqu'à présent en vigueur pour la période du 9 mars au 8 juillet 2020.

Public Employment Service of Finland – Finlande

Le délai de carence de cinq jours pour les allocations de chômage est supprimé. La période d'emploi requise pour les salariés pour avoir droit à l'allocation de chômage serait ramenée à 13 semaines civiles, contre 26 semaines civiles auparavant.

SECO – Suisse

Les employeurs doivent protéger les personnes particulièrement vulnérables (les personnes de plus de 65 ans et celles qui ont déjà souffert d'une maladie). Les employeurs doivent permettre aux personnes particulièrement vulnérables d'effectuer leur travail à domicile (bureau à domicile) par décret du Conseil fédéral. Si la personne à risque particulier ne peut travailler que sur place, les employeurs doivent s'assurer qu'ils sont en mesure de respecter les mesures d'hygiène et de comportement recommandées (se laver les mains, garder la distance). Si aucun de ces éléments n'est possible, l'employeur accorde un congé à la personne particulièrement vulnérable et continue de payer le salaire.

Recommandations aux employeurs, ils doivent :

- Être accommodants avec le certificat médical et l'exiger dès le cinquième jour au plus tôt.
- Informer leurs employés des mesures de protection personnelles et professionnelles.
- Permettre à leurs employés de ne plus voyager dans les transports publics aux heures de pointe. - rendre les heures de travail de leurs employés aussi flexibles que possible et permettre le bureau à domicile.
- Activer leur *Business Continuity Management* (BCM) maintenant.

Comme base, le manuel de préparation opérationnelle (plan pandémie) et la FAQ SECO sont disponibles.

UWV WERKbedrijf- Les Pays-Bas

Nous travaillons à un assouplissement des mesures d'auto-confinement (de nombreuses entreprises et organisations sont fermées) et nous nous dirigeons vers une «économie de 1,5 mètre», tous les secteurs qui souhaitent rouvrir sont tenus de faire un plan qui garantira que l'ouverture soit sûr.

State Employment Agency of Republic of Armenia- Arménie

Le gouvernement de la République d'Arménie a adopté les décrets suivants :

AR Décret gouvernemental N 427 du 2 avril 2020

Le décret définit que tous les ménages avec enfants de moins de 18 ans, dont les deux parents (ou un parent seul) n'ont pas avait un emploi enregistré au 12 mars 2020 et n'a pas été recruté pour un emploi temporaire ou permanent dans la période du 12 mars 2020 au 31 mars 2020, bénéficiera d'un soutien financier forfaitaire, égal au montant de pension minimale (26 500 AMD) pour chaque enfant aux frais du budget de l'État. AR Décret gouvernemental N 412 du 30 mars 2020 Le décret définit que les employés et les entrepreneurs individuels dans les zones les plus touchées du secteur privé à la suite de l'épidémie de CoVID-19 recevront un soutien financier forfaitaire aux frais de le budget de l'État. Le décret définit également les zones considérées comme affectées. Le montant de l'aide financière dépend du salaire mensuel moyen des employés, et dans le cas des entrepreneurs individuels - du chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2019, mais pas plus de deux fois le salaire minimum. Dans le même

temps, le montant de l'aide financière ne devrait pas être inférieur au montant du salaire minimum et pas plus de deux fois le montant du salaire minimum.

AR Décret gouvernemental N 411 du 30 mars 2020

Le décret définit que les femmes enceintes célibataires sans emploi au 30 mars 2020 ou les femmes enceintes dont les conjoints ont été licenciés de leur emploi enregistré dans la période du 13 mars 2020 au 30 mars 2020 et n'a pas réussi à obtenir un autre emploi au cours de la même période, bénéficiera d'un soutien financier forfaitaire de 100 000 AMD aux frais du budget de l'Etat.

AR Décret gouvernemental N 410 du 30 mars 2020

Le décret définit que les citoyens de la République d'Arménie, qui ont été en relation de travail constante avec un employeur du secteur privé sur la base d'un contrat de travail ou d'un acte juridique individuel sur l'emploi à moins au cours de la période du 1er janvier 2020 au 13 mars 2020 et ont été licenciés au cours de la période du 13 mars 2020 au 30 mars 2020, recevront une aide financière forfaitaire correspondant au montant du salaire minimum. Le soutien est assuré sous la forme d'une somme forfaitaire égale au salaire mensuel minimum. Selon le décret, les citoyens qui ont travaillé dans des banques, des organismes de crédit, des prêteurs sur gages et des compagnies d'assurance, des bureaux de change, des organisations s'occupant de l'achat et de la vente de titres, des sociétés d'investissement, des fonds d'investissement, des loteries et des organisations de jeux de hasard ne sont pas éligibles pour recevoir le bénéfice.

Décret gouvernemental RA n ° 358 du 26 mars 2020

Ce décret prévoit d'accorder une aide financière forfaitaire aux frais du budget de l'État à toutes les familles qui ont des enfants de moins de 14 ans et font face à l'une des circonstances suivantes: - Les deux les parents ont été licenciés de leur emploi enregistré dans la période du 13 mars 2020 au 25 mars 2020; - L'un des parents a été licencié de son emploi enregistré dans la période du 13 mars 2020 au 25 mars 2020 et l'autre est au chômage; - Un des parents a été licencié de son emploi enregistré dans la période du 13 mars 2020 au 25 mars 2020 et l'autre est décédé, est reconnu mort ou disparu; - Une mère célibataire ou un parent vivant avec un enfant (dans le cas où les parents sont divorcés) a été licencié de son emploi enregistré dans la période du 13 mars 2020 au 25 mars 2020; - Parents licenciés ou sans emploi, entrepreneurs individuels et dont l'activité n'a pas été interrompue conformément au Code des impôts RA. Le soutien forfaitaire est fourni à hauteur de 100 000 AMD pour chaque enfant mineur

Arbetsförmedlingen- Suède

Renforcement temporaire de l'assurance-chômage : Les conditions pour bénéficier des aides d'une caisse d'assurance-chômage seront temporairement assouplies en termes de durée requises de travail et d'affiliation. En même temps, il est proposé que les montants les plus élevés et que les seuils les plus bas soient temporairement augmentés afin d'atténuer l'impact économique sur les chômeurs. Il est également proposé de supprimer les six premiers jours de carence et que les caisses d'assurance-chômage reçoivent des fonds pour l'administration. Une politique du marché du travail plus active

Pour mieux répondre à une évolution dans laquelle davantage de personnes devraient se retrouver au chômage, il est proposé d'augmenter le financement d'Arbetsförmedlingen (le service public de l'emploi suédois) et les programmes de politique du marché du travail. Il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire la période pendant laquelle une personne peut avoir un «extra job», un emploi nouveau départ ou un emploi insertion pour ceux qui ont déjà de tels emplois.

Instituto do Emprego e Formação Profissional, I.P – Portugal

Reconnaissant l'exception de la situation et l'urgence déclenchée par cette flambée (le 18 mars, l'état d'urgence pour tout le pays a été déclaré et prorogé le 2 avril), le gouvernement portugais, après avoir entendu les partenaires sociaux, a approuvé des lois pour contenir la maladie mais aussi pour accorder un soutien immédiat, extraordinaire, temporaire et transitoire aux familles, aux travailleurs et aux employeurs, pour garantir des emplois et atténuer la crise des entreprises due à COVID 19 :

Dans le domaine du travail, de la solidarité et de la sécurité sociale, ces mesures sont les suivantes :
FAMILLES ET TRAVAILLEURS

1. Lorsqu'il est nécessaire d'appliquer une période d'isolement prophylactique de 14 jours, les travailleurs des secteurs privé et public se voient garantir le paiement des prestations de maladie, permettant 100% de la rémunération mensuelle. Ce régime s'applique quelle que soit la période de garantie. Après la période d'isolement, les règles du régime général d'assurance maladie s'appliquent. Elle s'applique également aux travailleurs indépendants.
2. Subvention pour l'assistance aux enfants dans les cas pour couvrir les situations d'isolement prophylactique de 14 jours;
3. Prolongation de la subvention de l'aide aux enfants ou petits-enfants en cas de maladie pour couvrir les situations d'isolement prophylactique de 14 jours quelle que soit la période de garantie Elle s'applique également aux indépendants
4. En raison de la fermeture des écoles, l'un des parents peut rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants de moins de 12 ans ou qui souffrent d'une maladie chronique ou d'une incapacité avec un revenu garanti de 2/3 de son salaire moyen. La sécurité sociale paie 1/3 et l'employeur 1/3. Elle ne s'applique pas aux situations de télétravail. En cas d'indépendant et s'il n'y a pas d'autre moyen de fournir l'activité, notamment par télétravail et si l'autre parent n'est pas absent pour la même raison ou n'est pas en mesure de fournir une assistance, il existe un revenu garanti de la sécurité sociale de 1 / 3 de la rémunération moyenne déclarée au premier trimestre 2020 (min. 438,81 euros, max. 1.097,03 euros).

Le 9 avril, le gouvernement portugais a défini les modalités de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire. Éducation préscolaire et éducation de base(enseignement primaire et secondaire inférieur) les élèves ne retourneront pas aux cours en face à face au cours de l'année scolaire en cours, les cours se feront via le numérique et la télévision. L'ancien soutien à la sécurité sociale continuera d'être garanti comme décrit ci-dessus. Pour les travailleurs domestiques, droit à une aide financière : 2/3 de la rémunération enregistrée en janvier 2020, jusqu'à 3 fois le salaire minimum national, où la sécurité sociale assure le paiement du 1/3 et l'autre 1/3 est assuré par l'employeur. L'employeur est également responsable des cotisations sociales correspondantes.

5. Le cas échéant, les secteurs public et privé devraient encourager le télétravail; À partir du 16 mars et pendant l'état d'urgence, le télétravail est obligatoire étant donné que la fonction est compatible avec le travail à domicile
6. Pour les travailleurs indépendants, les associés dirigeants d'entreprises, les membres des organes statutaires des fondations, associations ou coopératives sans employés ont été créés une mesure extraordinaire pour compenser la réduction (40% dans les 30 jours précédant la demande d'aide) ou l'arrêt total de l'activité économique, droit à l'aide financière de la sécurité sociale (un mois jusqu'à un maximum de 6 mois): ü la valeur de la rémunération enregistrée avec une limite maximale de 438,81 €, dans les situations où la valeur de la rémunération enregistrée est inférieure à 658,21 € ü jusqu'à 2/3 de la valeur de la

rémunération enregistrée avec la limite maximale du minimum national salaire, dans les situations où la valeur de la rémunération enregistrée est égale ou supérieure à 658,21 € possibilité de différer les cotisations sociales pendant cette période En cas de gestion rs et membres des organes statutaires, il est nécessaire qu'ils soient exclusivement couverts par le système de sécurité sociale et que, en 2019, leur chiffre d'affaires ait été inférieur à 60 mille euros.

7. Prolongation automatique extraordinaire des allocations de chômage et des prestations sociales minimales
8. Rémunération mensuelle de 100% aux travailleurs de plus de 70 ans incapables de travailler
9. Garantie de sécurité sociale protection des stagiaires, des formateurs et des bénéficiaires engagés dans des politiques actives de l'emploi et empêchés de participer aux actions
10. Des jardins d'enfants et des écoles sont mis à la disposition des enfants des travailleurs des services essentiels
11. Suspension suspendue des contrats de location de logements en raison de la fermeture des entreprises dans les trois cas suivants mois
12. Depuis le 2 avril, renforcement des fonctions de l'inspection générale du travail permettant d'agir en faveur du renforcement des droits et garanties des travailleurs, notamment en donnant la possibilité de suspendre les licenciements avec preuves illégales. Il a été lancé une campagne pour renforcer les actions d'inspection visant à garantir qu'en raison de COVID 19 les entreprises continuent de respecter les droits des travailleurs et les règles spécifiques de santé et de sécurité
13. Trêve sur la suspension des contrats de location d'habitation en raison de la fermeture des entreprises pour les trois mois suivants

SECTEUR SOCIAL

1. Tous les services de garderie pour personnes âgées ont été fermés et le soutien est fourni à domicile;
2. Mise en place d'une ligne de crédit - montant global 165M € - pour le soutien à la trésorerie du secteur de l'économie sociale; chaque opération sera plafonnée à 500 000,00 €, avec un différé d'amortissement de 12 mois et un amortissement jusqu'à 4 ans, le taux d'intérêt étant fixe ou variable, déterminé par accord entre la Banque et le bénéficiaire, majoré d'un spread avec un maximum de 1,5%
3. Soutien exceptionnel au maintien des contrats de travail (en cas d'arrêt de travail ou de rupture de 40% en 30 jours): licenciement simplifié à hauteur des 2/3 du salaire, jusqu'à 3 fois le salaire minimum national . La sécurité sociale assure le paiement de 70% et les 30% restants sont assurés par l'employeur. Un mois jusqu'à 6 mois ; Exonération temporaire des cotisations de l'employeur à la sécurité sociale pendant la période de licenciement ;
4. Flexibilité dans la gestion des ressources humaines
5. Possibilité d'utiliser des actions volontaires pour assurer des fonctions qui ne peuvent être garanties autrement ; Il a été lancé une campagne de sensibilisation
6. Suspension des saisies de privilège de sécurité sociale vii) Report de 2/3 des obligations fiscales et contributives pour 3 mois
7. Exemption de licence pour les nouvelles réponses pour commencer l'activité
8. Flexibilité sur le donné des réponses sociales avec garantie de co-participation
9. Renforcement de la ligne d'urgence
10. Renforcement des accords de coopération des États
11. La Coopérative António Sérgio pour l'économie sociale (CASES), a créé 3 outils qui mettent à disposition des initiatives volontaires de tout le pays, y compris mouvements et plates-formes

créés pour répondre aux personnes qui ont besoin de plus de soutien. L'ensemble des 3 plateformes fournit plus de 3 500 volontaires pour répondre aux besoins de la pandémie, dont 25% sont disponibles pour aider les patients de Covid-19.

12. Mesures spécifiques de soutien aux maisons de retraite : Le gouvernement, en coopération avec la Croix-Rouge portugaise, les services de santé, de sécurité sociale et les municipalités ont lancé un plan national pour tester toutes les personnes âgées en maison de repos et leur personnel. Ceux qui sont infectés seront séparés et transférés dans un autre bâtiment, normalement fourni par les municipalités
13. Soutien extraordinaire au renforcement des travailleurs des établissements sociaux et de santé des institutions privées de solidarité sociale (3 mois avec possibilité d'extension) en intégrant: - Chômeurs (qu'ils soient inscrits ou non à l'Emploi Public) Service) - Travailleurs avec un contrat suspendu ou des heures de travail réduites - Travailleurs avec des contrats de travail à temps partiel - Personnes qui reçoivent le revenu minimum garanti de l'allocation sociale - Étudiants et stagiaires âgés de 18 ans ou plus Ces travailleurs ne peuvent pas avoir plus de 60 ans. Ceux qui travailleront dans le cadre de cette mesure recevra une contribution financière mensuelle en complément de toute allocation déjà perçue, ainsi que la nourriture, le transport et l'assurance obligatoire contre les accidents du travail. 90% de la contribution mensuelle sera versée par le service public de l'emploi et 10% par les institutions.
14. Protection des sans-abri (en coopération avec les municipalités et les ONG) : depuis la déclaration de l'état d'urgence, tous les abris d'urgence disponibles, y compris ceux prévus uniquement pour une utilisation temporaire pendant l'hiver, sont ouverts pendant l'état d'urgence. De plus, 18 nouveaux abris ont été créés dans tout le pays. Les refuges fournissent toutes sortes de soins en fournissant notamment des soins de santé, des soins d'hygiène, de la nourriture et des vêtements. xvi) Avec les modifications du règlement du Fonds européen d'aide aux plus démunis, une stratégie lui permettant de toucher davantage de personnes et d'utiliser des modes de distribution alternatifs est en cours d'élaboration, car dans cette éventualité, plus de personnes seront exposées à la vulnérabilité.

Pôle emploi- France

Réduire l'exposition des travailleurs dans les lieux de travail où le télétravail n'est pas possible et amélioration des mesures de SST : Retrouvez ici les fiches conseils édités par le ministère du Travail pour aider les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des mesures de protection contre le COVID-19 sur les lieux de travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les>

Le ministère du Travail propose un document rappelant les obligations des employeurs en matière de protection de la santé des travailleurs :

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/coronavirus_sante_et_securite_des_travailleurs_obligations_legales_de_lemployeur.pdf

Dans certains secteurs, ces obligations peuvent être complétées par la branche professionnelle qui proposera un guide par métier.

Mise en place de mesures de confinement : En application de l'état d'urgence sanitaire, jusqu'au 11 mai, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité, y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces, dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative. Accès aux congés maladie payés
 - si aucune autre solution ne peut être retenue et que le télétravail n'est pas possible, c'est l'employeur qui doit, via la page employeur du site dédié sur ameli.fr,, déclarer un arrêt de travail ;
 - l'indemnisation est ensuite enclenchée à partir de cette déclaration. Le salarié perçoit les indemnités journalières et, le cas échéant, le complément de salaire de son employeur dès le 1er jour d'arrêt, sans application du délai de carence

Promotion de la formation : La ministre du travail Muriel Pénicaud encourage la formation en ligne lors de la période de confinement

Plus de 150 formations à distance gratuites et rémunérées : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/formations---actualites-evenemen/pour-vous-preparer-a-travailler.html>

Face à la crise, le Gouvernement adapte les règles de l'indemnisation du chômage : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/face-a-la-crise-le-gouvernement-adapte-les-regles-de-l-indemnisation-du-chomage>

OCEANIE

Australian Government Department of Education, Skills and Employment – Australia

En vertu des lois australiennes sur la santé et la sécurité au travail (WHS), les employeurs ont le devoir de veiller à la santé et à la sécurité de leurs travailleurs et des autres sur le lieu de travail. Cela comprend la fourniture et le maintien d'un environnement de travail sans risque pour la santé et la sécurité, et la fourniture d'installations adéquates aux travailleurs dans l'exercice de leur travail. Pour assurer la sécurité des travailleurs et limiter la propagation du COVID-19, le gouvernement recommande aux employeurs de faire ce qui suit :

- permettre aux travailleurs de travailler à domicile, si possible

- assurer une distance physique sur le lieu de travail en gardant une distance d'au moins 1,5 mètre entre personnes
- encouragez tous les travailleurs à se laver fréquemment les mains pendant au moins 20 secondes avec du savon et de l'eau ou en utilisant un désinfectant pour les mains à base d'alcool et à pratiquer une bonne hygiène
- assurez-vous que les travailleurs ne viennent pas au travail en cas de malaise
- assurez-vous que votre lieu de travail est régulièrement nettoyé et désinfecté
- avoir des panneaux et des affiches autour du lieu de travail pour rappeler aux travailleurs et aux autres les risques de COVID-19 et les mesures qui sont nécessaires pour arrêter sa propagation.

Des informations sur les principes nationaux australiens du COVID-19 pour un lieu de travail sûr sont disponibles sur

www.safeworkaustralia.gov.au/covid-19-information-workplaces/other-resources/national-covid-19-safe-workplace-principles

Annexe 2 : Faciliter l'adaptation des entreprises

Ils nous en disent plus sur

Les mesures de prévention et de soutien à l'économie : Faciliter l'adaptation des entreprises

AFRIQUE

Observatorio do Mercado de Trabalho – Cap Vert

- Réduction des taux d'intérêt
- Moratoire
- Disponibilité de liquidité
- Facilitation de procédure
- Création de ligne de crédit

Office National de l'Emploi - Gabon

Dérogations à la durée maximale de séjour sur les sites pétroliers de 4 semaines habituellement à six (6) semaines pour tenir compte des temps de mise en quarantaine des personnes suspectes avant leur montée sur site.

Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) - Mali

La durée hebdomadaire du travail est passée de 40 heures à 34 heures. Des mesures ont été annoncées pour minimiser les effectifs dans les transports en commun et particulier.

Ministry of Labour, Human Resource Development and Training (Employment Service) – Iles Maurices

Subventions aux travailleurs du secteur textile

ANAPEC - Maroc

Un Guide de télétravail pour les administrations a été publié par le Ministère de l'Economie et des Finances

Public Employment Services - Namibie

Flexibilité de la réglementation du travail

AMERIQUES

Ministerio de Trabajo, Empleo y Seguridad Social de la Nación - Argentine

Programme d'aide au travail et crédits au taux de 0% pour les travailleurs autonomes

SISTEMA NACIONAL DE EMPREGO - SINE - Brésil

Il existe plusieurs mesures dans ce sens. Parmi celles qui permettent la renégociation des contrats de travail (réduction d'heures avec réduction proportionnelle du salaire, suspension temporaire du contrat de travail, etc.), précédemment évoquées, ainsi que des mesures pour faciliter l'accès au crédit, notamment pour le fonds de roulement. Dans le cadre du SPPE, la création de la ligne FAT PROGER Capital de Giro a été soumise et approuvée par le Conseil délibérant du Fonds de soutien aux travailleurs - *Codefat*. Le Conseil a approuvé l'attribution d'un maximum de 5 milliards de reais en fonds FAT aux banques fédérales officielles pour servir de financement à l'exploitation de la ligne. Voir Codefat Resolutions n. 850/2020 et no. 856/2020.

Servicio Público de Empleo - Bolivie

Uniquement les entreprises de la chaîne alimentaire et celles liées au travail de santé, pour la quarantaine totale

Red Socio Empleo - Equateur

Le ministère du Travail, par le biais de l'accord ministériel n ° MDT-2020-076, publie les lignes directrices pour l'application du télétravail pop-up dans lesquelles l'inscription par courrier électronique des travailleurs ayant opté pour cette modalité est mise en évidence. L'Accord ministériel n ° MDT-2020-077 et MDT-2020-080, émettent les lignes directrices pour la réduction, la modification ou la suspension d'urgence de la journée de travail, qui peuvent être effectuées en ligne dans le système de travail unique.

Departamento Nacional de Empleo - Le Salvador

Préparation de protocoles de prévention de mesures visant à minimiser le risque de contagion dans des lieux de travail spécifiques pour les secteurs économiques autorisés à opérer. Autorisations ponctuelles pour effectuer l'installation de télétravail

Servicio Nacional de Empleo - Guatemala

- Suspension temporaire des contrats de travail
- Faciliter le télétravail
- Transport de personnel
- Encourager les soins personnels face à la crise

Ministère des Affaires Sociales et du Travail - Haïti

Réduction de l'horaire de travail

Servicio Nacional de Empleo - Mexique

Des services sont fournis aux entreprises pour combler les postes vacants avec le soutien de conseillers en recrutement.

Plataforma Virtual de Empleos - Panama

Vous avez la possibilité de publier des offres d'emploi potentielles sur une plateforme virtuelle gratuite.

Ministerio de Trabajo y Promoción del Empleo - Pérou

Un décret d'urgence (DU 038-2020) a été publié pour établir des mesures extraordinaires, de nature économique et financière, pour atténuer les effets économiques causés aux travailleurs et aux employeurs du secteur privé du fait des mesures restrictives et de l'isolement social adoptées en le cadre de l'urgence sanitaire résultant du COVID-19

Emploi-Québec (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - MTESS)

1) Concernant la promotion de la formation en ligne pour investir dans les compétences des employés en période de ralentissement

- Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) qui vise à fournir un soutien direct aux entreprises qui connaissent une réduction de leurs activités, en raison des effets de la pandémie de COVID-19, incluant les travailleurs autonomes notamment par l'entremise des promoteurs collectifs reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail, soit les organismes dont les actions touchent plusieurs entreprises et personnes en emploi. Le volet Entreprises du programme prévoit une aide directe aux entreprises pour leurs activités en gestion des ressources humaines et de développement des compétences des travailleurs, sur les lieux de travail, en ligne ou à distance, afin qu'elles mettent à profit la pause actuelle pour accroître les compétences de leur main-d'œuvre et ainsi être prêtes pour la relance économique.

2) Des mesures ont été prises par d'autres ministères du gouvernement du Québec et par le gouvernement fédéral, au niveau national (Canada). Par exemple, le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec a créé le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$.

[ASIE](#)

National Employment Agency (NEA) - Cambodge

Les travailleurs qui ont des problèmes de santé ou qui ont un membre âgé et des enfants peuvent voir leur temps de travail réduit avec maintien du salaire.

Ministry of Health, Labour and Welfare - Japon

Assouplissement des réglementations de travail existantes (utilisation du télétravail...)

→ les employeurs qui introduisent des équipements de télécommunications pour le télétravail en réponse à Covid-19 peuvent recevoir une subvention de 50% (jusqu'à 1 000 000 JPY) du coût d'installation.

Mesures spécifiques pour protéger et soutenir les travailleurs indépendants

→ Des prêts allant jusqu'à 200 000 JPY sont accordés aux ménages, tels que les travailleurs indépendants, qui ont perdu leurs revenus et ont besoin de prêts d'urgence et temporaires pour maintenir leurs moyens de subsistance en raison de Covid-19

Job Center (Public Employment Service Center) - Sri Lanka

Les entreprises recevaient les salaires de leurs salariés même lorsque le confinement était d'application au cours des deux derniers mois.

Korea Employment Information Service – Corée du Sud

Fournir une subvention aux entreprises avec réduction des heures de travail et maintien de l'emploi
Aide financière pour stabiliser le statut de l'entreprise par une baisse des ventes

EUROPE

VDAB - Belgique

Mesures de soutien aux entreprises (fédérales)

Le report de paiement mentionné ci-dessus s'applique également aux PME et aux entreprises en difficulté. Les prestataires de services auxquels des marchés publics fédéraux ont été attribués ne reçoivent pas d'amende pour les retards dans l'exécution de ces contrats s'ils sont affectés par Covid-19.

En outre, les autorités s'engagent à accélérer le délai de paiement de ces contrats. Dispositions sectorielles (fédérales) En ce qui concerne le secteur de la restauration, il y aura une flexibilité dans l'application du «take away» (*Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA /* abréviation en néerlandais FAVV): pas de nouveau permis obligatoire pour les restaurants). Les brasseries, quant à elles, ne seront pas pénalisées en cas de sous-consommation. En ce qui concerne les affaires commerciales, le gouvernement consulte les partenaires sociaux afin de permettre une plus grande flexibilité des horaires d'ouverture des supermarchés. Il y a également des consultations sur les moyens de transférer du personnel d'un secteur à un autre. Cela devrait garantir le maintien de l'activité, mais aussi la possibilité d'effectuer un flexi-job, même en cas de chômage temporaire. En ce qui concerne le secteur du voyage, en cas d'annulation d'un séjour à forfait, un bon de valeur égale, valable au moins un an, est accordé. En ce qui concerne le secteur événementiel, les billets achetés restent valables si l'événement est reporté. Si le consommateur n'est pas en mesure d'assister à l'événement, il y aura suffisamment de temps pour le remboursement. En ce qui concerne le secteur de l'agriculture et de l'horticulture, la période de travail saisonnier sera doublée. Quant aux institutions scientifiques fédérales, elles ont la possibilité d'utiliser leurs réserves pour compenser le manque à gagner résultant de la fermeture par Covid-19.

Initiatives sectorielles (flamandes) Sports. Les événements sportifs qui ont reçu une subvention de *Sport Vlaanderen* recevront 100% de leur subvention, même si l'événement est aboli en raison de la couronne. Garde d'enfants Il y aura une compensation par jour d'absence pour les initiatives d'accueil. Un jour d'absence est un jour pour lequel la famille avait ordonné la garde des enfants et pendant lequel l'enfant était absent. L'indemnité varie selon le type d'accueil : allocation gratuite 27 euros pour accueil de groupe et 17,5 euros pour accueil familial, allocation de revenu 20 euros pour accueil de groupe et 17,5 euros pour accueil familial, allocation de revenu avec accueil sui generis parents ou

statut de salarié 18,5 euros (accueil groupe et famille). Pour un demi (troisième) journée de soins, les initiatives reçoivent 60 (40) pour cent de la compensation. Outre le régime de compensation, le gouvernement flamand a également décidé d'investir 10,6 millions d'euros supplémentaires dans la poursuite de la péréquation des subventions à la garde d'enfants. Appui au secteur du tourisme. Un budget de 5 millions d'euros est mis à disposition pour le tourisme des jeunes et le tourisme social. *Tourism Flanders* ne percevra pas non plus le loyer de ses auberges de jeunesse cette année, une mesure d'un montant de 1 million d'euros. Économie sociale. Le gouvernement flamand a pris 5 mesures de soutien à l'économie sociale afin de donner plus de répit financier à ces entreprises et de garantir l'emploi des salariés du groupe cible.

Suspension des déductions sur avances pour services collectifs personnalisés et économie de services locaux pour les entreprises en difficulté économique ou financière du fait du Covid- 19 pandémie corona.

Mise en place temporaire d'un financement alternatif pour l'orientation des travailleurs sociaux. Agriculture et horticulture. Pour plus d'informations, consultez ce lien. Le gouvernement flamand a donc accepté en principe un ensemble de mesures visant à remédier aux dommages subis par les entreprises agricoles et horticoles et les producteurs de plantes ornementales. Ces mesures sont les suivantes :

- -Demander au niveau européen les mesures de soutien nécessaires destinées aux grands secteurs de l'agriculture, de l'horticulture et de la pêche, avec une priorité donnée aux produits périssables qui ne sont pas récoltés, transformés ou vendus à temps. Les mesures de crise européennes existantes devraient être activées et les produits de l'horticulture ornementale devraient également être éligibles.

- Prévoir un décaissement accéléré des dossiers d'investissement en cours, un système de garantie et une flexibilité en termes de délais administratifs. En outre, certaines mesures existantes seront assouplies :

- 1) Les dossiers du Fonds flamand d'investissement agricole (VLIF) des cultivateurs d'ornement seront payés et traité plus rapidement. Pour les dossiers d'investissement VLIF des autres secteurs, on examine également quels dossiers et sous quelles conditions peuvent être payés plus rapidement.

- 2) En outre, un système de garantie générique VLIF sera fourni pour les prêts relais pour les entreprises agricoles et horticoles professionnelles, y compris les entreprises de floriculture, qui connaissent des problèmes de liquidité en raison de l'épidémie de COVID-19.

- 3) En ce qui concerne les obligations administratives sont concernés, la flexibilité nécessaire sera démontrée. La date limite de dépôt des demandes uniques - les enregistrements de parcelles et les demandes d'aide - sera fixée au 15 mai 2020 au lieu du 30 avril 2020 sans préjudice des délais de paiement des avances d'aide directe aux agriculteurs, qui sont effectuées avant la fin de l'année .

LE FOREM - Belgique

Les aides fédérales et wallonnes aux entreprises sont présentées sur le site « www.1890.be » qui permet aux entreprises de savoir aisément si elles sont concernées par les indemnités. En outre, Le Forem doit s'adapter pour continuer à fournir les aides financières existantes destinées aux entreprises en respectant les nouvelles décisions politiques (plus de flexibilité dans certains critères). Un document interne au Forem intitulé « Employeur face au Covid » détaille toutes les informations nécessaires aux employeurs dans le cadre de la crise liée au Covid. Il couvre des questions comme la prévention, le report des sommes dues à la sécurité sociale, les plans de paiement possibles en matière

de cotisations sociales/TVA/précompte professionnel/impôts, la flexibilité dans l'exécution des marchés publics fédéraux, les relations employeur-travailleur (maladie, CDD-CDI, travail intérimaire, ...), les relations employeur-stagiaire (formations, ...) et les différentes aides à l'emploi. Enfin, en ce qui concerne le service aux entreprises stricto sensu, Le Forem intensifie ses actions pour recenser puis répondre au mieux aux besoins accrus en recrutement dans certains secteurs essentiels. Certaines offres d'emploi peuvent ainsi être identifiées comme urgentes par un code "urgent 2020". Les interactions à distances sont facilitées. Le Forem a créé une page spéciale « mesures COVID » sur son site <https://www.leforem.be/coronavirus-mesures-prises-par-forem.html>. Tout y est bien détaillé dans la partie « entreprises ».

Actiris (et Bruxelles Formation pour la partie formation) - Belgique

Soutien d'Actiris aux employeurs :

- 100% des services « Actiris Select » sont disponibles en ligne, via l'espace personnel des employeurs ou par téléphone avec leur conseiller habituel
- Un emailing générique a été envoyé concernant les procédures de recrutement pendant la période de confinement
- Un e-mail générique a été envoyé pour expliquer les adaptations des mesures d'aide à l'emploi et des mesures de garantie pour la jeunesse
- Tous les employeurs ayant des offres d'emploi (OE) actives ont été contactés pour évaluer l'urgence du recrutement
- Les OE urgentes pour aider à faire face à la crise devraient être hashtaguées # Covid19, actuellement +/- 130 OE. Lorsque ce n'est pas mentionné mais que les OE semblent urgentes, un conseiller contacte l'employeur pour obtenir des informations supplémentaires
- Des conseils sur mesure sont proposés : comment gérer les entretiens virtuels, quelles sont les mesures d'aide à l'emploi disponibles, comment organiser les formations de recyclage / perfectionnement, quelles sont les latitudes / obligations des employeurs pendant la période ?

Labour and Employment Agency of Bosnia and Herzegovina - Bosnie-Herzégovine

Des subventions pour les salaires minimaux et les cotisations en Republika Srpska (en mars et avril 2020) -Des modifications de la loi du travail en Fédération de BH sont recommandées (introduction d'instruments tels que le télétravail, les licenciements temporaires)

Certains cantons ont adopté un ensemble de mesures à court terme pour aider l'économie à maintenir son emploi, ce qui implique l'assistance aux personnes morales qui ont été touchées par les mesures interdisant l'exercice d'activités commerciales dans les domaines du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, du transport de passagers, du commerce et de la com, en particulier, les entités qui, selon la classification des activités, opèrent principalement dans les domaines inclus dans les mesures d'interdiction.

Employment agency - Bulgarie

La facilitation de l'adaptation des entreprises se réalise à travers des mesures de maintien de l'emploi, des instruments financiers et un assouplissement temporaire des conditions en matière de relations fiscales et locatives.

Danish Agency for Labour Market and Recruitment - Danemark

Compensation pour les petites et moyennes entreprises : le gouvernement danois a publié le 18 mars un programme d'aide en faveur des entreprises et des indépendants. Le paquet se compose de deux éléments :

1) une compensation des frais généraux des entreprises

2) un système de compensation pour les petites entreprises et les indépendants. Les entreprises avec une baisse significative de leur chiffre d'affaires (plus de 30%) sont éligibles à une compensation. La première compensation mentionnée est ciblée sur les frais généraux se situant entre 25 et 80 PCT., Tandis que la dernière compensation mentionnée concerne les petites entreprises et les travailleurs indépendants avec une baisse de plus de 30 PCT en chiffre d'affaires. La compensation financée par l'état sera à 75 PCT. de la perte de chiffre d'affaires avec un maximum de 23 000 DKK (environ 3 080 euros) par mois. Création d'une « unité gouvernementale et commerciale »: l'unité a été créée le 10 mars et sert à donner mandat au gouvernement danois et à la communauté des affaires pour débattre des initiatives temporaires et ciblées concernant les défis auxquels les entreprises danoises sont aujourd'hui confrontées. Remboursement des indemnités de maladie : les employeurs d'employés touchés par le coronavirus (infectés ou mis en quarantaine) recevront le remboursement des indemnités de maladie pour les salaires et les indemnités de maladie dès le premier jour d'absence plutôt qu'après 30 jours, comme dans des circonstances normales. Possibilité de réduire temporairement les heures de travail des employés: cette possibilité est l'une des suggestions centrales pour créer une répartition plus flexible du travail. Cela implique la possibilité pour les entreprises de réduire temporairement les heures de travail des employés, les employés recevant alors des indemnités journalières supplémentaires en espèces. 10 millions DKK de financement pour des initiatives en cas de licenciements massifs («varslingspuljen»): allocation de 10 millions DKK (environ 1 339 243 euros) pour garantir des initiatives rapides et ciblées en cas de licenciements massifs dus au COVID-19, comme des cours de recherche d'emploi ou de perfectionnement.

Estonian Unemployment Insurance Fund - Estonie

Afin d'atténuer le problème du travail, nous avons commencé à travailler avec la nouvelle plate-forme qui a été créée le week-end dernier dans le cadre de l'initiative Garage48. La plate-forme, appelée ShareForceOne (www.shareforceone.ee/), est une solution à une situation où un plus grand nombre d'employés serait prêt à travailler avec un autre employeur en même temps, c'est-à-dire en aidant à réunir des entreprises avec des employés qui ont besoin de main-d'œuvre (le contrat de travail reste valable avec l'employeur d'origine du salarié). L'Etat versera une avance de taxe sociale aux propriétaires uniques au premier trimestre. Si le propriétaire unique a déjà payé l'avance de taxe sociale, il peut utiliser le montant pour couvrir toute obligation fiscale, soit immédiatement, soit à l'avenir, ou peut demander le transfert de ce montant sur son compte bancaire.

Public Employment Service of Finland - Finlande

Délai de préavis plus court pour les mises à pied temporaires (de 14 à 5 jours). La durée des négociations de coopération concernant les licenciements temporaires est ramenée de six semaines ou 14 jours à cinq jours. Le droit de licencier temporaire également un employé à durée déterminée. L'emploi peut être résilié pendant la période d'essai également pour des raisons financières ou liées à la production, et pas seulement pour des raisons personnelles. L'obligation de réemploi du salarié est portée à neuf mois si le salarié a été mis à pied pendant une période où les dispositions temporaires étaient en vigueur. Extension du droit aux allocations de chômage en cas de mise à pied temporaire.

Pôle emploi - France

Le code du travail va être momentanément assoupli afin d'aider les entreprises et les salariés à traverser la crise. Adopté le 22 mars, le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 contient plusieurs mesures d'exception, qui ont un double objectif : limiter les réductions d'effectifs en facilitant le recours au chômage partiel et permettre aux employeurs de disposer plus librement de leurs salariés. Il s'agit de changements « par nature provisoires », a assuré Muriel Pénicaud, la ministre du travail.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041755940&categorieLien=id>

Toutes les mesures de soutien aux entreprises : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Recrutement de personnel dans les fonctions essentielles : Certaines entreprises, appartenant aux secteurs essentiels, ont besoin de renfort en main d'œuvre pour assurer leurs activités et la continuité économique du pays. Pour y répondre, Le Ministère du Travail et Pôle emploi ont lancé la plateforme Mobilisation Emploi mobilisationemploi.gouv.fr pour les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi et les salariés en activité partielle. Sur cette plateforme, les employeurs peuvent déposer de façon simplifiée leurs besoins en recrutement. Dans la foulée, un conseiller entreprise les recontacte de façon systématique pour faire le point sur les critères du recrutement dans cette période particulière et les modalités de contact pour limiter les déplacements. Le conseiller propose également au recruteur de mener, pour son compte, une présélection de candidats. Au 15 avril, environ 12 000 offres sont disponibles dans toutes les régions de France.

Nav The Norwegian Labour and Welfare Administration - Norvège

Renforcement des services en ligne et du service des centres d'appels

Instituto do Emprego e Formação Profisional, I.P - Portugal

Une plate-forme / site Web et a été lancé par le gouvernement (<https://covid19estamoson.gov.pt/>) et une application pour IOS et Android (App Covid19-Estamos On) est disponible), où toutes les informations pertinentes sur les mesures de prévention et de confinement du nouveau coronavirus est disponible. Le site Web se veut un guide pratique pour aider les citoyens, les familles et les entreprises à lutter contre les effets du COVID19, avec la documentation nécessaire, en particulier les formulaires à remplir. Cette initiative permet de fournir un ensemble d'outils technologiques permettant de mettre en œuvre le fonctionnement du système de télétravail. Avec cette initiative, les citoyens, les écoles, les services publics et les entreprises peuvent avoir connaissance des outils nécessaires pour poursuivre leurs activités de la manière la plus efficace, compte tenu du calendrier exceptionnel. Toutes les mesures exceptionnelles adoptées par le gouvernement dans chaque gouvernement y sont disponibles. Depuis le 11 mars, le gouvernement a mis en place un groupe de

réponse numérique pour COVID19, dirigé par le secrétaire d'État à la transition numérique pour évaluer les mesures de référence numérique, en utilisant l'implication des acteurs publics et privés dans une logique de réponse intégrée. Dans le contexte spécifique du télétravail, en collaboration avec les opérateurs de réseau, certaines des grandes entreprises technologiques et d'autres parties prenantes ont créé plusieurs outils, vidéos et autres contenus de sensibilisation aux meilleures pratiques de travail à distance. En partenariat avec des entreprises technologiques, il a été mis à disposition du site Web un ensemble d'outils numériques à usage gratuit pour les citoyens, les organisations publiques et privées et les écoles

- Avec preuve d'évolutivité et de disponibilité du service
- Passerelle produit / service en portugais
- Avec des vidéos portugaises ou des manuels de formation
- Avec accès au support en ligne.

National Agency for Employment - Roumanie

Le SPE roumain a été chargé de payer aux employeurs, sur la Caisse d'assurance chômage, 75% du salaire de base de chacun de leurs travailleurs temporairement en chômage technique ou pour lesquels ils ne sont plus en mesure de payer l'intégralité des salaires, en raison de l'urgence Covid.

Servicio Publico de Empleo Estatal de España(SEPE) - Espagne

Possibilité de se prévaloir des Dossiers de Réglementation de l'Emploi Temporaire (ERTE) pendant l'état de crise.

Agence d'Emploi Turque (İŞKUR) - Turquie

Dans le cadre du chômage temporaire, augmenter le nombre de bénéficiaires de l'allocation de travail de courte durée en facilitant les conditions.

OCEANIE

Australian Government Department of Education, Skills and Employment - Australie

Les mesures introduites comprennent :

- En vertu du paiement de 130 milliards de dollars du gouvernement pour le maintien de l'emploi, les entreprises fortement touchées par le COVID-19 pourront accéder à une subvention du gouvernement pour continuer à payer leurs employés. Cette aide aidera les entreprises et les organisations à but non lucratif à garder les gens dans leur emploi et à redémarrer lorsque la crise sera terminée. Les entreprises concernées pourront réclamer un paiement de 1 500 \$ par quinzaine par employé admissible.

- Le gouvernement offre des augmentations temporaires des flux de trésorerie non imposables de 20 000 \$ à 100 000 \$ aux petites et moyennes entreprises et aux organismes sans but lucratif, y compris les organismes de bienfaisance, qui ont un chiffre d'affaires annuel global inférieur à 50 millions de dollars et emploient du personnel.

- Le gouvernement étend temporairement l'admissibilité aux paiements de soutien du revenu et établit un nouveau supplément de coronavirus, limité dans le temps, à payer au taux de 550 \$ par quinzaine en plus du soutien du revenu actuel des bénéficiaires existants et nouveaux.

Annexe 3 : Soutien financier aux entreprises touchées par une baisse d'activité

Ils nous en disent plus sur

Les mesures de prévention et de soutien à l'économie : . Soutien financier aux entreprises touchées par une baisse d'activité

AFRIQUE

Ministère de la Jeunesse et de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes - Burkina Faso

- Décision du Gouvernement de mettre en place un Fonds de soutien aux grandes entreprises affectées, aux acteurs de l'économie informelle
- une politique de gratuité des loyers, de l'eau et de l'électricité au profit notamment des acteurs de l'économie informelle

Direction Générale de l'Emploi - Côte d'Ivoire

Mise en place de 4 fonds dont le fonds de soutien aux PME, le fonds de soutien au secteur informel et le fonds de soutien aux grandes entreprises...

Chacun de ces fonds est doté d'un montant d'environ 100 milliards CFA

Ministry of Labour, Human Resource Development and Training (Employment Service) – Îles Maurices

Un soutien financier est fourni aux entreprises

Public Employment Services - Namibie

Pack de relance aux entreprises connaissant une baisse de leurs activités économiques

AMERIQUE

SISTEMA NACIONAL DE EMPREGO - SINE - Brésil

Mesure provisoire 944: établit le programme d'aide d'urgence à l'emploi, visant à effectuer des opérations de crédit avec des entrepreneurs, des sociétés commerciales et des sociétés coopératives, à l'exception des sociétés de crédit, dans le but de payer la masse salariale de leurs employés.

Article 2 Le programme d'aide d'urgence à l'emploi s'adresse aux personnes visées à l'art. 1er avec un revenu annuel brut supérieur à 360 000,00 R \$ (trois cent soixante mille reais) et égal ou inférieur à 10 000 000,00 R \$ (dix millions de reais), calculé sur la base de l'année 2019.

§ 1 Les lignes crédit accordé dans le cadre du programme d'aide d'urgence à l'emploi :

- i) couvrira la totalité de la masse salariale de l'entrepreneur, pour une période de deux mois, limitée à un montant équivalent à deux fois le salaire minimum par employé
- ii) sera destiné exclusivement au traitement des états de paie mentionnés au point I.

§ 2^o Pour avoir accès aux lignes de crédit du Programme d'urgence d'Appui à l'Emploi, les personnes visées à l'art. 1st doit faire traiter sa paie par une institution financière participante.

§3. Toutes les institutions financières soumises à la supervision de la Banque centrale du Brésil peuvent participer au programme d'urgence de soutien à l'emploi.

§ 4 Les personnes visées à l'art. Le premier qui contracte les lignes de crédit dans le cadre du programme d'aide d'urgence à l'emploi assumera contractuellement les obligations suivantes :

- i) fournir des informations véridiques
- ii) ne pas utiliser les ressources à des fins autres que le paiement de leurs employés
- iii) ne pas résilier, sans motif valable, le contrat de travail de ses salariés dans la période comprise entre la date de souscription de la ligne de crédit et le soixantième jour suivant la réception du dernier versement de la ligne de crédit.

Art.4 Dans les opérations de crédit contractées dans le cadre du programme d'aide d'urgence à l'emploi :

- i) quinze pour cent de la valeur de chaque financement seront payés sur les fonds propres des institutions financières participantes
- ii) quatre-vingt-cinq pour cent de la valeur de chaque financement seront payés avec les ressources fédérales allouées au programme. Art.5 Les institutions financières participantes peuvent formaliser les opérations de crédit dans le cadre du programme d'aide d'urgence à l'emploi jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve des conditions suivantes :
I - taux d'intérêt de trois entiers et soixante-quinze centièmes par an sur le montant accordé
- iii) Délai de paiement de trente-six mois

Ministerio de Trabajo, Empleo y Seguridad Social de la Nación - Argentine

Programme d'aide au travail et accord concerté de suspension des contrats de travail avec une réduction de salaire de 25% maximum.

Servicio Nacional de Capacitación y Empleo (SENCE) - Chili

- Crédits avec 0% d'intérêt • Report du paiement des taxes • Remboursement anticipé des taxes

Departamento Nacional de Empleo – Le Salvador

Le gouvernement d'El Salvador a encouragé une incitation au crédit pour les entreprises qui ont suspendu leurs activités, tant qu'elles continuent de verser les salaires à leurs travailleurs.

Dirección Nacional de Empleo, Panamá - Panama

Des règles permettant la réduction du temps de travail, afin que les travailleurs ne perdent pas leur emploi, que les entreprises puissent récupérer et que les travailleurs reviennent progressivement aux journées de travail complètes. Il s'agirait, une fois l'État d'Urgence levé, d'encourager les initiatives visant à promouvoir des campagnes de soutien aux entreprises locales, dans des secteurs tels que le

tourisme, le service, etc., mais aussi créer des paquets de mesures de relance attrayantes pour que le tourisme puisse se rétablir dans ses différentes étapes

Plataforma Virtual de Empleos - Panama

Aucun soutien financier n'a été accordé. Mais il a eu la possibilité de payer des impôts différés et pas de surtaxe pandémique.

Instituto Nacional de Aprendizaje bajo la optica de SNE Costa Rica - Costa Rica

1. Alléger temporairement le recouvrement des cotisations de sécurité sociale
2. Report du paiement des impôts sur le revenu, de la TVA et des droits de douane des entreprises et des PME
3. Amélioration des conditions de crédit pour les ménages et les entreprises

Ministerio de Trabajo y Promoción del Empleo - Pérou

- Le gouvernement péruvien a annoncé qu'il subventionnerait jusqu'à 35% des salaires des employés qui gagnent moins de 1 500 soles par mois (428 \$).
- La Banque centrale de réserve du Pérou (BCR) a annoncé une ligne de crédit de 30 000 millions de soles (8 500 millions de dollars) pour des prêts aux entreprises avec des garanties pour les aider à faire face à la paralysie pendant la période de séquestration au Pérou.
- Le Pérou investira 12% de son produit intérieur brut pour faire face à l'impact économique de la pandémie -

Red Socio Empleo - Equateur

Les contribuables qui sont des micro-entreprises, domiciliés aux Galapagos, activités économiques des compagnies aériennes, tourisme, hébergement, exportateurs de marchandises peuvent payer leur impôt sur le revenu 2019 et la taxe sur la valeur ajoutée d'avril, mai et juin 2020, avec un étalement d'avril à septembre 2020 : • 10% les trois premiers mois, (avril, mai et juin), • 20% les trois derniers mois. (Juillet, août et septembre).

Servicio Nacional de Empleo - Guatemala

L'aide est toujours en attente d'approbation est comporte un report d'impôt, une aide financière pour le capital.

Ministère des Affaires Sociales et du Travail - Haïti

Report du paiement des redevances

Emploi-Québec (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - MTESS) - Canada

Rien n'a été proprement élaboré par notre SPE, Emploi-Québec. Des mesures ont été prises par d'autres ministères du gouvernement du Québec et par le gouvernement fédéral, au niveau national (Canada), dont une subvention salariale d'urgence couvrant 75 % de la masse salariale des entreprises ayant ralenti d'au moins 30 % ses activités. Les interventions du SPE, dont le PACME, s'inscrivent en complémentarité avec les interventions gouvernementales.

ASIE

Ministry of Health, Labour and Welfare - Japon

Les entreprises dont les ventes ont diminué d'au moins 5% en raison de Covid-19 peuvent obtenir des prêts à un faible taux d'intérêt pouvant atteindre 60 millions de yens.

Le gouvernement créera également un nouveau système de prestations pour les PME et les entreprises individuelles telles que les indépendants, qui sont dans une situation particulièrement difficile. Pour les entreprises dont le revenu d'entreprise a diminué de 50% ou plus par rapport au même mois de l'année précédente, elles recevront le même montant que la réduction de revenu jusqu'à 2 millions de yens pour les PME et jusqu'à 1 million de yens pour les entreprises individuelles.

En raison de l'impact du Covid-19, si le revenu d'entreprise a diminué d'environ 20% ou plus par rapport à la même période de l'année précédente pour une période d'un mois ou plus à partir de février 2020, et qu'il est difficile de payer des impôts à une fois, le paiement de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés, de la taxe à la consommation, etc. sera reporté d'un an.

Le gouvernement a élargi la couverture de la subvention d'ajustement à l'emploi (EAS) en incluant l'arrêt temporaire en raison de la réponse Covid-19 et a assoupli l'exigence d'EAS dans les cas de réponse Covid-19. L'une des conditions requises pour l'EAS était une réduction de 10% de la production pendant plus de 3 mois. Cependant, une réduction de 5% de la production pendant un mois donnera droit à la subvention. En outre, le taux de subvention sera porté aux quatre cinquièmes pour les PME et aux deux tiers pour les grandes entreprises, et, si l'entreprise ne licencie pas de travailleurs, à neuf dixièmes pour les PME et aux trois quarts pour les grandes entreprises également, pour couvrir les travailleurs non réguliers qui ne sont pas assurés par l'assurance-emploi. En conséquence, l'EAS empêche les entreprises de licencier des travailleurs.

Job Center (Public Employment Service Center) - Sri Lanka

La Banque centrale a pris des mesures pour protéger l'entreprise en imposant des prolongations du remboursement des prêts.

Korea Employment Information Service – Corée du sud

(Subvention gouvernementale pour le maintien de l'emploi)

Vue d'ensemble : Une politique qui prend en charge une partie des dépenses de main-d'œuvre du personnel dans le cas où les employeurs prennent des mesures de maintien de l'emploi, telles que la fermeture temporaire ou la prise obligatoire de congé, ou qui se voient obligés de restructurer leur statut d'emploi en raison de difficultés temporaires inévitables dans le fonctionnement de l'entreprise.

–

Explication

- 1) Il existe certaines conditions limitatives pour le soutien, comme une réduction de 15% des ventes totales d'origine. Cependant, en cas de dommage lié au COVID-19, il est applicable même s'il ne remplit pas les conditions requises.
- 2) En particulier, les avantages sont accordés en priorité aux entreprises touchées par de nombreux dommages tels que les industries du voyage ou de la santé etc
- 3) Augmenter temporairement le ratio de soutien. (En l'état) Le ratio de subvention était de 2/3 pour les entreprises cibles de soutien prioritaire et de 1/2 pour les grandes entreprises (To-Be) Rehausser le ratio de subvention pour 3/4 sur les entreprises cibles de soutien prioritaire et 2/3 aux grandes entreprises
- 4) Entrée en vigueur le 29 janvier et durer jusqu'à la fin du COVID-19.

EUROPE

NAES - Albanie

Subvention du salaire minimum pour les employés des petites entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 14 millions LEK.

Labour and Employment Agency of Bosnia and Herzegovina - Bosnie-Herzégovine

- Subventions pour les salaires minimums et les cotisations en Republika Srpska (en mars et avril 2020)
- Moratoire sur le remboursement des prêts aux banques d'investissement et de développement en Fédération de Bosnie -Herzégovine et Republika Srpska
- Paiement de l'impôt sur le revenu reporté au 30 juin 2020

Employment agency - Bulgarie

Le soutien financier, directement destiné au maintien de l'emploi, a consisté dans un premier temps à fournir aux entreprises 60% de la rémunération brute de leurs salariés empêchés d'exercer leur travail pendant la pandémie.

Par la suite, la mesure a été modifiée, l'État couvrant également 60% des fonds pour l'assurance des personnes. Jusqu'à l'annulation de l'état d'urgence en cas de retard dans le paiement des obligations d'entités privées, de débiteurs au titre de contrats de crédit et d'autres formes de financement (affacturage, confiscation et autres) fournis par les banques et les institutions financières en vertu de l'art. 3 de la loi sur les établissements de crédit, y compris lorsque les créances sont obtenues auprès d'autres banques, établissements financiers ou tiers, et en vertu de contrats de crédit-bail, aucun intérêt ni pénalité ne sont facturés, l'obligation ne peut être déclarée par anticipation et le contrat ne peut être détruit en raison d'un défaut, et aucun article ne peut être saisi.

Tant que l'état d'urgence n'est pas aboli, les ministres, les gouverneurs régionaux et les chefs d'autres organismes qui louent ou utilisent des biens appartenant à l'État ou les conseils municipaux qui louent ou utilisent des biens municipaux peuvent décider de réduire leurs contributions. Pour la location et l'utilisation ou l'exonération de paiement en tout ou en partie par des personnes physiques et morales - locataires ou utilisateurs qui ont restreint ou cessé leurs activités à la suite d'une mesure qu'ils ont imposée et des restrictions imposées pendant l'urgence.

VDAB - Belgique

Accord avec le secteur financier (fédéral)

Afin de sauvegarder le financement des familles, des indépendants et des entreprises pendant cette période difficile, le gouvernement fédéral, à l'initiative du ministre des Finances et avec le soutien de la Banque nationale de Belgique (BNB), a rédigé un accord avec le secteur financier : le secteur financier s'est engagé à reporter au 30 septembre 2020, sans frais, les échéances des entreprises non financières viables et les indépendants, ainsi que les emprunteurs hypothécaires ayant des difficultés de paiement en raison de la crise du Coronavirus.

Le gouvernement fédéral activera un système de garantie pour tous les nouveaux prêts et lignes de crédit d'une durée maximale de 12 mois, que les banques accordent aux entreprises non financières viables et aux indépendants. L'impact budgétaire est estimé à 50 milliards d'euros.

Report des primes d'assurance (fédéral)

L'organisation sectorielle des compagnies d'assurances *Assuralia* a conclu un accord pour faire des efforts pour atténuer la crise du coronavirus pour les indépendants, les entreprises et les particuliers. Cet accord, qui a été co-facilité par la Banque nationale avec le soutien de la FSMA et du gouvernement fédéral, comprend, entre autres : Un engagement à maintenir, sans autres formalités, la couverture pension, décès, invalidité et hospitalisation du collectif assurances (souscrites par l'employeur) des salariés en chômage temporaire.

Le paiement des primes correspondantes par l'employeur est reporté au 30 septembre 2020 ..

Pour les entreprises touchées par la crise COVID-19, le secteur des assurances rappelle que certaines couvertures d'assurance (accidents du travail, responsabilité civile, ...) prévoient déjà d'ajustement rétrospectif de la prime en cas de baisse d'activité. Cela sera facturé automatiquement. De plus, pour toutes les primes dues entre le 30 mars et le 30 septembre 2020, les entreprises, qui doivent cesser leurs activités à la demande du gouvernement, peuvent obtenir une prolongation de l'échéance de paiement de leur prime en concertation avec leur assureur. Pour toute mesure complémentaire concernant la suspension des contrats, les entreprises sont invitées à contacter directement leur assureur ou intermédiaire. Les assureurs appliqueront également les mêmes conditions aux prêts accordés aux entreprises que celles déjà convenues pour le secteur bancaire. Il s'agit d'un report du remboursement des prêts (intérêts et remboursement du capital) jusqu'au 30 septembre 2020 ..

Mesures flamandes pour les entreprises

Extension du bonus incitatif. Le bonus incitatif qui existe déjà pour encourager les personnes à travailler à temps partiel afin d'éviter les licenciements sera étendu aux entreprises confrontées, par exemple, à une baisse de production, à une baisse des ventes ou à une baisse des commandes en raison de la crise corona. Cette prime mensuelle pour le travailleur est comprise entre 90 € et 150 €. Elle est conditionnée par la réduction de la production d'au moins 20% et un plan approuvé de réduction collective du temps de travail.

Compensation des fermetures.

Toutes les entreprises et tous les magasins qui doivent fermer complètement en raison de la crise corona recevront une prime unique de 4000 € (jusqu'au 5 avril 2020) puis 160 € par jour (à partir du 6 avril 2020). La prime s'élève à 2 000 € pour la fermeture le week-end avec la même indemnité journalière après le 6 avril.

Report d'impôt.

L'administration fiscale flamande VLABEL n'enverra les avis de taxe foncière pour l'année d'imposition 2020 qu'à partir de septembre 2020 au lieu de mai 2020. En outre, le gouvernement flamand a appelé les autorités locales à réviser leurs réglementations afin que les entrepreneurs de leur territoire ne paient pas les taxes ou redevances sur les activités ou situations auxquelles ils renoncent financièrement en raison de la crise. Cela concerne l'annulation ou la révocation de la réglementation fiscale ou tarifaire, la modification de l'entrée en vigueur d'une réglementation fiscale ou tarifaire ou de certains articles de celle-ci à une date ultérieure, l'enregistrement d'une exonération ou d'une réduction de taux dans une réglementation fiscale ou tarifaire, éventuellement limitée dans le temps.

. - PMV accorde également un moratoire de 2 mois sur les paiements à tous les clients ayant bénéficié d'un prêt de démarrage, d'un cofinancement ou d'un cofinancement +. En tant que prêteur d'un prêt gagnant-gagnant, il est également possible d'accorder un report de paiement en capital ou en intérêts à l'emprunteur. - Plus d'informations sur la manière dont l'arsenal financier de PMV soutient les entreprises pendant la crise corona peuvent être trouvées via ce lien. Report de la taxe de circulation.

Les entreprises bénéficient d'un différé de paiement supplémentaire de quatre mois pour les taxes routières Flexibilité en termes de conditions de mesures de soutien et de subventions. Les entreprises qui, à la suite de la crise, éprouvent des difficultés à respecter les délais fixés pour certaines subventions VLAIO peuvent discuter avec l'Agence de la possibilité de prolonger ces délais. Ceux-ci incluent les mandats Baekeland, la prime écologie +, ICON, les mandats Innovation, les projets de recherche et développement, l'appel à projet Extended Reality, STRES, STS et les projets thématiques ICON.

Mesures de la politique flamande de l'emploi :

Prime de soutien flamande pour les indépendants ayant une incapacité de travail : Les travailleurs indépendants avec une incapacité de travail doivent démontrer une activité commerciale suffisante pour pouvoir prétendre à la prime de soutien flamande (VOP). La pandémie coronarienne rend difficile la démonstration de cette activité. Le décret prévoit la possibilité de fixer ce délai au prorata. L'incitation au recrutement : L'incitation à l'embauche des demandeurs d'emploi de longue durée souhaite soutenir le recrutement et l'emploi durable. Le décret prévoit la possibilité d'ajuster temporairement le calcul de la prime afin que les employeurs qui doivent adapter leur emploi ne subissent en conséquence aucune perte financière supplémentaire.

La prime de transition :

La prime de transition pour les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans veut dynamiser la transition vers l'entrepreneuriat. La pandémie corona rend difficile le démarrage en tant qu'indépendant. La décision prévoit la possibilité de prolonger la période de dépôt des dossiers de candidature, ainsi que la période de validité de la voie obligatoire avant démarrage.

Le permis de travail pour les migrants économiques :

Un permis de travail est accordé à un ressortissant de pays tiers admis à travailler pour une période maximale de quatre-vingt-dix jours. Toute personne souhaitant prolonger la durée de son séjour à des fins de travail doit présenter une demande selon la procédure combinée. La présente décision prévoit une exception pour les cas où, pour des raisons exceptionnelles, le ressortissant de pays tiers ne peut pas quitter le pays indépendamment de sa volonté. Dans ce cas, le permis de travail peut être renouvelé temporairement sans qu'il soit nécessaire de lancer une procédure combinée. Cette exception est accordée pour la durée du report du départ du ressortissant de pays tiers.

LE FOREM - Belgique

Ainsi qu'indiqué à la question 7, des indemnités fédérales et wallonnes sont octroyées aux entreprises dans les secteurs en crise en raison du covid.

En Wallonie :

. Une indemnité forfaitaire de 5 000 euros sera accordée aux secteurs d'activité qui doivent fermer ou sont au point mort (Horeca, commerce de détail, hébergement, agences de voyage, autocaristes, attractions touristiques, taxis...)

. Une indemnité de 2 500 € sera accordée aux activités partiellement touchées (coiffeur).

. Les outils financiers wallons (SOWALFIN, SOGEPa et SRIW) sont mobilisés pour apporter une aide d'urgence aux entreprises par l'octroi de garanties, de co-garanties (avec les banques) ou de prêts. Des prêts d'urgence pour le soutien de la trésorerie peuvent être accordés jusqu'à 200 000 euros. .

Le maintien des subventions et des aides à l'emploi pour les employeurs s'ils n'ont pas recours au chômage temporaire.

. Des aides financières exceptionnelles pour les hôpitaux et les maisons de repos, les établissements pour les personnes les plus défavorisées et handicapées, les structures sociales, médico-sociales.

. Une assistance logistique pour faciliter la fourniture de masques et d'équipements de protection .
Au niveau des subventions octroyées à certains organismes de formation ou d'insertion wallons, elles leur seront versées en Wallonie malgré l'impossibilité de pouvoir fournir les prestations prévues.

Un volet de mesures complémentaires a été adopté par arrêtés royaux le samedi 11 avril 2020 dans le cadre des pouvoirs spéciaux du gouvernement fédéral :

. La mise en place d'un moratoire temporaire sur les faillites d'entreprises. Pendant cette période difficile, toute entreprise débitrice – en difficulté du fait des retombées du Covid-19 – sera protégée contre les saisies conservatoires et exécutoires, toute déclaration en faillite ou dissolution judiciaire. En outre, les délais de paiement prévus dans un plan de réorganisation sont prolongés et les contrats conclus avant l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal ne peuvent être résolus unilatéralement ou par voie judiciaire. .

L'octroi de la garantie d'État pour certains crédits contractés afin d'amortir les conséquences économiques du Coronavirus. Cet arrêté vise à garantir les nouveaux crédits des entreprises non financières, en ce compris les travailleurs indépendants et les personnes morales du secteur non lucratif, à hauteur de 50 milliards. Il sera rétroactif (1 avril 2020).

Actiris (et Bruxelles Formation pour la partie formation pour les francophones. Le VDAB répond pour la partie formation pour les néerlandophones à Bruxelles) - Belgique

Compétence Régionale, les mesures comprennent :

- Le versement d'une subvention unique à toutes les entreprises concernées par les mesures d'urgence et contraintes de fermer
- L'annulation de la taxe régionale de Bruxelles pour le premier semestre 2020
- Appui à la sécurisation des flux de trésorerie des entreprises concernées par l'octroi de garanties publiques (via le Fonds de garantie bruxellois) sur les emprunts bancaires, pour un total de 20 millions d'euros
- La création d'une mission déléguée à Finance & Invest.brussels, comprenant :
 - Accès à des prêts à taux d'intérêt réduit pour les principaux fournisseurs du secteur HORECA leur permettant d'offrir des paiements différés pour le secteur HORECA
 - Accès à des prêts à taux d'intérêt réduit pour les entreprises HORECA employant plus de 50 personnes.
- Un moratoire sur le remboursement du capital des prêts accordés par finance & invest.brussels aux entreprises des secteurs impactés
- Le traitement accéléré (et précoce), engagement et paiement de l'aide directe à l'expansion économique (subventions) dans les secteurs suivants : HORECA, tourisme, événements et culture
- Le renforcement des mécanismes de soutien aux entreprises en difficulté en augmentant le financement du Centre pour les entreprises en difficulté (CED)

Croatian Employment Service (CES) - Croatie

Actuellement, les mesures et activités de la CES sont axées sur la préservation de l'emploi dans les activités / secteurs les plus à risque: transport et stockage, hébergement, activités alimentaires et boissons, commerce, activités au sein de l'industrie manufacturière - textile, habillement, cuir et bois, employeurs de l'industrie manufacturière qui sont orientés vers l'exportation ou qui importent des matières premières et des employeurs qui ne peuvent pas exercer leurs activités conformément à la décision des centres de lutte contre les maladies au niveau national ou régional / local.

Les employeurs mentionnés ci-dessus ont reçu une compensation salariale minimum nette de 100% de la part de la CES pour mars, tandis que ce montant de subvention sera augmenté pour avril et mai. La période d'éligibilité au financement est à partir du 1er mars 2020, avec une durée maximale de 3 mois. Il sera possible de prolonger la durée.

Cette mesure est mise en œuvre avec succès et l'intérêt des employeurs est très élevé. À ce jour, plus de 550 000 travailleurs sont inclus dans la mesure.

Danish Agency for Labour Market and Recruitment - Danemark

- Aide financière directe pour indemniser les entreprises des dépenses fixes (loyers et autres dépenses comme les contrats de crédit-bail) dans des situations où le chiffre d'affaires est en baisse. L'indemnisation peut aller jusqu'à 80 pour cent en fonction de la perte de chiffre d'affaires.
- Forfait fournissant une aide financière aux organisateurs contraints d'annuler ou de reporter des concerts et autres événements culturels avec plus de 1000 participants (et des arrangements plus petits ciblant les personnes à risque particulier de COVID-19, comme les aînés et les personnes ayant des problèmes de santé).
- Report du paiement de la TVA et d'autres taxes pour les PME.

Le résultat attendu est le renforcement de la liquidité avec 40 milliards de DKK. Cela s'ajoute à d'autres initiatives, qui au total amélioreront la liquidité avec environ 165 milliards de DKK.

Estonian Unemployment Insurance Fund - Estonie

Des subventions temporaires seront versées aux employés dont les employeurs sont considérablement touchés par les circonstances extraordinaires actuelles. La subvention accordera un revenu aux employés et aidera les employeurs à surmonter des difficultés temporaires sans avoir à licencier leur personnel ou à déclarer faillite.

La subvention est versée, lorsqu'un employeur se trouve dans une situation où il respecte au moins deux des conditions suivantes :

- L'employeur doit avoir subi une baisse d'au moins 30% de son chiffre d'affaires ou de ses revenus pour le mois pour lequel il souhaite être subventionné, par rapport au même mois l'an dernier.
- L'employeur n'est pas en mesure de fournir du travail à au moins 30 pour cent de ses employés.
- L'employeur a réduit les salaires d'au moins 30% des employés d'au moins 30% ou jusqu'au salaire minimum.

L'employeur doit respecter les conditions au cours du mois civil qu'il souhaite voir subventionné. Le salarié doit avoir un contrat de travail avec l'employeur. Les organisations privées et publiques sont éligibles aux subventions, indépendamment de la taille de l'organisation. Le montant de la subvention sera de 70% du salaire mensuel moyen du salarié. Le montant maximal de la subvention est de 1000

€. En plus de cela, l'employeur doit verser un salaire d'au moins 150 € au salarié. Le salarié percevra au moins le salaire minimum de 584 € de la part de la Caisse d'assurance chômage et de son employeur, collectivement. Dans le cas où l'employé a jusqu'à présent reçu moins que le salaire minimum en raison du travail à temps partiel, ses revenus resteront les mêmes qu'auparavant. Le salaire de tout employé peut être subventionné pendant deux mois au maximum sur une période de trois mois. La Caisse d'assurance chômage paiera la sécurité sociale, la taxe d'assurance chômage et la pension obligatoire par capitalisation, et l'impôt sur le revenu sur la subvention, l'employeur paiera les impôts susmentionnés sur le salaire de l'employé.

Public Employment Service of Finland - Finlande

Finland has legal possibility for “temporary lay-off scheme”. This is an emergency measure for firms to temporarily lay off a number of employees when the economic situation worsens. Currently, this is in a very active use.

La Finlande a la possibilité légale d'un « programme de mise à pied temporaire ». Il s'agit d'une mesure d'urgence permettant aux entreprises de licencier temporairement un certain nombre d'employés lorsque la situation économique se détériore. Actuellement, cette mesure est très activée.

Pôle emploi - France

Voir toutes les mesures de soutien aux entreprises : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Bundesagentur für Arbeit (BA) - Allemagne

La crise coronavirus est un test de résistance pour de nombreuses entreprises. En conséquence, les employés sont temporairement à court de travail. Pour s'assurer que les entreprises n'ont pas à licencier leurs employés, le législateur a créé l'option du chômage partiel, appelée KUG, et l'a élargie à la suite de la crise corona (initialement jusqu'au 31 décembre 2020).

Au 6 avril 2020, environ 650000 entreprises avaient enregistré du chômage partiel auprès des agences pour l'emploi. Si une entreprise travaille à temps réduit, les employés reçoivent 60 à 67 % de leur salaire net. L'agence pour l'emploi remboursera les frais salariaux mensuels afin de soulager financièrement les entreprises. Cela peut compenser une perte temporaire de travail pouvant aller jusqu'à 12 mois (en partie). Les entreprises peuvent désormais obtenir cet avantage pour leurs employés plus facilement qu'auparavant. De cette façon, l'entreprise conserve des travailleurs précieux. Le KUG est conçu pour préserver les emplois des employés et employés de l'entreprise et pour remplacer une partie de la perte de salaire due au chômage partiel.

Exigences pour le KUG: Il doit y avoir une perte de travail considérable avec perte de revenus, les exigences opérationnelles doivent être satisfaites, les exigences personnelles doivent l'être et la perte de travail signalée. Le BA ne fournit pas seulement une aide financière - le service employeur est également disponible avec des conseils complets.

Education and Training Board of Ireland - Ireland

Formation en ligne gratuite, assistance et utilisation des appareils

ANPAL (National Agency for Active Labour Policies) - Italie

Soutien financier (subventions de l'État) aux PME jusqu'à 500 millions d'euros. Pour les micros et petites entreprises jusqu'à 25.000 euros sans restriction autres que l'indication des pertes de revenus dues aux mesures de confinement COVID19 (fermetures, distanciation sociale, etc.)

Employment Agency of Montenegro - Monténégro

Report du remboursement des prêts à la demande des citoyens et de l'économie auprès de toutes les banques, établissements de micro-crédit et du Fonds d'investissement et de développement pendant 90 jours, report du paiement des impôts et des contributions sur les bénéficiaires ainsi que des obligations en vertu de la loi sur le rééchelonnement des impôts Réclamations, Création d'une nouvelle ligne de crédit IRF destinée à améliorer la liquidité des entrepreneurs, micro, petites, moyennes et grandes entreprises jusqu'à un montant maximum de 3 millions d'euros par bénéficiaire. Par une procédure simplifiée, pas de frais d'agrément et un taux d'intérêt de seulement 1,5%, Fourniture d'une aide financière unique aux pensionnés ayant les pensions les plus basses et bénéficiaires de l'aide matérielle d'un montant de 50 EUR chacun, Report du paiement du bail de propriété de l'Etat, également pour une période de 90 jours, Suspension du paiement de la rémunération variable et de toutes les allocations budgétaires pour les travaux en commissions, comités de pilotage et autres organes de travail, Toutes les entités énergétiques seront exonérées de payer, d'une partie fixe de la facture d'électricité pour les mois d'avril, mai et juin, les entreprises aux activités dont le travail est interdit par arrêté du ministère de la Santé, les subventions pour les industries fermées pour avril et mai 2020, à hauteur de 70% du salaire minimum et 100% des impôts et des contributions au salaire minimum pour chaque salarié inscrit dans les secteurs qui ont dû être fermés, des subventions pour les activités vulnérables pour avril et mai à hauteur de 50% du salaire minimum brut pour chaque salarié inscrit dans les secteurs, dont le travail est à risque en raison des mesures de lutte contre l'épidémie, Subvention pour salaire des salariés en absence rémunérée pour avril et mai de 70% du SMIC brut pour chaque salarié qui a dû rester à la maison pour s'occuper d'un enfant moins de 11 ans, Subventions pour les salaires des employés en quarantaine ou en isolement également pour avril et mai 2020 à hauteur de 70% du salaire minimum brut pour chaque employé, qui doivent être mis en quarantaine ou en isolement, Subventions pour un nouvel emploi d'un montant de 70% du salaire minimum brut pendant au moins 6 mois pour les entrepreneurs, les micro, petites et moyennes entreprises, qui ont enregistré de nouveaux employés en avril et qui étaient simultanément enregistrés comme chômeurs auprès de l'Agence pour l'emploi du Monténégro.

UWV WERKbedrijf – Les Pays-Bas

Report du paiement des impôts, garanties données par le gouvernement sur les prêts contractés par les entreprises et réduction des taux d'intérêt sur les prêts aux petites entreprises.

Le gouvernement a annoncé un programme de garantie de prêt et un allègement fiscal pour les PME et les travailleurs indépendants touchés.

Instituto do Emprego e Formação Profisional, I.P - Portugal

Entreprises

- i) Accompagnement exceptionnel pour le maintien des contrats de travail dans les entreprises en situation de crise économique (en cas d'arrêt d'activité, suspension ou annulation de commandes ou rupture de 40% de la facturation dans les 30 jours précédant la demande du support)

- ii) Aide extraordinaire au maintien des contrats de travail en situation de crise des entreprises à hauteur des 2/3 du salaire, jusqu'à 3 fois le salaire minimum national. La sécurité sociale assure le paiement de 70% et les 30% restants sont assurés par l'employeur. Un mois jusqu'à 6 mois

Exonération temporaire des cotisations patronales de sécurité sociale pendant la période de mise à pied, ainsi que le premier mois après la reprise de l'activité (les entreprises de moins de 50 salariés sont éligibles et celles de 50 + et d'au moins 20% de baisse de revenus) ; l'employeur utilisant cette mesure ne peut pas licencier les travailleurs pendant la période d'application des mesures ainsi que dans les 60 jours suivants ;

Incitation financière extraordinaire pour soutenir la reprise de l'activité de l'entreprise (1 salaire minimum national par travailleur)

Exonération temporaire des cotisations patronales de sécurité sociale pendant cette période ii)
Pour les entreprises qui continuent à travailler, le paiement des cotisations sociales pour les mois de mars, avril et mai a été retardé jusqu'à la fin de l'année.

Conditions :

- entreprise jusqu'à 50 travailleurs
 - entre 50 et 249 salariés avec une pause d'au moins 20% du CA
 - avec plus de 250 travailleurs, les pertes de facturation sont supérieures à 20%.
- iii) les 2/3 des obligations fiscales de toutes les PME et de toutes les entreprises de l'aviation et du tourisme ont été retardés
- iv) Suspension des saisies de privilèges fiscaux et sociaux
- v) Lignes de crédit avec garanties de l'État pour les entreprises
- vi) Soutien exceptionnel à la formation professionnelle (50% rémunération du travailleur jusqu'à concurrence du salaire minimum national, y compris les frais de formation), pour les non-employés dans des activités productives pendant une période considérable.

Agence nationale d'Emploi- Roumanie

Le SPE roumain a été chargé de payer aux employeurs, sur la Caisse d'assurance chômage, 75% du salaire de base de chacun de leurs travailleurs temporairement en chômage technique ou pour lesquels ils ne sont plus en mesure de payer l'intégralité des salaires, en raison de l'urgence Covid.

Arbetsförmedlingen - Suède

Le pack de crise pour les petites entreprises en Suède.

Le pack comprend une garantie de prêt du gouvernement central pour faciliter l'accès des entreprises au financement. La proposition signifie que le gouvernement central garantira 70% des nouveaux prêts accordés par les banques aux entreprises qui connaissent des difficultés financières en raison du virus COVID-19 mais qui sont par ailleurs robustes.

En outre, une réduction temporaire des cotisations patronales de sécurité sociale sera proposée pour la période du 1er mars au 30 juin 2020 afin que seule la cotisation vieillesse soit payée.

Pour réduire les coûts pour les entreprises confrontées à des difficultés considérables du fait du virus COVID-19 - dans des secteurs tels que les biens de consommation durables, l'hôtellerie, la restauration et certaines autres activités - le gouvernement propose de fournir un soutien visant à faciliter et

accélérer la renégociation des loyers. Le principe est que le gouvernement central couvrira 50 % de la réduction de loyer jusqu'à 50 % du loyer fixe.

De plus, les règles relatives aux réserves d'allocation d'impôt seront temporairement modifiées afin que les propriétaires uniques gravement touchés par l'épidémie de COVID-19 bénéficient de réductions d'impôt. Les nouvelles règles signifient que 100% des bénéficiaires imposables pour 2019, jusqu'à 1 million de couronnes suédoises, peuvent être mis de côté dans la réserve de répartition fiscale, qui peut ensuite être imputée à d'éventuelles pertes futures.

Cela signifie que de nombreuses personnes peuvent récupérer l'impôt préliminaire qu'elles ont payé en 2019.

De plus, la proposition présentée précédemment sur les nouvelles possibilités de reporter les paiements d'impôt sera élargie. Cela signifie que la taxe sur la valeur ajoutée déclarée annuellement du 27 décembre 2019 au 17 janvier 2021 sera également couverte par la proposition. Le 20 mars, une série de mesures ont été présentées pour faciliter l'accès des entreprises suédoises, en particulier des petites et moyennes entreprises, au financement en cette période difficile. *Almi Företagspartner AB* recevra une contribution en capital de 3 milliards SEK pour augmenter ses prêts aux petites et moyennes entreprises dans tout le pays. Le volume de crédit de la Société suédoise de crédit à l'exportation passera de 125 milliards de SEK à 200 milliards de SEK et pourra être utilisé pour fournir des crédits à la fois soutenus par l'État et commerciaux aux sociétés d'exportation suédoises. En outre, l'Agence suédoise de crédit à l'exportation décidera des garanties de crédit qui impliquent de nouvelles opportunités de crédit améliorées pour les entreprises.

SECO - Suisse

Le Conseil fédéral a approuvé un ensemble complet de mesures totalisant plus de 60 milliards de francs pour amortir les conséquences économiques de la propagation du coronavirus.

L'objectif des mesures, qui s'adressent à divers groupes cibles, est d'éviter les licenciements, de maintenir l'emploi, de sauvegarder les salaires et de soutenir les travailleurs indépendants.

Les mesures doivent avoir un effet rapide et ciblé. Ils devraient également être réversibles une fois la reprise commencée.

Mesures les plus importantes :

- Aide à la liquidité des entreprises
- Aide d'urgence sous forme de prêts relais garantis COVID

Pour permettre aux PME concernées d'obtenir des crédits relais auprès des banques, le Conseil fédéral mettra en place un programme de garantie d'un montant de 40 milliards de francs. Les entreprises concernées devraient pouvoir obtenir rapidement et facilement des crédits allant jusqu'à 10% du chiffre d'affaires ou au maximum 20 millions de francs. Des montants jusqu'à 0,5 million de francs doivent être payés immédiatement par les banques et garantis à 100% par la Confédération. Les montants supérieurs à ce montant devraient être garantis par la Confédération à 85% et nécessiter un bref examen bancaire.

Report du paiement des cotisations de sécurité sociale :

Les entreprises touchées par la crise peuvent bénéficier d'un report temporaire et sans intérêt du paiement des cotisations de sécurité sociale.

Coussins de liquidité dans le domaine fiscal et pour les fournisseurs fédéraux :

Les entreprises devraient avoir la possibilité de prolonger les délais de paiement sans avoir à payer d'intérêts de retard.

Blocage juridique en vertu de la loi fédérale sur le recouvrement et la faillite :

Du 19 mars au 4 avril 2020 inclus, les débiteurs non pas été relancé dans toute la Suisse.

Mesure dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Afin de combler les goulots d'étranglement de liquidité, les employeurs peuvent utiliser temporairement les réserves de cotisations dites patronales pour payer les cotisations des salariés au régime de retraite professionnel.

Extension et simplification du chômage partiel

En raison de la situation économique exceptionnelle actuelle, les personnes qui travaillent à durée déterminée, temporaire ou de type employeur ainsi que les personnes en apprentissage sont également gravement touchées. Pour cette raison, le droit à l'indemnité de travail de courte durée a été étendu et le processus de demande simplifié : l'indemnité de travail de courte durée peut désormais également être versée aux salariés sous contrat à durée déterminée et aux personnes travaillant pour une organisation de travail temporaire. La perte d'heures de travail peut désormais également être imputée aux personnes en apprentissage.

En outre, des indemnités de travail de courte durée peuvent désormais également être versées aux employés qui sont similaires aux employeurs (par exemple, les associés d'une société à responsabilité limitée).

La période d'attente pour l'indemnisation du travail de courte durée a été abolie.

Les salariés n'ont plus à réduire leurs heures supplémentaires avant de pouvoir bénéficier de l'indemnité de chômage partiel.

Les paiements de salaire dus peuvent également être payés via une indemnité de chômage partiel. La période d'approbation du travail de courte durée est passée de 3 à 6 mois.

Le groupe des personnes ayant droit au chômage partiel sera élargi aux employés de garde. Les revenus d'un emploi intérimaire pendant le travail de courte durée ne seront plus comptabilisés dans l'indemnisation du travail de courte durée.

Cela simplifiera les procédures et créera une incitation pour de nombreuses entreprises qui recherchent actuellement d'urgence du nouveau personnel (en particulier dans les secteurs de la santé, de l'agriculture ou de la logistique).

Agence d'emploi turque (İŞKUR) - Turquie

Des mesures telles que l'allocation de chômage partiel, les crédits spéciaux des banques publiques, le report du paiement des entreprises sont prévus.

OCEANIE

Australian Government Department of Education, Skills and Employment - Australie

Le gouvernement a mis en place diverses mesures, dont une aide financière et le paiement JobKeeper. La liste complète des mesures est disponible ici: <https://treasury.gov.au/coronavirus>